

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal **Plu*i*** Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil de Territoire
du 26 juin 2025

4. Règlement écrit

4.4.1 Livret du patrimoine Argenteuil

ELABORATION

APPROBATION



Argenteuil Asnières-sur-Seine Bois-Colombes

Clichy-la-Garenne Colombes Gennevilliers Villeneuve-la-Garenne

Référence	Désignation	Adresse	Page
ARG_016	Police municipale ancienne Banque de France	2 Ter Rue Paul Vaillant-Couturier	5
ARG_073	Ancien casino	18 Rue d'Orgemont	6
ARG_078	Les Bains modernes	7 Rue du Dr Leray	7
ARG_091	Marché	Rue Irène et Frédéric Juliot- Curie	8
ARG_099	Ancien Hôtel des Postes	27 Rue A.G. Belin	9
ARG_101	Temple protestant	23 Rue Etienne Chevalier	10
ARG_034	Immeuble	23, 25 Rue de Diane	11
ARG_045	Lotissement de villas	2 à 26 Boulevard Gallieni	12
ARG_046	Villas	Avenue Legrand/ Avenue Chanzy	13
ARG_079	H.B.M. Pierre Joly	Rue Pierre Joly / angle Rue de la Poste prolongée	14
ARG_080	Maisons jumelles	28 au 34 Rue du Temple	15
ARG_114	Ensemble de 7 pavillons accolés	11, 13, 15, 17, 19, 21 et 23 Rue Baudin	16
ARG_158	Ensemble de maisons remarquables	6 à 10 / 14 et 16 / 20 à 28 bd Jeanne d'Arc	17
ARG_159	Cité-Jardins d'Orgemont	Cité-Jardins d'Orgemont	18
ARG_160	Cité-Jardins Lorraine-Dietrich	Cité-Jardins Lorraine-Dietrich	19
ARG_161	Cité-Jardins du Marais	Cité-Jardins du Marais	20
ARG_001	Immeuble de rapport	15 Bd Karl Marx	21
ARG_004	Immeubles de rapport	74 Rue Paul Vaillant-Couturier	22
ARG_005	Immeuble de rapport	14 Avenue du Mal Foch / 19 Ruede Diane	23
ARG_006	Immeuble de rapport	16 Avenue du Mal Foch	24
ARG_007	Immeuble	11 ruelle de l'Eglise	25
ARG_008	Immeuble bourgeois	24 Avenue du Mal Foch	26
ARG_011	Immeuble	4 bis rue Paul Vaillant Couturier	27
ARG_015	Immeuble de rapport	3 Rue Paul Vaillant-Couturier	28
ARG_020	Immeuble	8 Rue Paul Vaillant-Couturier	29
ARG_021	Immeubles	12, 14, 16 Rue Paul Vaillant-Couturier	30
ARG_023	Immeuble	25 Rue Paul Vaillant-Couturier	31
ARG_024	Immeubles	33, 35, 37 Rue Paul Vaillant-Couturier	32
ARG_025	Immeuble de rapport	51 Rue Paul Vaillant-Couturier	33
ARG_027	Immeuble de rapport	61 Rue Paul Vaillant-Couturier	34
ARG_028	Immeubles de rapport	70 Rue Paul Vaillant-Couturier	35
ARG_029	Immeuble de rapport typique Napoléon III	104 Rue Paul Vaillant-Couturier	36
ARG_030	Immeuble de rapport enseigne grains et fourrages	112 Rue Paul Vaillant-Couturier	37
ARG_031	Immeuble de rapport	134 Rue Paul Vaillant-Couturier	38
ARG_032	Immeuble	149 Rue Paul Vaillant-Couturier	39
ARG_033	Immeuble	159 Rue Paul Vaillant-Couturier	40
ARG_036	Immeuble Michelet	10 Rue Henri Dunant	41
ARG_038	Immeuble de rapport	18 Rue de la Liberté	42
ARG_039	Immeuble Fondation Cognacq-Jay	20 Rue de la Liberté	43
ARG_089	Immeuble	14 Rue Michelet	44
ARG_090	Immeuble	1 Boulevard Léon Feix	45
ARG_139	Immeuble de rapport	63 Rue Paul Vaillant-Couturier	46
ARG_002	Villas	5 et 7 Avenue du Mal Foch	47
ARG_003	Villa	10 Avenue du M. Foch	48
ARG_009	2 Pavillons accolés	28, 30 Avenue du Mal Foch	49
ARG_010	Pavillon	31 avenue du maréchal Foch	50
ARG_012	Pavillon	3 bis Rue Amédée Jouy	51
ARG_013	Villa	4 Boulevard Jeanne d'Arc	52
ARG_014	Villa	12 Boulevard Jeanne d'Arc	53
ARG_017	Villa	30 Boulevard Jeanne d'Arc	54
ARG_019	Pavillon	3 Rue Amédée Jouy	55

Référence	Désignation	Adresse	Page
ARG_022	Maison de ville	20 Rue Paul Vaillant-Couturier	56
ARG_035	Maison bourgeoise typique Napoléon III	28 Rue de Diane ou 7 rue Bicheret	57
ARG_037	Maison bourgeoise [propr. Brétille]	9 Ruelle de l'église	58
ARG_040	Villa	2 Boulevard Jeanne d'Arc	59
ARG_041	Pavillon	5 Rue Amédée Jouy	60
ARG_042	Villa	9 Boulevard Jeanne d'Arc	61
ARG_043	Villa	19 Boulevard Jeanne d'Arc	62
ARG_044	Villa	23 bis Boulevard Jeanne d'Arc	63
ARG_047	Villa	4 Avenue Bridault	64
ARG_048	Maison de maître	21 Avenue Bridault	65
ARG_049	Maison du compositeur A.Thomas	27 Rue Duguay	66
ARG_050	Villa	10 Rue Ferdinand Berthoud	67
ARG_051	Villa	28 Rue Robida (anc.Carnot)	68
ARG_052	Villa	1 Place Carnot	69
ARG_053	Villa	9 Avenue Claire, 12 rue Lamartine	70
ARG_054	Villa	12 Avenue Claire	71
ARG_055	Villa	16 Avenue Claire	72
ARG_056	Pavillon	3 Rue Danton	73
ARG_057	Villa	70 Rue Denis Roy	74
ARG_058	Villa	44 Rue Etienne Chevalier	75
ARG_060	Villa	21 Rue Lamartine ou 11 Avenue Claire	76
ARG_061	Villa	10 Rue L.Taillandier	77
ARG_062	Villa	4 et 6 Rue Victor Puiseux	78
ARG_063	Villa	7 et 9 Rue Victor Puiseux	79
ARG_064	Villa	14 Rue Victor Puiseux	80
ARG_065	Villa	20 Rue Victor Puiseux	81
ARG_066	Villa	33 à 39 Rue Victor Puiseux	82
ARG_067	Villa	61 Rue Victor Puiseux	83
ARG_068	Villa	18 Rue de Vigneronde	84
ARG_069	Villa	13 Rue des Bûchettes	85
ARG_070	Villa	10 Rue Gambetta	86
ARG_071	Pavillon	4 Rue Kruger	87
ARG_072	Pavillon	2 Avenue de Stalingrad	88
ARG_074	Pavillon	50 Rue Ernest Renan	89
ARG_075	Pavillon	52 Rue Ernest Renan	90
ARG_076	Villa	23 Rue Alfred Labrière	91
ARG_077	Maison de villégiature	24 Rue Alfred Labrière	92
ARG_081	Villa	13 Rue de la République	93
ARG_082	Villas	21 Rue Pasteur	94
ARG_083	Villa	14 Rue Kléber	95
ARG_084	Pavillon	1 Rue Amédée Jouy	96
ARG_085	Pavillon	46 Rue Ernest Renan	97
ARG_086	2 Pavillons accolés	24,26 Rue d'Orgemont partie médiane	98
ARG_087	Pavillon	3 Rue Baudin	99
ARG_088	Pavillon	1, et 1bis, Rue Fernand Cormon	100
ARG_093	Villa	64 Boulevard Héloïse	101
ARG_094	Villa	22 Rue Verte	102
ARG_096	Château Joly	2 Rue Montmorency	103
ARG_097	Pavillon	28 Rue d'Orgemont partie médiane	104
ARG_098	Villa	17 Boulevard Karl Marx	105
ARG_102	Villa	66 Boulevard Héloïse	106
ARG_103	Villa Roclore	84 Boulevard Héloïse	107

Référence	Désignation	Adresse	Page
ARG_104	Maisons vigneronnes	20 Rue Defresnes Bast	108
ARG_106	Villa	44 Rue Victor Puiseux	109
ARG_107	Pavillons jumeaux	22, 24 Rue de la République	110
ARG_109	Pavillon	41 Rue de la République	111
ARG_110	Villa	46 Rue Pasteur	112
ARG_111	Villa	53 Rue Pasteur	113
ARG_112	Villa	8 Rue Amédée Jouy	114
ARG_113	Villas	47,49 rue Ernest Renan	115
ARG_115	Pavillon	27 Rue Baudin	116
ARG_116	Pavillon	6 Rue Baudin	117
ARG_117	Pavillon	8 Rue Fernand Cormon	118
ARG_118	Pavillon	14 Rue Fernand Cormon	119
ARG_119	Pavillon	8 rue Alfred Labrierre	120
ARG_120	Pavillon	30 Rue d'Orgemont partie médiane	121
ARG_121	Pavillon	5 Rue Baudin	122
ARG_122	Pavillon	3 et 3bis Rue Fernand Cormon	123
ARG_123	Pavillon	7 Rue Fernand Cormon	124
ARG_124	Pavillon	33 avenue du maréchal Foch	125
ARG_125	Maisons accolées (avec 45)	43 Rue de la République	126
ARG_126	Maisons accolées (avec 43)	45 Rue de la République	127
ARG_127	Pavillon	47 Rue de la République	128
ARG_128	Pavillon	49 Rue de la République	129
ARG_131	Pavillon	8 rue Baudin	130
ARG_132	Pavillon accolé	10 rue Baudin	131
ARG_133	Pavillon accolé	12 rue Baudin	132
ARG_134	Pavillon	14 rue Baudin	133
ARG_135	Pavillon	16 rue Baudin	134
ARG_136	Pavillon	18 rue Baudin	135
ARG_137	Pavillon	5 Rue Danton	136
ARG_138	Villas	9 Avenue du Mal Foch	137
ARG_140	Villa	12 Avenue du M. Foch	138
ARG_141	Pavillon	6 Rue Kruger	139
ARG_143	Pavillon	4 Avenue de Stalingrad	140
ARG_144	Pavillon	6 Avenue de Stalingrad	141
ARG_145	Pavillon	8 Avenue de Stalingrad	142
ARG_146	Villa	15 Rue de la République	143
ARG_147	Villas	17 et 19 Rue de la République	144
ARG_148	Villa	16 Rue Kléber	145
ARG_149	Villa	18 Rue Kléber	146
ARG_150	Villa	20 Rue Kléber	147
ARG_151	Villa	19 Boulevard Karl Marx	148
ARG_152	Villa	21 Boulevard Karl Marx	149
ARG_153	Villa	23 Boulevard Karl Marx	150
ARG_154	Villa	10 rue Laugier	151
ARG_155	Villa	5 rue des Buchettes	152
ARG_156	Villa	13 rue de la Grande Ceinture	153
ARG_157	Villa	21 rue de la Grande Ceinture	154
ARG_018	Equipement financier / ancienne banque	6 Rue Paul Vaillant-Couturier	155
ARG_026	Immeuble	55 Rue Paul Vaillant-Couturier	156
ARG_100	Plaque murale	18 Rue de Diane	157
ARG_092	Moulin dit "La Tour Billy"	65 Rue du Lieutenant Colonel Prudhon	158
ARG_095	Moulin dit "d'Orgemont"	2 rue Clos des Moines	159

Typologie
Edifices civils et religieux
Ensemble urbain et paysager
Equipements
Equipements culturels et de loisirs
Immeubles d'habitation
Maisons et pavillons
Patrimoine industriel et tertiaire
Petit patrimoine et éléments architecturaux remarquables
Divers
Infrastructure
Maisons et pavillons
Patrimoine industriel et tertiaire
Venelles et cours

Argenteuil

Référence : ARG_016

2 Ter Rue Paul Vaillant-Couturier

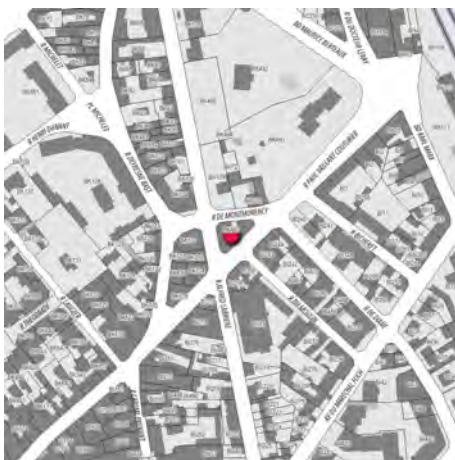
Police municipale ancienne Banque de France

Date de construction :

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : intérêt architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK110



Ancien bâtiment de la banque de France en brique et ornements enduits d'ocre, il accueille maintenant la police municipale. Immeuble d'angle formé par un arrondi. La façade est rythmée par l'ordonnement des fenêtres.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

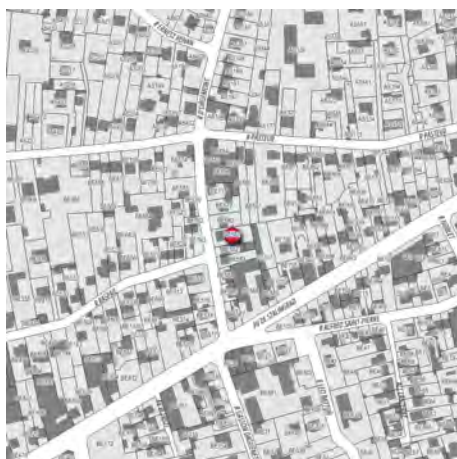
Ancien casino

Date de construction :

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BE581



L'implantation du casino respecte l'alignement avec la rue d'Orgemont et les autres bâtiments mitoyens. L'immeuble, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée qui dessert un seul étage.

La façade est caractérisée par une certaine simplicité formelle, les parements sont couverts par un enduit avec effet brossé. L'entrée est marquée par grand portail en fer forgé. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres. La façade est marquée par une enseigne peinte de grande taille placée au centre et formant un fronton.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Les Bains modernes

Date de construction : vers 1930

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BC198



R. Allard (architecte). L'implantation du bâtiment respecte l'alignement avec la rue du Dr Leray et les autres bâtiments mitoyens. Le bâtiment est constitué d'un rez-de-chaussée qui dessert un seul étage.

La façade est caractérisée par une certaine simplicité formelle, les parements sont couverts par un enduit avec effet lisse. L'entrée est marquée par un encadrement, les ouvertures sont rectangulaires de différentes tailles et la façade est marquée par une enseigne de grande taille qui annonce la vocation du bâtiment. L'attique et le bandeau de brique au premier étage marque et anime la façade.

L'installation de volets roulants en PVC au premier étage nuit à la qualité générale de la façade sur rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Préconisations : Supprimer les volets roulants du premier étage.

Marché

Date de construction : milieu XXème siècle

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt architectural et historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : AM58



L. Simon et A.Morisseau (architectes).

Le marché couvert est considéré comme un élément architectural signal grâce à sa forme inspirée d'un coquillage. Ce coquillage est composé de plusieurs voûtes, les voûtes sont composées d'un fin voile de béton armé, cette conception permet d'avoir aucun pilier intérieur qui entrave la perspective.

La partie circulaire du bâtiment se repose sur 3 volumes sous forme de parallélépipèdes rectangles orientées vers le centre du coquillage.

En façade, les parements du bâtiment sont composés d'une part, par les voûtes et les vitrages verticaux du coquillage. D'autre part, par les murs en béton des trois parallélépipèdes sur la partie inférieure. Ces murs sont surmontés par des bandeaux de pavés de verre.

Prescriptions :

Ne pas démolir

La forme singulière du bâtiment devra être respectée et mise en valeur, la volumétrie et ses caractéristiques sont à conserver.

Les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents en façades, doivent être conservés ou restitués dans leurs proportions d'origine.

Ancien Hôtel des Postes

Date de construction : 1909

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM7



L.Batton (architecte) L'implantation de cet immeuble se situe à l'angle de deux voies, elle respecte l'alignement sur rue.

L'immeuble se développe en R+2 avec un rez-de-chaussée en double hauteur, l'ensemble est couvert par un toit terrasse.

La façade est caractérisée par une certaine liberté décorative, un effet pittoresque est exprimé à travers la modénature riche, colorée et variée de la façade et par le fronton.

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux, les parements sont traités par différentes couleurs de la brique, le soubassement est marqué par un revêtement en pierre de taille. Les ouvertures sont de différentes tailles et formes (arc en plein cintre et arc surbaissé) et dotées d'appui de fenêtres et de barreaudage en fer forgé.

L'entrée est marquée par une grande porte en bois massif sculptée avec des impostes en fer forgé.

La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.) sont à conserver.

Les éléments architecturaux indiqués auparavant (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

La diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration est à conserver. Les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades, notamment l'enseigne, doivent être conservés ou restitués dans leurs proportions d'origine.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Temple protestant

Date de construction : 1895

Type : Edifices civils et religieux

Motif de protection : intérêt architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK342



Construit en 1895 par l'architecte Augustin Rey dans le quartier des grandes fontaines, où la communauté suisse protestante était importante, le temple adopte un style néo-médiéval.

De plan rectangulaire, l'édifice se développe en un seul niveau en double hauteur, il est composé d'une nef recouverte d'une charpente. La façade est composée caractérisée par une richesse décorative colorée et variée, elle est animée par la mise en œuvre des matériaux, les parements sont couverts par un enduit avec effet brossé, les ouvertures sont en arc en plein cintre en brique et dotées d'un habillage orné d'une croix surmontée d'une imposante rosace en vitrail décoré. L'entrée est surmontée par un fronton en bois particulièrement ouvragé.

Le temple n'a aujourd'hui plus de fonction culturelle, il est devenu un lieu culturel associatif.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Immeuble

Date de construction :

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI240; BI403



Deux immeubles d'habitation jumeaux et identique par symétrie centrale. Maçonnerie pierre et enduit ton pierre. Toiture mansart avec fenêtre de toit. Grande fenêtre verticale et régulièrement ordonnée. Volet bois.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Lotissement de villas

Date de construction :

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : Intérêt urbain et paysager

Parcelle(s) cadastrale(s) : BO299; BO300; BO301; BO302; BO303; BO304; BO306; BO307;
BO308; BO309; BO310; BO312; BO313; BO532; BO533; BO542; BO543; BO747; BO748



Ensemble de villégiature en retrait de l'espace public, l'alignement est marqué par des mur bahut surmonté de grilles à bareaudage vertical avec brise vue ou non et doublé ou non d'une haie. Offre un paysage ouvert et végétalisé grâce à la présence des jardins sur rue.

Prescriptions :

Conserver les implantations, gabarits, recul, taux de pleine terre.

Préserver les jardins et limiter leur imperméabilisation.

Préconisations :

Envisager les éventuelles extensions en arrière des constructions.

Limiter les démolitions.

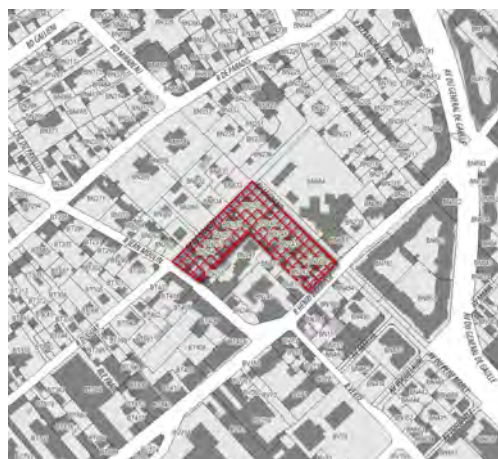
Villas

Date de construction :

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : Intérêt urbain et paysager

Parcelle(s) cadastrale(s) : BN242; BN243; BN248; BN249; BN250; BN251; BN252; BN253;
BN254; BN256; BN257; BN258; BN508; BN509



Ensemble de villégiature avec accès privés. Offre un paysage ouvert et végétalisé.

Prescriptions :

Conserver les implantations, gabarits, recul, taux de pleine terre.

Préserver les jardins et limiter leur imperméabilisation. Envisager les éventuelles extensions en arrière des constructions.

Limiter les démolitions.

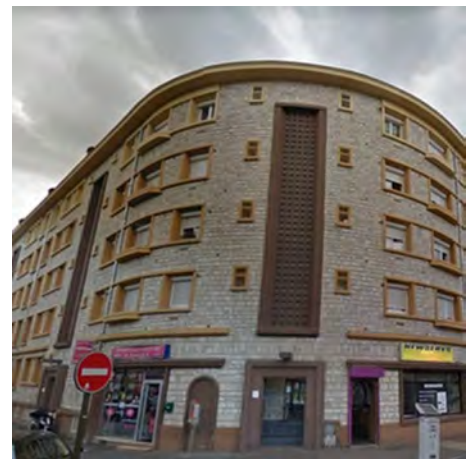
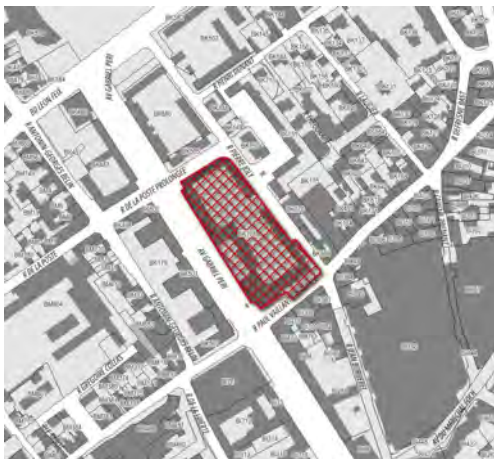
H.B.M. Pierre Joly

Date de construction : 1948-1950

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK178



A. Cordonnier (architecte). L'implantation de cet immeuble se situe à l'angle de deux voies, elle respecte l'alignement sur rue. L'immeuble se développe en R+4 avec un rez-de-chaussée commercial, l'ensemble est couvert par un toit en tuile. La façade est caractérisée par une certaine liberté décorative, un effet pittoresque est exprimé à travers la modénature colorée et variée de la façade. La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux, les parements sont traités par différentes couleurs de la brique. Les ouvertures sont organisées en symétrie, elles sont de différentes tailles et dotées d'encadrements qui débordent la façade.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Maisons jumelles

Date de construction :

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK720



4 maisons jumellées deux à deux. La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en bois.

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage. L'ensemble est couvert par un toit en tuile.

Les façades sont composées en symétrie, les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière et de la brique. La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux. L'entrée est marquée par un porche en bois. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement en brique. La façade est marquée par des bandeaux, des corniches et des chaînes d'angles en pierre de taille qui rythment la façade et soulignent les étages.

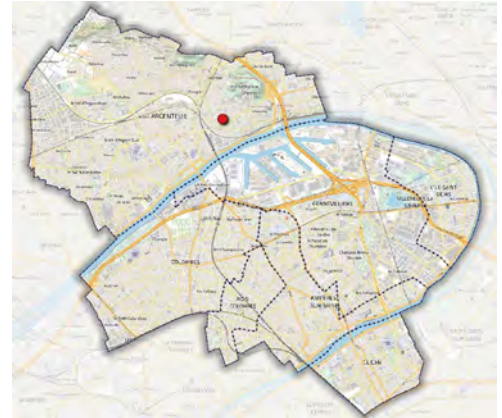
Ensemble de 7 pavillons accolés

Date de construction :

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : intérêt urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD284; BD286; BD287; BD288; BD289; BD660; BD668; BD669



7 petits pavillons de constructions variées (matériaux, ordonnancement, ...) implantés en recul de la voirie. L'alignement est marqué par un mur bahut surmonté d'un bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Permettre extension vertical et à l'arrière

Préserver la diversité architecturale et les éléments de détail

Ensemble de maisons remarquables

Date de construction :

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BL133 à 135; BL137; BL138; BL140; BL186 à 190



Prescriptions :

La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes, clôtures,...) sont à conserver.

Les éléments architecturaux indiqués auparavant (alignement, parement, encadrements, appuis de fenêtre, matériaux, éléments sculptés) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

Les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades, doivent être conservés ou restitués dans leurs proportions d'origine.

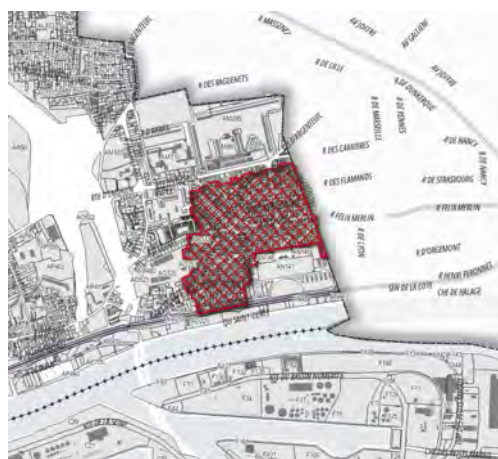
Cité-Jardins d'Orgemont

Date de construction : 1921-1933

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : sections AN et AO pour partie



Prescriptions :

Tout projet doit respecter le cahier de recommandations et de prescriptions d'évolution du bâti de la cité-jardins d'Orgemont, en annexe du présent livret.

Cité-Jardins Lorraine-Dietrich

Date de construction : 1914

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BY419; BY587; BY648; BZ486; BZ 492; BZ494



Prescriptions :

Tout projet doit respecter le cahier de recommandations et de prescriptions d'évolution du bâti de la cité-jardins Lorraine-Dietrich, en annexe du présent livret.

Cité-Jardins du Marais

Date de construction : 1923-1925

Type : Ensemble urbain et paysager

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : section BX pour partie



Prescriptions :

Tout projet doit respecter le cahier de recommandations et de prescriptions d'évolution du bâti de la cité-jardins du Marais, en annexe du présent livret.

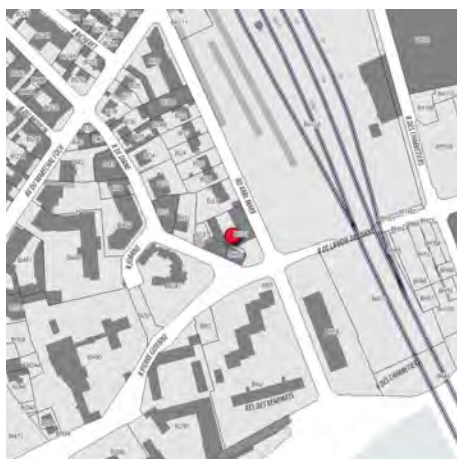
Immeuble de rapport

Date de construction : 1913

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI371



Architecte : G. Guyon et Fils

L'implantation de cet immeuble de rapport respecte l'alignement avec le boulevard Karl Marx, avec un gabarit important et plus élevé par rapport aux constructions avoisinantes (R+5).

La façade de l'immeuble s'organise en quatre parties :

- Un soubassement comprenant le rez-de-chaussée,
- L'appareillage des matériaux au premier étage crée une impression d'entresol ;
- Les étages courants qui sont traités par le même style ;
- Le couronnement est formé par un dernier étage souligné par un balcon.

Les parements de la façade sont principalement en moellons de meulière avec des séquences en brique. Ces matériaux sont laissés apparents et les coloris sont les couleurs naturelles de ces matériaux.

Les fenêtres sont rectangulaires et dotées d'encadrements en pierre de taille et d'appui de fenêtre en fer forgé. La façade est marquée par des bandeaux et des corniches qui rythment la façade sur rue et soulignent les étages.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Respecter la composition architecturale du bâtiment devra être respectée,

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes, clôtures.)

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.), les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents en façades dans leurs proportions d'origine.

Immeubles de rapport

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM625



Immeuble d'habitation à l'alignement de la rue, de deux étages et combles. Parement enduit, fenêtre verticale avec ceintre et volet en bois. Porte cochère en bois plein. Un commerce en rdc.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

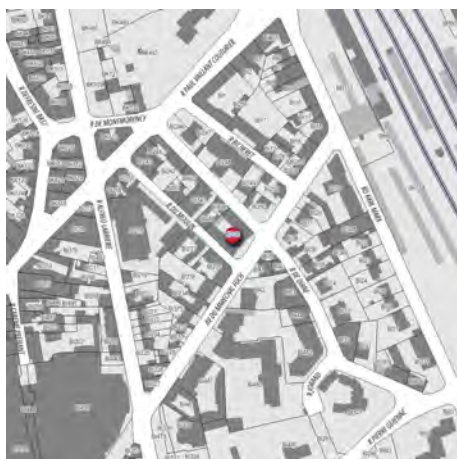
Immeuble de rapport

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : intérêt architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI238



Immeuble de rapport de 4 étage et combles aménagées sous toiture à la Mansart. Composition rythmée par de jeux entre les matériaux et les ouvertures. On retrouve des appareillages de briquettes, de la pierre, du béton en structure de pierre, des éléments décoratifs en faïence et stuc.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Immeuble de rapport

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI235



Immeuble d'habitations en recul de la voie. Façade en brique camaïeu orangé avec maçonnerie en béton en structure pierre. Jeux de décoration avec des linteaux en mosaïque au 2e étage et sculptés au 3e étage.

Prescriptions :

Ne pas démolir. Respecter la composition architecturale du bâtiment.

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement; encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et les percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs propositions d'origine.

Immeuble

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : intérêt architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM579



Immeuble bourgeois

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI232



Implantation en retrait de la voie, l'alignement est marqué par mur bahut surmonté d'un bareaudage vertical.
Enduit ton pierre, Corniches, appui de fenêtre, garde-corps...

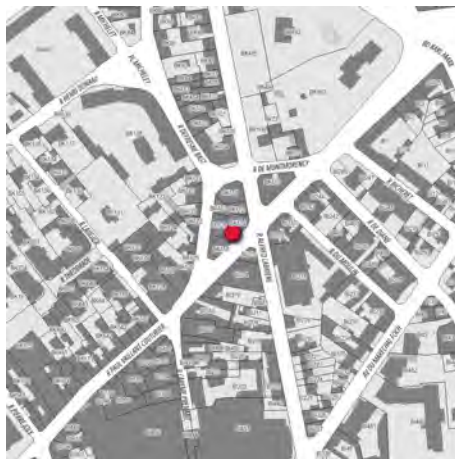
Immeuble

Date de construction : 1928

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BH59



Immeuble d'habitation, rdc commercial en alignement à la rue. Façade en brique en camaïeu orangé avec maçonnerie en béton en structure pierre. Présence d'un encorbellement au milieu de la façade.

Prescriptions :

Ne pas démolir. Conserver l'implantation par rapport à la rue. Respecter la composition architecturale du bâtiment. Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur). Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement; encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et les percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs propositions d'origine.

Immeuble de rapport

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI3



Immeuble de rapport avec un rdc commercial, 3 étages courants, un étage en toiture sous ardoises, avec des balcons en surplomb au deuxième étage, la façade est en brique polychrome, des bandeaux décoratifs en faïence.

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Permettre l'évolution qualitative notamment des rez-de-chaussées

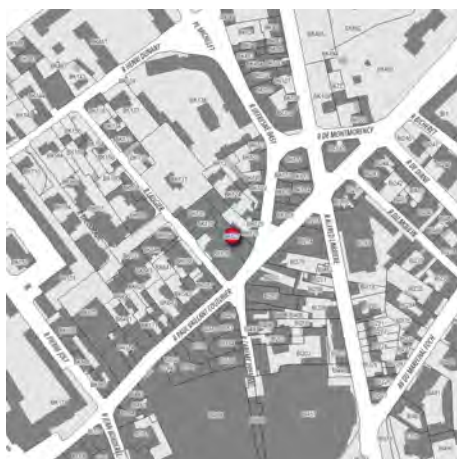
Immeuble

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK127



Immeuble de deux étages en parement briques, façade modeste décoration limitée mais élégante, ferronnerie des garde corps à forme simple, élément décoratif.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

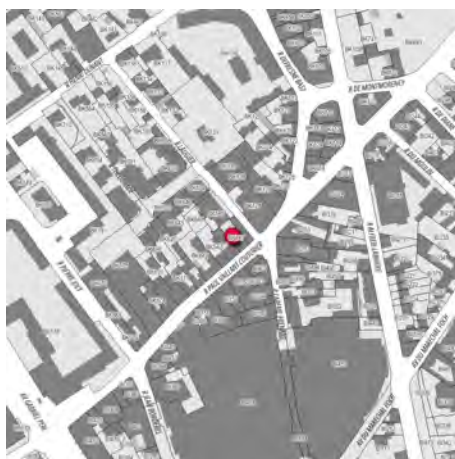
Immeubles

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK167



Ensembles de 3 immeubles d'habitation en alignement avec commerce en rdc. Le 12 dispose d'un RDC et intersol en pierre claire et chaînage de pierre surélevé de deux étages enduits, fenêtre avec volets en bois peints. Le 14 dispose d'un rdc et d'un premier niveau en pierre, de 3 niveau en maçonnerie pierre et briques avec chaînage. Le 14 est en rocaillage de meulières. Les fenêtres disposent de persiennes.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Immeuble

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI376



Immeuble d'habitation avec commerce en rdc. Dispose d'un rdc et d'un premier niveau en pierre, de 3 niveaux en maçonnerie pierre et briques de deux nuances avec chaînage béton en structure de pierre.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Immeubles

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI160



Ensembles de 3 immeubles d'habitation en alignement avec commerce en rdc. Le 33 est en maçonnerie en pierre claire et chaînage de pierre avec comble aménagée dans toiture en ardoise. Le 35 est en maçonnerie enduite avec des chaînage baies,... en béton en structure de pierre et dispose de balcon en surplomb. Le 37 est en parement brique. Les fenêtres disposent de persiennes.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Immeuble de rapport

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI449



Immeuble en alignement avec commerce en rdc, étages et combles en parement briques de deux tons, façade modeste décoration limitée mais élégante, ferronnerie des garde corps à forme simple, élément décoratif.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Immeuble de rapport

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI379



Immeuble d'habitation , angle et pan coupé, rdc commerces, 3 niveaux enduits, fenêtres avec volets en bois, ordonnancement de la façade, peu de décors.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Immeubles de rapport

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM36



Immeuble de rapport, angle avec pan coupé, enduit, ordonnancement facade par fenêtres similaires et espacement régulier, corniches simples et détails d'architecture qui marquent la ligne horizontale du bâtiment, volets au premier étage, garde-corps aux fenêtres. Commerces en rdc.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Immeuble de rapport typique Napoléon III

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM61



Immeuble de rapport R+2 et R+3 dans l'angle avec pan coupé, enduit, ordonnancement façade par fenêtres avec volets bois et espacement régulier. Commerces en rdc.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

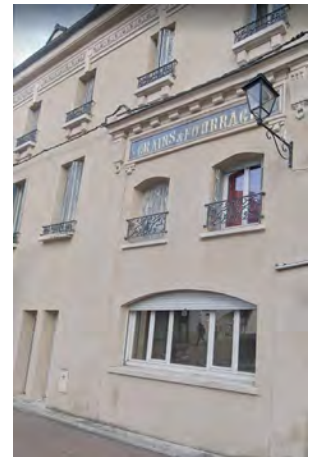
Immeuble de rapport enseigne grains et fourrages

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt historique et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM572



Immeuble d'habitation en enduit ton pierre, ordonnancement régulier de la facade maçonnerie de pierre taillée. Présence de l'enseigne grain et fourrage.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Enseigne grain et fourrage à conserver

Immeuble de rapport

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt historique et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM810



Immeuble d'habitation, rdc commercial en alignement à la rue. Façade en brique en camaieu orangé et marron avec maçonnerie en béton en structure pierre. Organisation régulière de la façade avec des fenêtres identiques et régulièrement disposées et volets bois.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

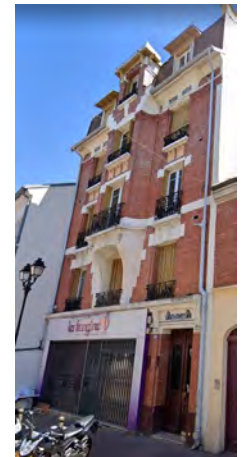
Immeuble

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM237



Immeuble d'habitation, rdc commercial en alignement à la rue. Façade en brique en camaieu orangé avec maçonnerie en béton en structure pierre. Organisation symétrique de la façade avec des fenêtres identiques de part et d'autre d'un corps central.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine

Immeuble

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM575



Immeuble d'habitation en rocaillage de pierre meulière, détail de maçonnerie, linteaux et encadrement de fenêtre, émail, ..en alignement sur la rue et commerce en rdc.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

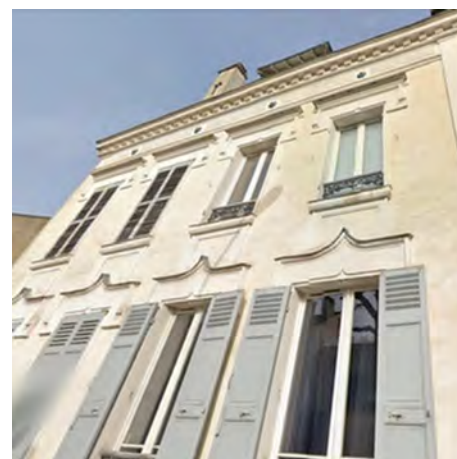
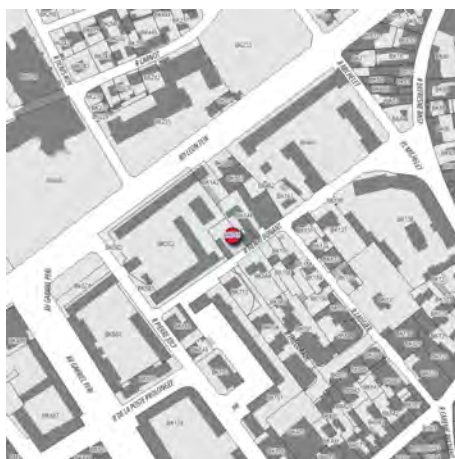
Immeuble Michelet

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK145



L'immeuble est implanté à l'alignement, il est doté d'un plan rectangulaire et constitué d'un rez-de-chaussée surélevé, un étage et un comble habité.

Les façades sont composées en symétrie, les parements sont couverts par un enduit avec effet lisse. Le soubassement est marqué par un parement en moellon de meulière.

Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé. La façade est marquée par des corniches et d'encadrements de baies moulurés qui rythment la façade.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Immeuble de rapport

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI313



Caractéristiques d'implantation et de gabarit :

L'implantation de cet immeuble de rapport respecte l'alignement avec la rue de la Liberté, avec un gabarit et une emprise au sol importante (R+4).

L'immeuble, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée, ce niveau dessert quatre étages. L'ensemble est couvert par un toit en tuile.

La façade sur rue est composée en symétrie, les parements sont marqués par la couleur naturelle de la pierre calcaire.

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrements moulurés en pierre de taille. Les balcons au 2e et 4e étage sont en fer forgé et soutenus par des consoles et des corbeaux.

Prescriptions :

Ne pas démolir

La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes, clôtures.) sont à conserver. Les éléments architecturaux indiqués auparavant (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.) devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

Les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades, doivent être conservés ou restitués dans leurs proportions d'origine.

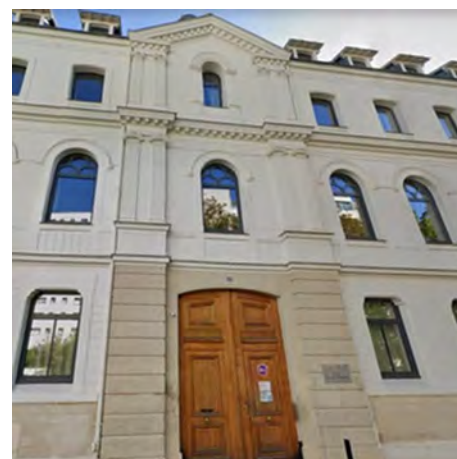
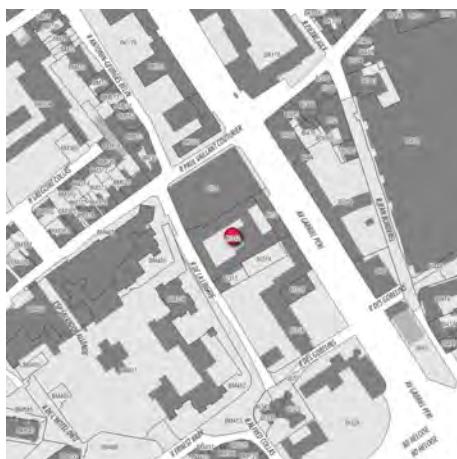
Immeuble Fondation Cognacq-Jay

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI312



L'implantation de cet immeuble de rapport respecte l'alignement avec la rue de la Liberté, avec un gabarit et une emprise au sol importante (R+2).

L'immeuble, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée, ce niveau dessert deux étages et des combles aménagés.

L'ensemble est couvert par un toit en ardoise surmonté de lucarnes.

La façade sur rue est composée en symétrie, les parements sont marqués par la couleur de l'enduit qui recouvre l'ensemble de la façade. Cette façade s'organise en trois parties :

- Un soubassement comprenant le rez-de-chaussée surélevé (parement en brique, ouvertures rectangulaires) ;
- L'étage courant qui est traité différemment par rapport au reste de la façade (ouvertures en arc plein cintre, parement en enduit effet lisse) ;
- Le couronnement est formé par un dernier étage souligné par un traitement de façade différent (ouverture en arc surbaissées, parement en enduit effet lisse) ;
- La travée centrale marque l'entrée par des ornements en colonne, des consoles et des corniches.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Immeuble

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK724



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue.

La maison, avec sa volumétrie complexe, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles aménagés. L'ensemble est couvert par un toit en ardoise aux pentes très prononcées. Les conduits de cheminées en brique rouge animent la toiture.

La façade est caractérisée par une certaine liberté formelle, les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière.

L'entrée est marquée par un porche. Les ouvertures sont rectangulaires avec un arc en plein cintre et dotées d'encadrement en brique.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Immeuble

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK71



La maison est implantée dans un tissu urbain dense en alignement par rapport à la rue.

L'immeuble, avec son plan rectangulaire, est constitué d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles aménagés avec lucarnes. L'ensemble est couvert par un toit en ardoise.

Les façades sont composées en symétrie, les parements sont couverts par un enduit avec un effet lisse. Elle est animée par la mise en œuvre des matériaux. L'entrée est marquée par un perron. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement mouluré en pierre de taille. La façade est marquée par des bandeaux, des corniches et des chaînes d'angles en pierre de taille qui rythment la façade et soulignent les étages.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

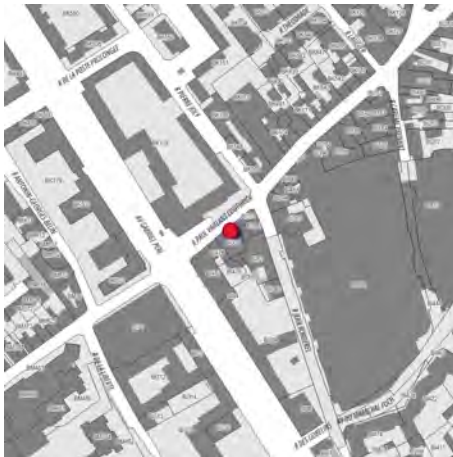
Immeuble de rapport

Date de construction :

Type : Immeubles d'habitation

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI308



Immeuble d'habitation en alignement, rdc commerce, parement briques de de teintes et jeux de décoration, linteaux et mosaïque... balcon filant au deuxième étage.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Villas

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI37



Ensemble de deux villas accolées, toiture 4 pans en ardoises, Les maçonneries sont en enduit, les séries de fenêtres sont à espacement réguliers. On note pour le 5 une marquise et pour le 7 des allèges décorées en céramiques. En recul de la voie, laisse place à un grand jardin à côté et devant la maison en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut de pierres et de briques surmonté d'un bareaudage vertical, portail et pillier en brique ou enduit.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI251



La maison est implantée à l'alignement de la rue, un jardinet se dégage sur rue sur le côté de la construction avec une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé.

A l'angle de la rue pan coupé, sous bassement en pierre meulière, parement brique bicolore ou rocaillage de meulière, toiture croisée à pente importante. Élément de décor nombreux.

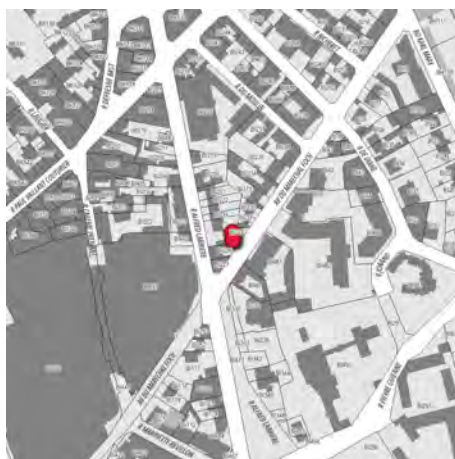
2 Pavillons accolés

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI228; BI229



Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI252



Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS284



Maison moellons de meulière et un niveau en enduit ton pierre.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

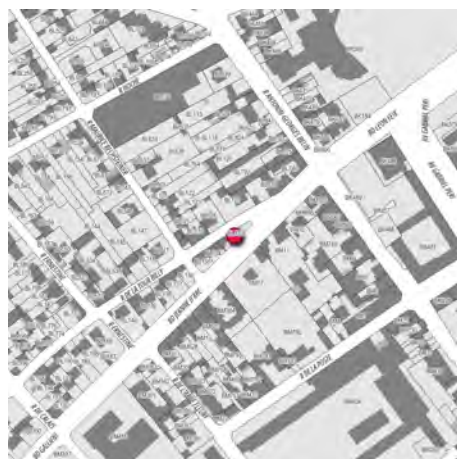
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BL132



Maçonnerie enduite, bandeaux des ouvertures et chaînage en pierre de tuffeau, soubassement en meulrières
Implantation à l'alignement de la voirie.

Prescriptions :

Conserver implantation, volumétrie et ordonnancement de la façade

Permettre une évolution qualitative.

Date de construction :
Type : Maisons et pavillons
Motif de protection : Intérêt urbain



Prescriptions :

Conserver implantation, volumétrie et ordonnancement de la façade
Permettre une évolution qualitative

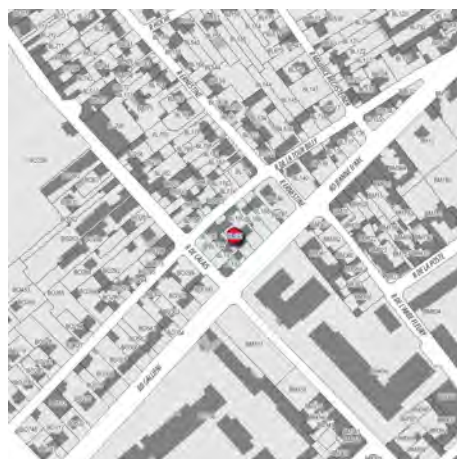
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : BL191



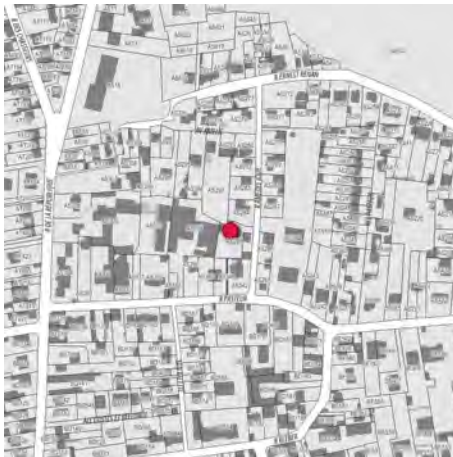
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS285



Maison moellon de pierre.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Maison de ville

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK542



Maison de ville art déco de deux étage en rocaillage de pierre meulière très décorée, balcon et ferronnerie complexe, fronton en pierre, encadrement, linteaux,... en béton en structure de pierre, ...

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Maison bourgeoise typique Napoléon III

Date de construction : XIXème siècle

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI246



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue.

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles. L'ensemble est couvert par un toit en ardoise à la mansarde.

Les façades sont composées en symétrie, les parements sont marqués par la couleur naturelle de la brique et de la pierre calcaire.

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux. L'entrée est marquée par un perron et une marquise en fer forgé.

Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtre en fer forgé et d'encadrement mouluré en pierre de taille. Les façades sont marquées par des bandeaux, des corniches et des chaines d'angles en pierre de taille qui rythment la façade extérieure et soulignent les étages.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

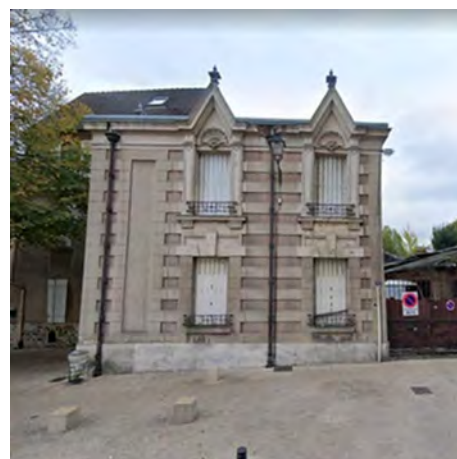
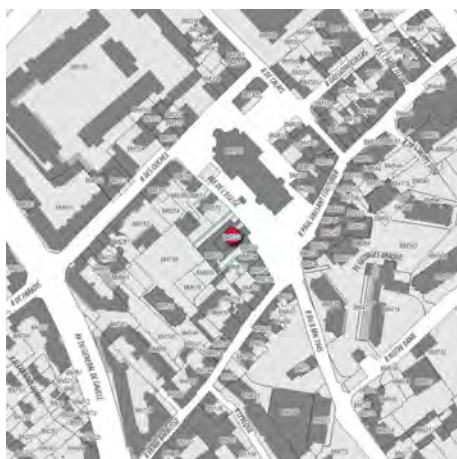
Maison bourgeoise [propr. Brétille]

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM559



L'immeuble est implanté en respectant l'alignement sur rue, il est doté d'un plan rectangulaire et constitué d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et est couvert par un toit en ardoise.

La façade est composée en symétrie, les parements sont marqués par la couleur naturelle de la brique et de la pierre calcaire.

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtre en fer forgé et d'encadrement mouluré en pierre de taille. La construction est marquée par des bandeaux, des corniches et des chaînes d'angles en pierre de taille qui rythment la façade et soulignent les étages. Les frontons des fenêtres du premier étage sont de forme triangulaire.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BL739



Caractéristiques d'implantation et de gabarit :

L'implantation de cette maison respecte l'alignement avec le boulevard Jeanne d'Arc et les bâtiments mitoyens.

Le bâtiment est doté d'un plan rectangulaire et constitué d'un rez-de-chaussée, ce niveau dessert deux étages qui sont couverts par un toit en ardoise à quatre pans.

Les façades sont composées en symétrie, les parements sont marqués par la couleur naturelle de la brique et de la pierre calcaire.

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement mouluré en pierre de taille. La façade est marquée par des bandeaux, des corniches et des chaînes d'angles en pierre de taille qui rythment la façade et soulignent les étages.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS283



Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

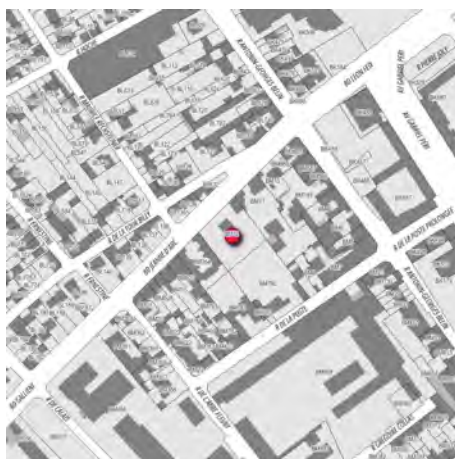
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM12



La villa est implantée au centre d'un parc arboré. Le haut mur de clôture protège des regards le parc et la villa.

La façade sur rue est composée en symétrie, les parements sont marqués par la couleur de l'enduit avec effet brossé qui recouvre l'ensemble de la façade.

Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement en pierre de taille. L'entrée est marquée par un perron et une marquise en fer forgé.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM527



L'implantation de cette maison respecte l'alignement avec le boulevard et les autres bâtiments mitoyens.

Le bâtiment est doté d'un plan rectangulaire et constitué d'un rez-de-chaussée, ce niveau dessert un étage et des combles aménagés. Le bâtiment est couvert par un toit en ardoise à la Mansarde.

Le volume de la maison est modeste, les façades sont composées en symétrie et les parements sont couverts par un enduit. Les fenêtres au rez-de-chaussée sont rectangulaires, dotées d'encadrements moulurés. A l'étage, les fenêtres sont dotées de frontons triangulaires et d'appuis de fenêtres en fer forgé.

La façade est marquée par des bandeaux et des corniches qui rythment la façade et soulignent les étages.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

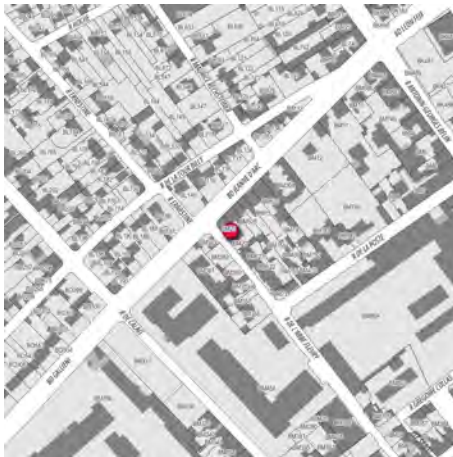
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM21



L'implantation de cette maison se situe à l'angle de deux voies. Le bâtiment est constitué d'un rez-de-chaussée, ce niveau de rez-de-chaussée dessert un seul étage. L'ensemble du bâtiment est couvert par un toit en tuile à quatre pans.

Les façades sont composées en symétrie et les parements sont couverts par un enduit effet brossé.

Les ouvertures sont rectangulaires et soulignées par un léger encadrement. La façade est marquée par des bandeaux et des corniches qui rythment la façade et soulignent les étages.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

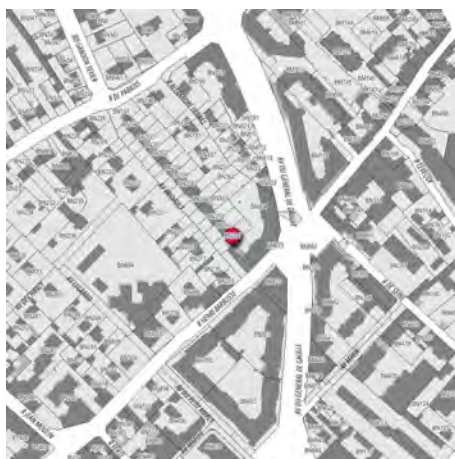
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain et paysagers.

Parcelle(s) cadastrale(s) : BN211



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur sur rue (jardin privé).

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage. L'ensemble est couvert par un toit en tuile.

Le volume de la maison est modeste, les façades sont composées en symétrie et les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière.

Les ouvertures sont rectangulaires dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement en brique.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

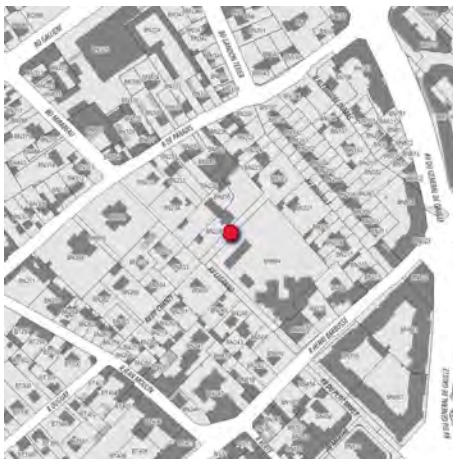
Maison de maître

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : BN222



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé.

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles habités. L'ensemble est couvert par un toit à la mansarde qui est marqué par des lucarnes et des cheminées.

Les façades sont marquées par la couleur naturelle de la brique et de la pierre calcaire. Elles sont animées par la mise en œuvre des matériaux.

Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'encadrement en brique. Les façades sont marquées par des corniches et des chaînes d'angles en pierre de taille qui rythment la façade extérieure.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

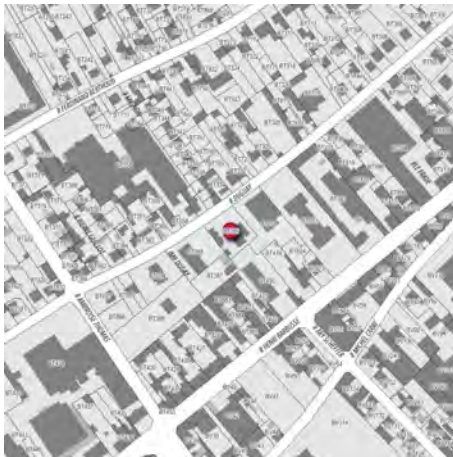
Maison du compositeur A.Thomas

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : BT389



Caractéristiques d'implantation et de gabarit :

La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue.

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert des combles aménagés.

L'ensemble est couvert par un toit en ardoise à la mansarde.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

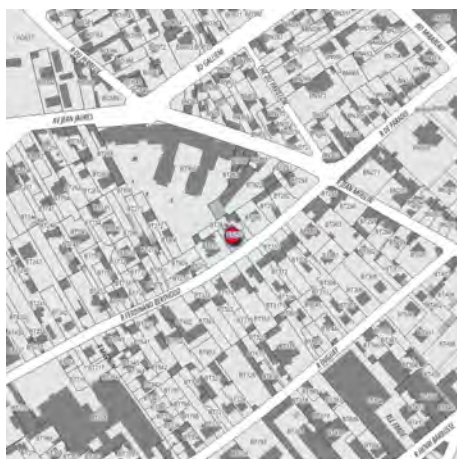
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BT280



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue.

La maison, avec son plan rectangulaire en forme de L, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage. L'ensemble est couvert par un toit en tuiles. Un kiosque est aménagé au-devant de la maison.

La façade est caractérisée par une certaine liberté formelle et décorative, un effet pittoresque est exprimé à travers la modénature riche, colorée et variée de la façade.

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux, les parements sont marqués par la couleur naturelle de la brique et la brique vernissée (bleue). L'entrée est marquée par un perron et une marquise. Les ouvertures sont rectangulaires de différentes tailles et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK199



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé.

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles aménagés. L'ensemble est couvert par un toit en tuile avec des débords de toiture prononcés.

La façade sur rue est composée en symétrie et les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière.

Les ouvertures sont rectangulaires dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement en brique.

Le bandeau du dernier étage est particulièrement ouvragé et le niveau de comble mis en valeur par un colombage.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Villa

Date de construction : 1905

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK446



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue.

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles aménagés. L'ensemble est couvert par un toit en tuile.

Les façades sont composées en symétrie, les parements sont marqués par la couleur naturelle de la brique et du moellon de meulière.

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux. L'entrée est marquée par un perron et une marquise.

Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement mouluré en pierre de taille. La façade est marquée par des bandeaux, des corniches et des chaînes d'angles en pierre de taille qui rythment la façade et soulignent les étages. Un bandeau en briques vernissées marque le haut du premier étage.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

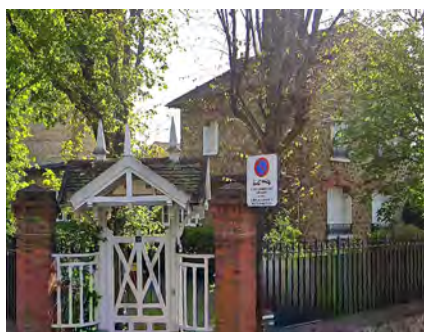
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK213



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue. Le portail sur rue est surmonté d'un auvent en bois.

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles aménagés. L'ensemble est couvert par un toit en tuile.

Les façades sont composées en symétrie, les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement en brique.

Prescriptions :

La composition architecturale du bâtiment devra être respectée, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, symétrie, toiture, pentes, clôtures,...) sont à conserver.

Les éléments architecturaux indiqués auparavant (alignement, parement, encadrements, appuis de fenêtre, matériaux ; éléments sculptés devront être conservés, restitués ou mis en valeur.

Les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades, doivent être conservés ou restitués dans leurs proportions d'origine.

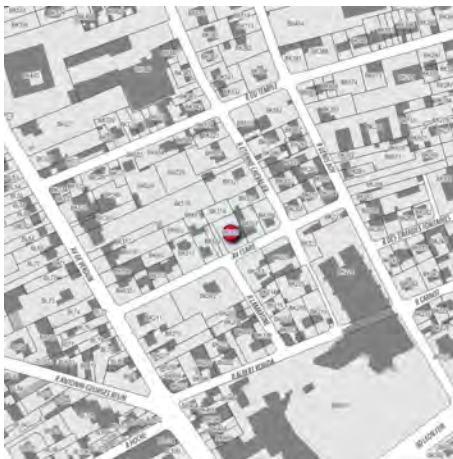
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK308



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un muret surmonté d'une grille.

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles aménagés. L'ensemble est couvert par un toit en tuile.

La façade sur rue est composée en symétrie. Les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement en brique.

Le débord de toiture prononcé anime la façade sur rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK651



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture composée d'un muret surmonté d'une grille en fer forgé.

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles.

L'ensemble est couvert par un toit en tuile.

Les façades sont composées en symétrie, les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement en brique. Des bandeaux de briques marquent les niveaux.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

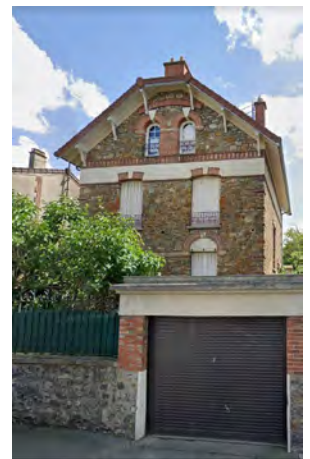
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK40



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture composée d'un muret surmonté d'une grille en fer forgé.

Les façades sont composées en symétrie, les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement en brique. Des bandeaux de briques marquent les niveaux.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Villa

Date de construction : vers 1900

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK519



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé).

La maison, avec son plan rectangulaire en forme de L avec une terrasse à l'étage, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage. L'ensemble est couvert par un toit en tuiles.

La façade est caractérisée par une certaine liberté formelle et décorative, un effet pittoresque est exprimé à travers la modénature riche, colorée et variée de la façade. Un fronton en faïence anime le fronton.

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux. Les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière et de la brique. L'entrée est marquée par un perron et véranda en fer forgé. Les ouvertures sont rectangulaires de différentes tailles et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé.

Le premier étage ouvre sur une terrasse.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK370



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue.

La maison, avec son plan carré, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage. L'ensemble est couvert par un toit en tuiles.

La façade est caractérisée par une certaine liberté formelle et décorative, les parements sont couverts par un enduit effet brossé.

L'entrée est marquée par un perron, les ouvertures sont rectangulaires de différentes tailles et dotées d'appui de fenêtres.

Le rez-de-chaussée en bow-window est surmonté d'un balcon, le colombage du dernier étage anime la façade principale.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK622



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue.

La maison, avec son plan rectangulaire en forme de L, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles aménagés. L'ensemble est couvert par un toit en ardoise.

La façade est caractérisée par une certaine liberté formelle et décorative, elle est animée par la mise en œuvre des matériaux, les parements sont couverts par la brique et par un enduit effet brossé. L'entrée est marquée par un perron et une marquise. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé.

Les débords de toiture prononcés animent la façade sur rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK48



Les maisons jumelées sont implantées en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace de cours sur rue délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé.

La façade est composée en symétrie. La maçonnerie de la façade est composée de moellon de pierre de meulière. Nombreux détails de décoration.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

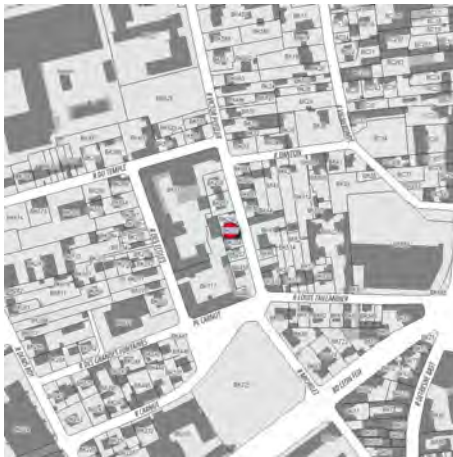
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK255



Les maisons jumelées sont implantées en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace de cours sur rue délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé.

Les maisons sont constituées d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles aménagés. L'ensemble est couvert par un toit en tuile.

La façade est composée en symétrie. La maçonnerie de la façade est couverte par un enduit avec un effet lisse pour le n°7 et d'un parement en brique pour le n°9..

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux, l'entrée est marquée par un perron et une marquise en fer forgé. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement mouluré en pierre de taille. La façade est marquée par des bandeaux, des corniches et des chaînes d'angles en pierre de taille qui rythment la façade et soulignent les étages.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK33



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace de cours sur rue délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé et brise vue.

Le bâtiment est constitué d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau de rez-de-chaussée dessert deux étages. L'ensemble du bâtiment est couvert par un toit terrasse.

Les façades sont composées en symétrie, les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière.

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux. L'entrée est marquée par un perron et une marquise en fer forgé. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement mouluré. La façade est marquée par des bandeaux et des chaînes d'angles en pierre de taille qui rythment la façade et soulignent les étages.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

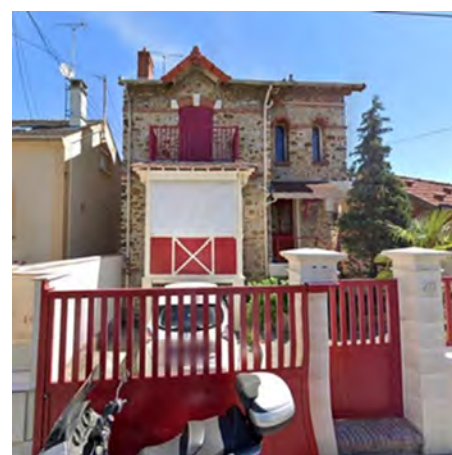
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK30



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé).

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage. L'ensemble est couvert par un toit en tuile.

La façade est caractérisée par une certaine liberté formelle et décorative, les parements sont marqués par la couleur naturelle moellons de meulière. L'entrée est marquée par un perron et une marquise en tuile. Les ouvertures sont rectangulaires avec des arcs surbaissés et en plein cintre, elles sont dotées d'encadrement en brique.

Un bow-window surmonté d'une petite terrasse anime la façade sur rue.

L'installation de volets roulants en PVC sur le bow-window nuit à la qualité générale de la façade sur rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades. Supprimer le volet roulant

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK434



3 maisons dont une double - recul - retrait - details architecturaux à préciser pour chacune.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades. Supprimer le volet roulant

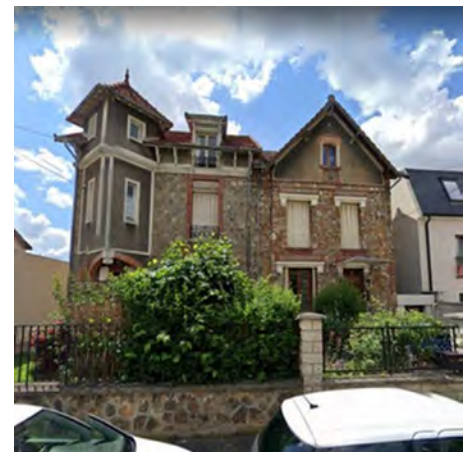
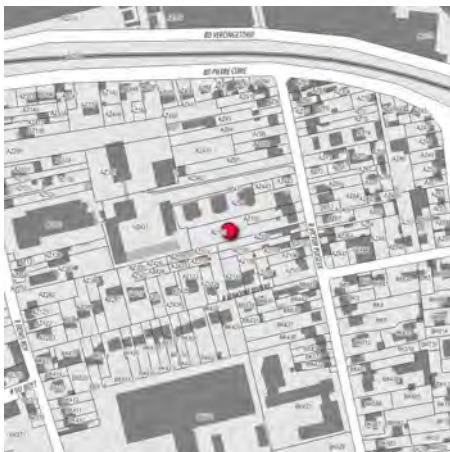
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AZ101



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé).

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage. L'ensemble est couvert par un toit en tuiles.

La façade est caractérisée par une certaine liberté formelle et décorative, un effet pittoresque est exprimé à travers la modénature riche, colorée et variée de la façade.

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux. Les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière et de la brique. L'entrée est marquée par un porche d'entrée. Les ouvertures sont rectangulaires de différentes tailles et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement mouluré.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

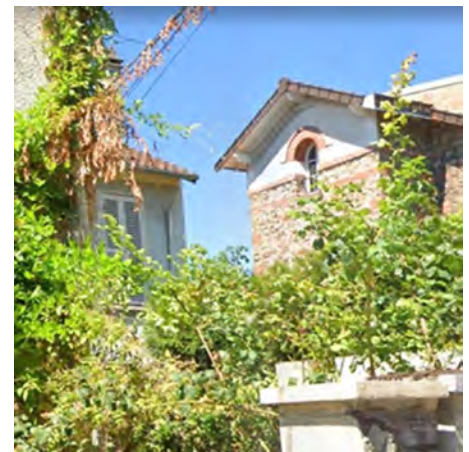
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BC263



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue.

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage. L'ensemble est couvert par un toit en tuiles.

La façade sur rue est composée en symétrie. Les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière et de la brique. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades

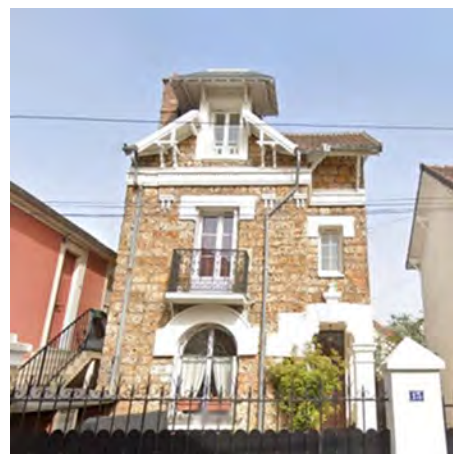
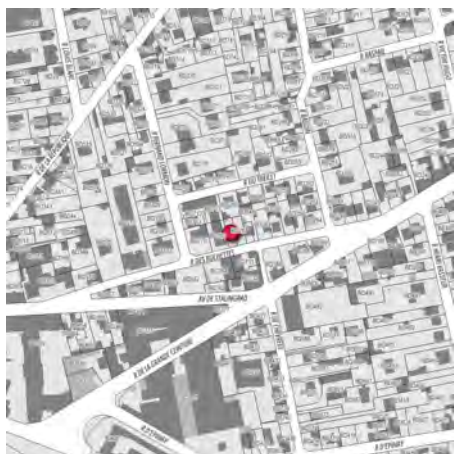
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD268



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (cour sur rue) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue.

La maison est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles aménagés. L'ensemble est couvert par un toit en tuile.

La façade sur rue est caractérisée par une certaine liberté formelle et décorative, elle est animée par la mise en œuvre des matériaux, les parements sont marqués par la couleur naturelle de la meulière. L'entrée est marquée un porche d'entrée. Les ouvertures sont rectangulaires de différentes tailles et dotées d'encadrement mouluré.

L'ouverture de toit surmonté d'un toit en forme de lanterneau anime la façade sur rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

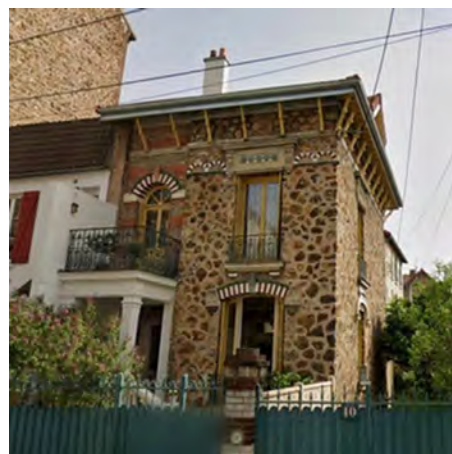
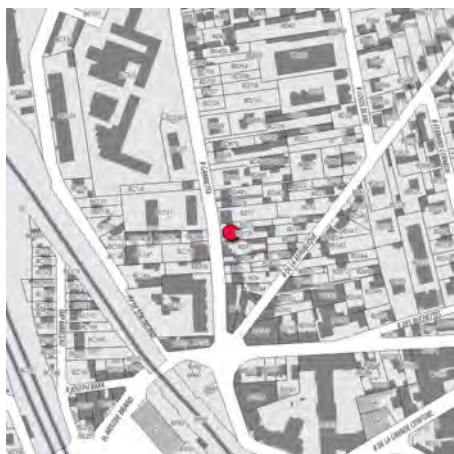
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD724



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue.

La maison est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage. L'ensemble est couvert par un toit en tuile.

Le volume de la maison est étroit, les parements sont marqués par la couleur naturelle de la brique et du moellon de meulière.

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux. L'entrée est marquée par un porche surmonté d'une terrasse. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé.

Les appareillages de briques animent la façade sur rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BC353



Pavillon en moellon de pierre meulière. jardin sur rue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Toute extension est interdite côté rue

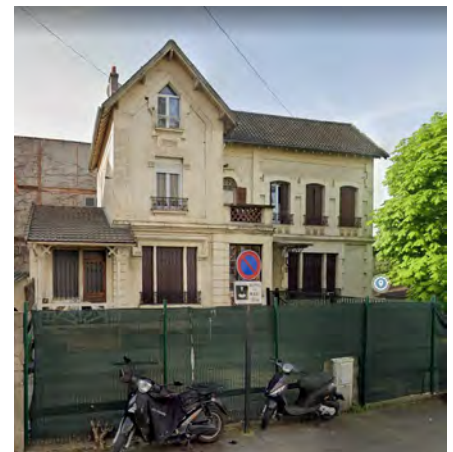
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD357



Maison enduit ton pierre / chainage pierre

Jardin devant

Cloture sur rue grillage et bâche textile ne valorisa pas le lieu.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Toute extension est interdite côté rue

Préconisations :

Prévoir une amélioration de l'aspect de la cloture.

Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS30



Maison brique + déco + recul.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS538



Maison enduite R+2 en recul + marquise et déco.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

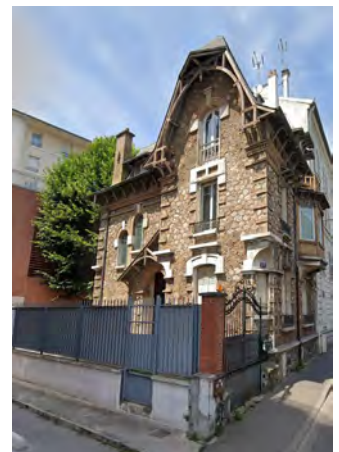
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI440



Pavillon en moellon de pierre meulière + décors et détails architecturaux très élaborés.

Alignement du bâti sur avenue de Stalingrad. L'entrée et la façade principale se trouvent sur le côté de la parcelle

Portail sur Stalingrad.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Préserver recul par rapport à la limite séparative ?

Maison de villégiature

Date de construction : 5 villas

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI225



5 villas avec spécificités architecturales propres en retrait par rapport à la rue, dégagant un jardinet.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Toute extension côté rue est interdite.

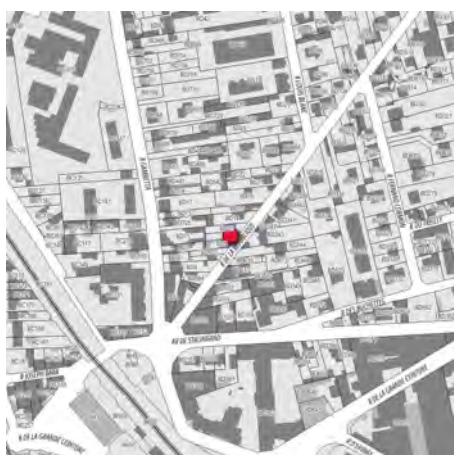
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD9



Maison en rocaillage de pierres meulières + toiture croupe + décoration.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

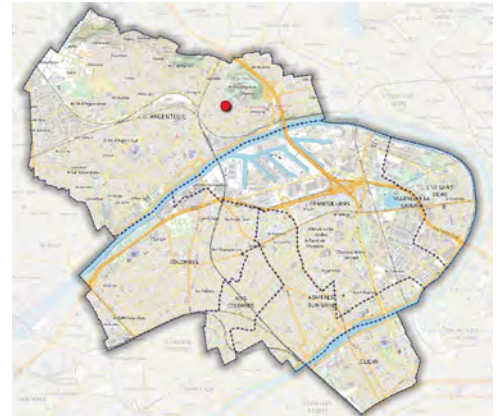
Villas

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS342



Manoir en pierre. Certaines parties de la façade disposent d'un appareillage en brique. Toiture élaborée à multiples pans. Balcon supporté par des consoles en pierre massive.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Conserver le mur et l'implantation

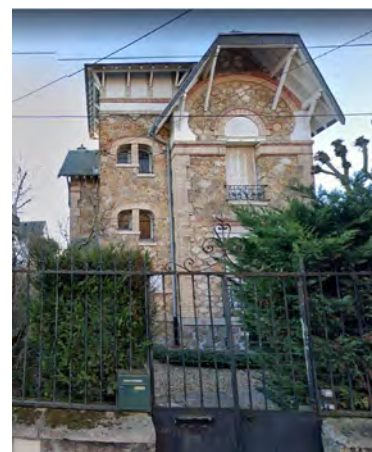
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD201



Maisons en moellons de pierres de meulière + décors pierre brique ornementation + en retrait mur bahut et bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Conserver le mur et l'implantation

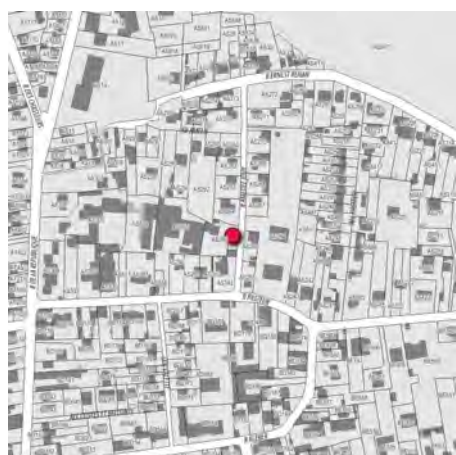
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS286



Maison parement brique + mur enceinte en meulière.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

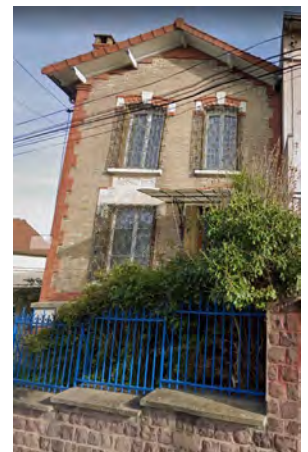
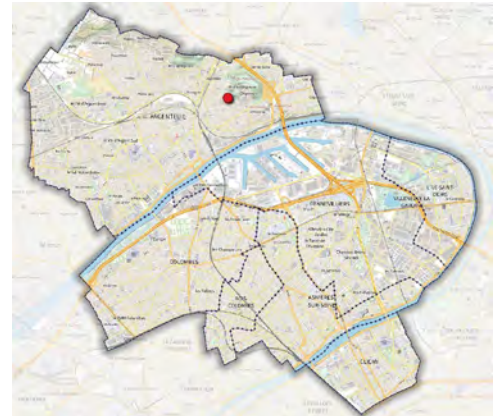
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS31



Maison en brique. Décorations architecturales. Implantation en recul.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

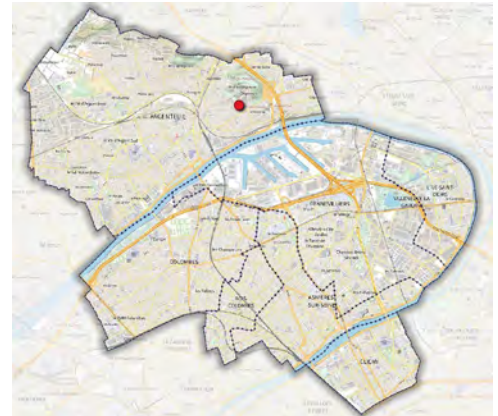
2 Pavillons accolés

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS192



Deux maisons mitoyennes construites sur symétrie centrale - enduit ocre / fronton / brique parement .

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

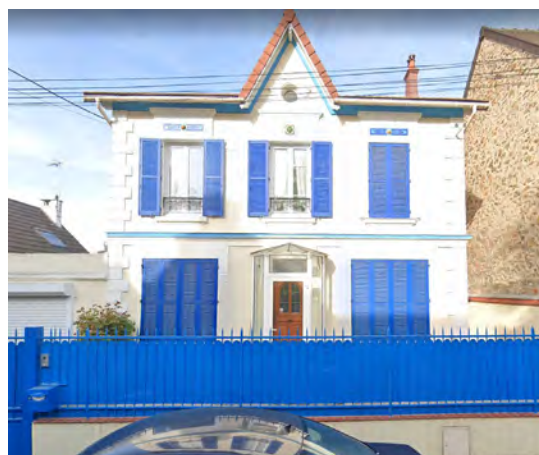
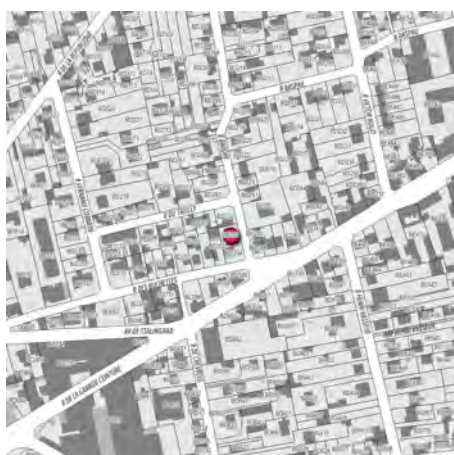
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD253



Symétrie centre enduit chaînage pierre décoration faïence / recul.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD330



Implantation / maisons jumelles en pierre meulière.

Prescriptions :

Conserver l'implantation

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM207



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue.

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles aménagés. L'ensemble est couvert par un toit en ardoise aux pentes de toiture très prononcées.

La façade est caractérisée par une certaine liberté formelle et décorative, un effet pittoresque est exprimé à travers la modénature riche, colorée et variée de la façade.

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux, les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière et de la brique. L'entrée est marquée par un perron et une marquise en fer forgé. Les ouvertures sont de différentes tailles et forme et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement en brique.

Le niveau de combles est mis en valeur par un parement de brique.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

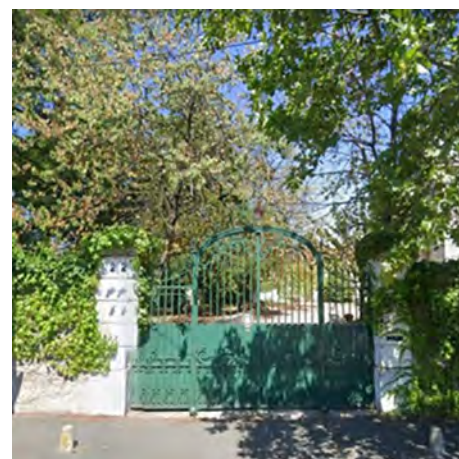
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BN481



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture.

La maison, avec son plan carré, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles.

L'ensemble est couvert par un toit en ardoise à la mansarde.

Les façades sont composées en symétrie, les parements sont couverts par un enduit avec effet lisse.

L'entrée est marquée par un perron et une marquise en fer forgé. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement en pierre de taille. La façade est marquée par des bandeaux, des corniches et des chaînes d'angles en pierre de taille qui rythment la façade et soulignent les étages.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Château Joly

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK492



Le château est implanté au milieu de la parcelle, en retrait par rapport aux voies publiques, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (parc privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue.

Le bâtiment, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles aménagés. L'ensemble est couvert par un toit en ardoise à la mansarde surmonté d'un lanterneau.

Les façades sont composées en symétrie, les parements sont marqués par la couleur naturelle de la brique et de la pierre calcaire.

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux. L'entrée est marquée par un perron. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement mouluré en pierre de taille. La façade est marquée par des bandeaux, des corniches et des chaînes d'angles en pierre de taille qui rythment la façade et soulignent les étages.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Conserver le parc.

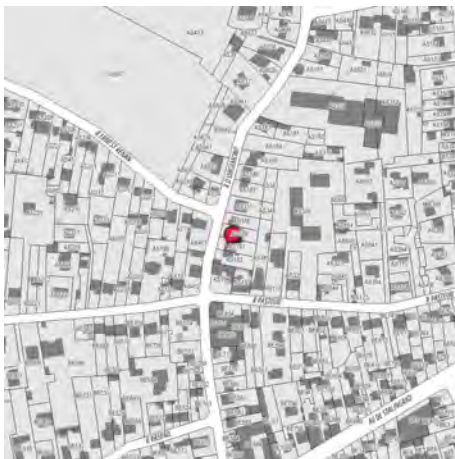
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS189



Maison enduite encadrement fenêtres et décorations brique / recul.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI27



Construction en recul en pierre meulière avec utilisation de brique polychrome (chainage, bandeau). Le terrain est délimité par une clôture composé d'un mur bahut en pierre surmonté d'une grille en fer forgé.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Préserver l'implantation.

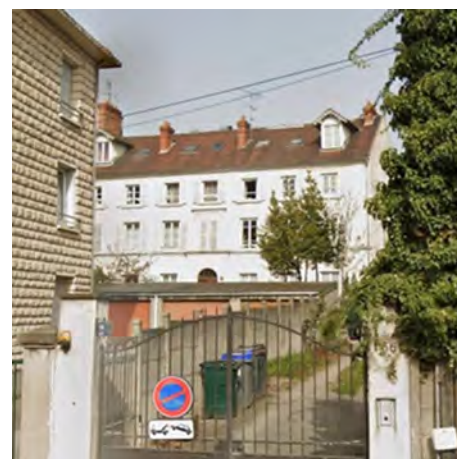
Villa

Date de construction : 1700

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BM210



La maison est implantée en arrière-plan de la parcelle et du boulevard, elle est dotée d'un plan rectangulaire, constituée d'un rez-de-chaussée, ce niveau dessert deux étages et des combles aménagés. L'ensemble est couvert par un toit en tuile.

Les façades sont composées en symétrie, elles sont marquées par des bandeaux et des corniches moulurés qui rythment les étages. Les parements sont couverts par un enduit avec effet lisse. Les ouvertures sont rectangulaires et de différentes tailles selon les étages. Elles sont dotées d'un linteau et d'appui de fenêtre. Le toit est marqué par des lucarnes à capucine.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Villa Roclore

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BN122



La maison est implantée à l'alignement de la rue, elle est dotée d'un plan rectangulaire et constitué d'un rez-de-chaussée surélevé, un étage et un comble habité. L'ensemble est couvert par un toit en tuile à la mansarde.

Les façades sont couvertes par un enduit avec effet lisse. Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtres en fer forgé. La façade est marquée par des corniches et des bandeaux moulurés qui rythment la façade. Le toit est marqué par des lucarnes à capucine. Le pignon est marqué par un fronton.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Maisons vigneronnes

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK92



L'implantation de la maison respecte l'alignement avec la rue. Une large porte charretière ouvre sur la rue. Le bâtiment est constitué d'un rez-de-chaussée, ce niveau de rez-de-chaussée dessert un seul étage. L'ensemble du bâtiment est couvert par un toit en tuile. Les parements sont couverts par un enduit avec effet lisse. Les ouvertures sont rectangulaires de différentes formes et tailles. La façade est marquée par des bandeaux et des corniches qui rythment la façade. Des ouvertures à engranges soulignent le dernier étage.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

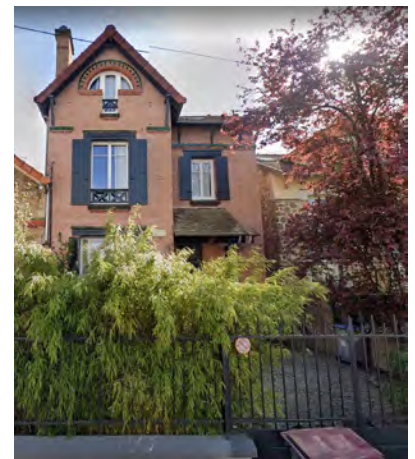
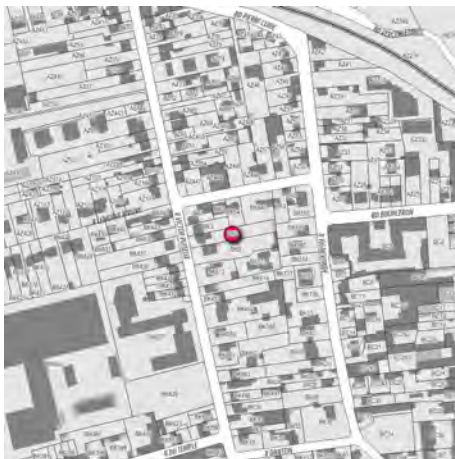
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK8



Villa en brique, 3 niveaux, composition simple, toiture tuile, éléments décoratif en brique émaillée, fenêtre en demi-cercle ornementée au deuxième étage, en recul de la voie, laisse place à un jardin en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut surmonté d'un bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Pavillons jumeaux

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD339; BD340



Maisons jumelles suivant axe de symétrie centrale, ordonnancement régulier des ouvertures, en rocaillage et décoration brique sur les linteaux, toiture en tuile, croupière. En recul de la voie, laisse place à un jardinet en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut surmonté d'un bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

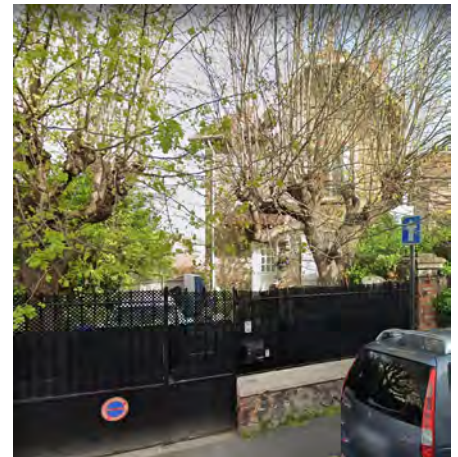
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD108



Maçonnerie en meulière, éléments de modénature en façade. En recul de la voie, laisse place à un jardin en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut surmonté d'un bareaudage vertical

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BE566



Maçonnerie enduite, bandeaux des ouvertures en briques, ornementation de la façade, marquise. En recul de la voie, laisse place à un grand jardin à côté et devant la maison en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut de pierres et de briques surmonté d'un bareaudage vertical, portail et pillier.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS199



Maçonnerie en meulière et rocaillage, bandeaux des ouvertures en briques, ornementation de la façade, marquise, tour avec toiture en ardoise. En recul de la voie, laisse place à un jardin devant la maison en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut en meulière surmonté d'un bareaudage vertical, portail ouvragé.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS267



Maçonnerie en meulière et rocaillage, bandeaux des ouvertures en briques, ornementation de la façade, marquise, tour avec toiture en ardoise. En recul de la voie, laisse place à un jardin devant la maison en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut en meulière surmonté d'un panneau opaque.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Villas

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS261



Deux villas, maçonnerie en meulière et rocaillage, bandeaux des ouvertures en briques, ornementation de la façade, marquise, tour avec toiture en ardoise. En recul de la voie, laisse place à un jardin devant la maison en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut enduit surmonté d'un bareaudage vertical, portail ouvragé.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

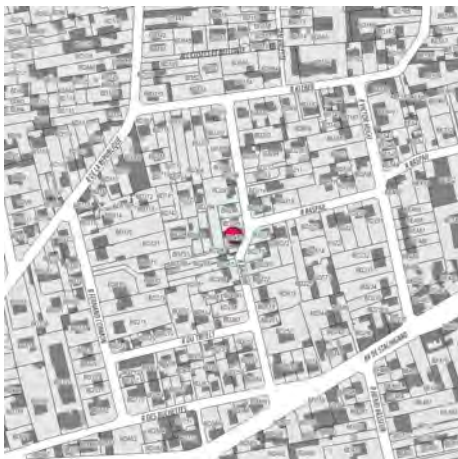
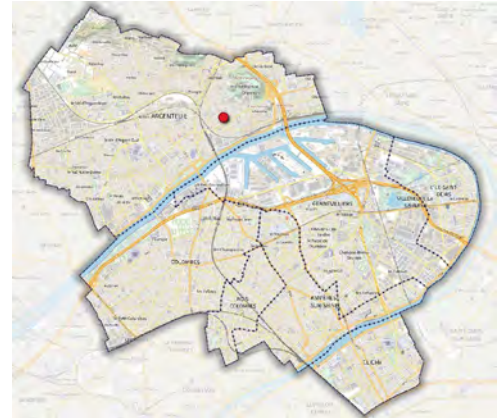
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD472



Maçonnerie en meulière et rocaillage, bandeaux des ouvertures en enduits ornementation de la façade, marquise, . En recul de la voie, laisse place à un jardin devant la maison en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut en meulière surmonté d'un bareaudage vertical, portail ouvragé.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Limiter l'imperméabilisation du jardin.

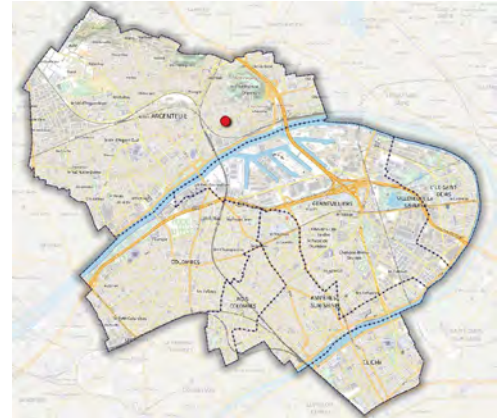
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD250



Maçonnerie en meulière et rocaillage, bandeaux des ouvertures en enduits ornementation de la façade, marquise, . En recul de la voie, laisse place à un jardin devant la maison en front de rue, l'alignement est marquée par une cloture composée d'un mur bahut en meulière surmonté d'un bareaudage vertical, portail ouvragé.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de cloture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

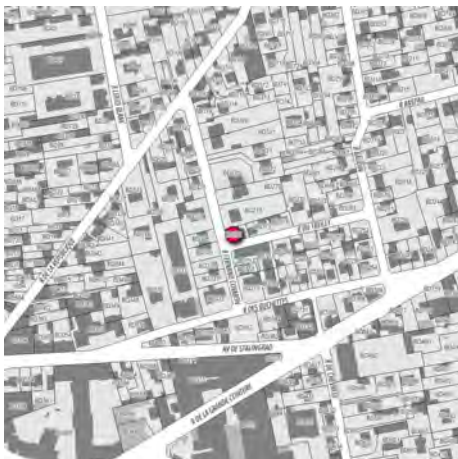
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD272



Maison d'angle, maçonnerie couverte de brique beige et motifs en briques orangées, bandeaux des ouvertures en enduit, ornementation de la façade. En recul de la voie, laisse place à un jardin devant la maison en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut enduit surmonté d'un bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

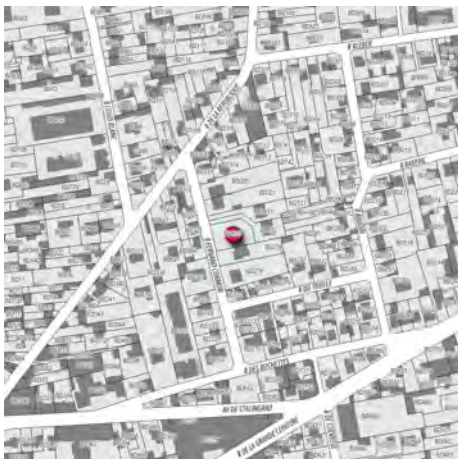
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD670



Maçonnerie enduite, bandeaux des ouvertures at chainage en pierre de tuffeau ornementation de la façade, marquise. En recul de la voie, laisse place à un grand jardin à côté et devant la maison en front de rue, l'alignement est marquée par une cloture composée d'un mur bahut de pierres et de briques surmonté d'un bareaudage vertical, portail et pillier.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de cloture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Favoriser diversité végétale, libérer les vues.

Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI346



Deux villas, maçonnerie enduites, ordonnancement régulier de la façade, décord différents entre les deux bâti. En recul de la voie, laisse place à un jardin devant la maison en front de rue, l'alignement est marquée par une clôture composée bareaudage vertical.

Prescriptions :

Conserver implantation, volumétrie et ordonnancement de la façade

Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS338



Maison enduite encadrement fenêtres et décorations brique / recul.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

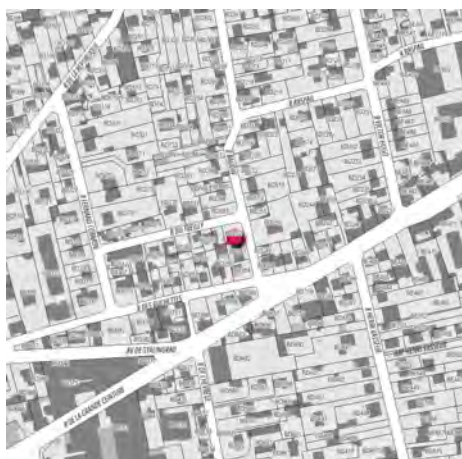
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD252



Moellons de pierre meulière extention enduit / recul.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD328



Maisons accolées.

Prescriptions :

Conserver l'implantation

Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD327



Symétrie centre, enduit chainage, décoration faïence / recul.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI117



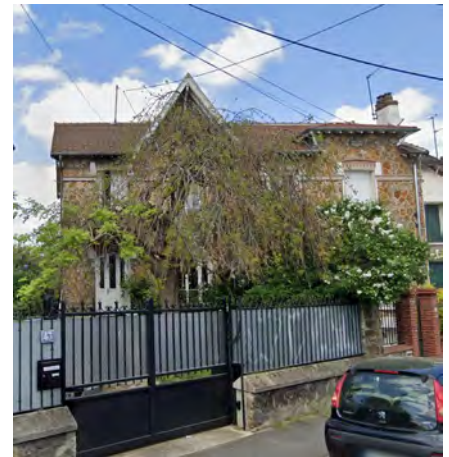
Maisons accolées (avec 45)

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD109



Maçonnerie en meulière, éléments de modénature en façade 43 et 45 forme un ensemble de deux maisons accolées En recul de la voie, laisse place à un jardinet en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut surmonté d'un bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Maisons accolées (avec 43)

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD110



Maçonnerie en meulière, éléments de modénature en façade. 43 et 43 forme un ensemble de deux maisons accolées. En recul de la voie, laisse place à un jardinet en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut surmonté d'un bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

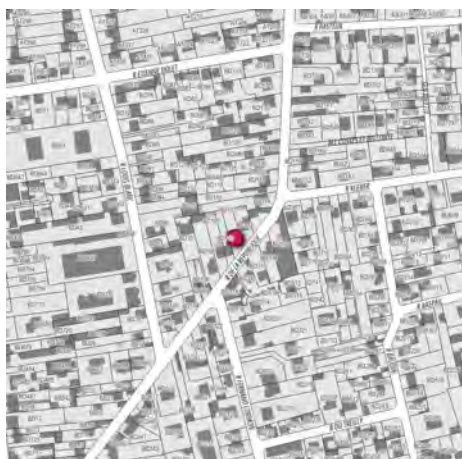
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD111



Maçonnerie en meulière et maçonnerie enduite, bandeaux des ouvertures, marquise. En recul de la voie, laisse place à un jardinet en front de rue, l'alignement est marquée par une clôture composée d'un mur bahut surmonté d'un bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

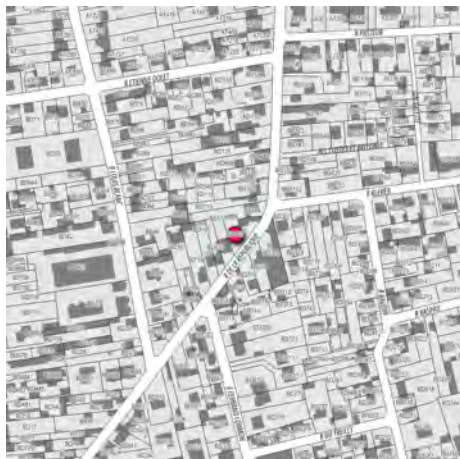
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD112



Maçonnerie en meulière et maçonnerie enduite, bandeaux des ouvertures, 2 chiens assis en toiture, marquise. En recul de la voie, laisse place à un jardinet en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut surmonté d'un bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

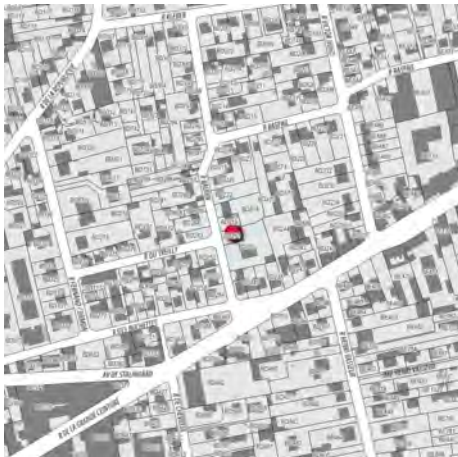
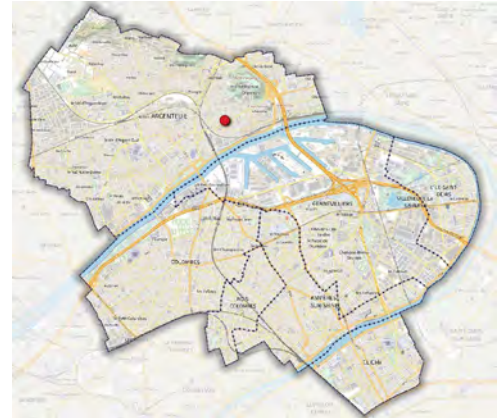
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD251



Maçonnerie enduite, bandeaux des ouvertures et chaînage en pierre de tuffeau, ornementation de la façade, marquise. En recul de la voie, laisse place à un grand jardin à côté et devant la maison en front de rue, l'alignement est marquée par une clôture composée d'un mur bahut de pierres et de briques surmonté d'un bareaudage vertical, portail et pillier.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

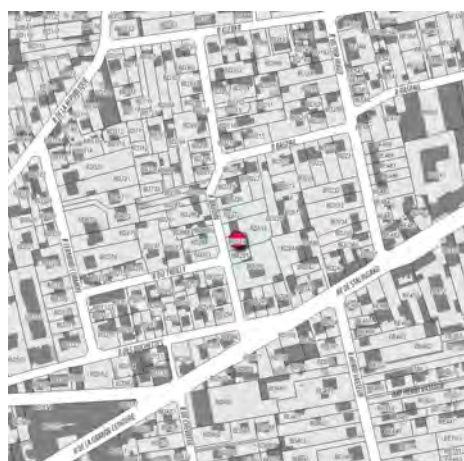
Pavillon accolé

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD519



2 pavillons de constructions variées (matériaux, ordonnancement, ...) implanté en recul de la voirie. L'alignement est marqué par un mur bahut surmonté d'un bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Permettre extension vertical et à l'arrière

Préserver la diversité architecturale et les éléments de détail

Pavillon accolé

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD518



2 pavillons de constructions variées (matériaux, ordonnancement, ...) implanté en recul de la voirie. L'alignement est marqué par un mur bahut surmonté d'un bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Permettre extension vertical et à l'arrière

Préserver la diversité architecturale et les éléments de détail

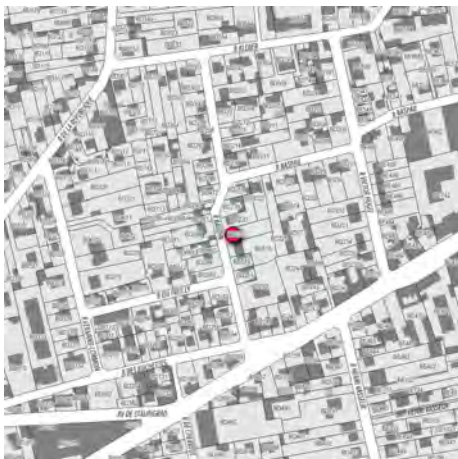
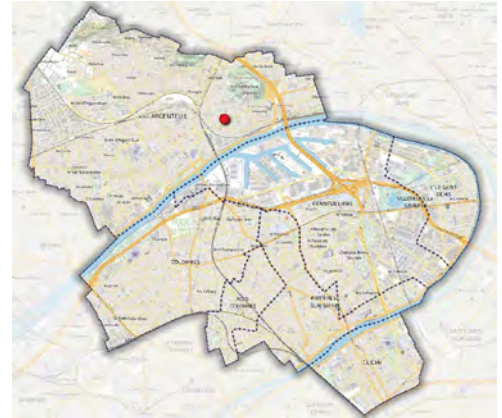
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD222



Maçonnerie enduite. En recul de la voie, laisse place à un jardinet devant la maison en front de rue, l'alignement est marquée par une clôture composée d'un mur bahut de pierres et de briques surmonté d'un bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter l'ordonnement de la façade

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Limiter l'imperméabilisation du jardinet.

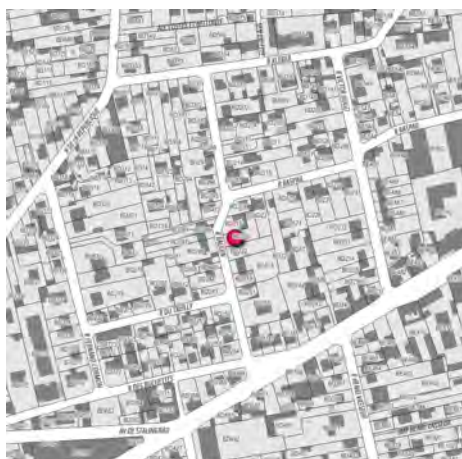
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD220



Maçonnerie en meulière et rocaillage, bandeaux des ouvertures en briques et enduit, ornementation de la façade, marquise, . En recul de la voie, laisse place à un jardin devant la maison en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut en meulière surmonté d'un bareaudage vertical, portail ouvragé.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

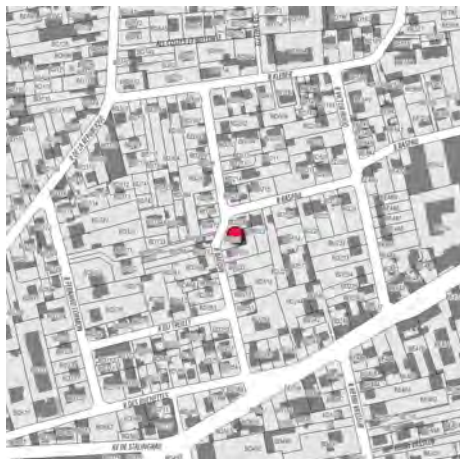
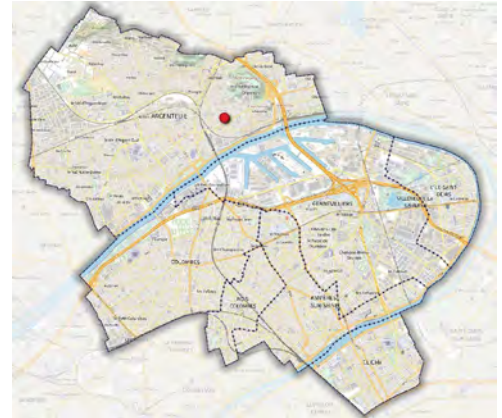
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD219



Maçonnerie en meulière et rocaillage, bandeaux des ouvertures en briques et enduit, ornementation de la façade, marquise, . En recul de la voie, laisse place à un jardin devant la maison en front de rue, l'alignement est marqué par une clôture composée d'un mur bahut en meulière surmonté d'un bareaudage vertical, portail ouvragé.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue et le mur de clôture

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

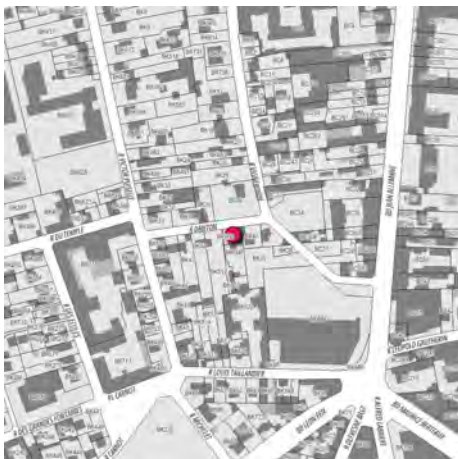
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK606



Pavillon d'un étage en rocaillage de meulière et couronnement et linteau de fenêtre pierre. La maison est en à l'alignement de la voirie.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Villas

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI38



Villa toiture rype mansart avec 4 chien assis en ardoises, Les maçonnerie sont en enduit, 4 fenêtres similaires à espacement réguliers. Élément décoratif en façade, habillage des fen^tres lintaux en pierre, marquise. En recul de la voie, laisse place à un grand jardin à côté et devant la maison en front de rue, l'alignement est marquée par une cloture composée d'un mur bahut de pierres surmonté d'un bareaudage vertical avec brise vue, portail et pillier pierre.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI250



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue. Maçonnerie enduite et chaînage en pierre, fen[^]tre de toit sur toiture à la mansard en ardoise.

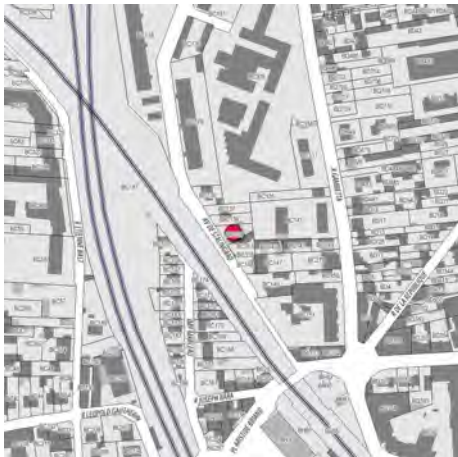
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BC139



Pavillon en moellon de pierre meulière et décorations. Jardin à l'avant de la construction.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

La façade sur rue ne peut faire l'objet d'une extension.

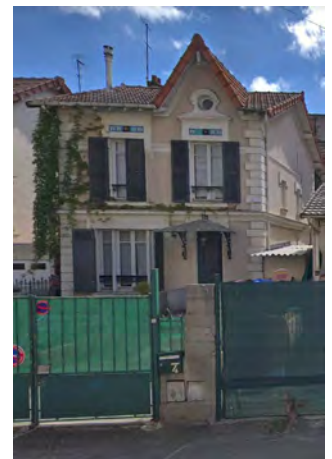
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD359



Maison enduit ton pierre / chainage pierre + déco

Jardin devant

Cloture sur rue grillage et bâche textile ne valorisa pas le lieu.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

La façade sur rue ne peut faire l'objet d'une extension.

Préconisations :

Prévoir une amélioration de l'aspect de la clôture.

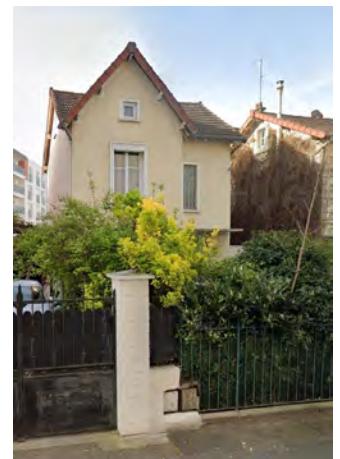
Pavillon

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD360



Maison enduit ton pierre / chainage pierre + déco

Jardin devant

Cloture bareaudage vertical doublé d'une haie

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

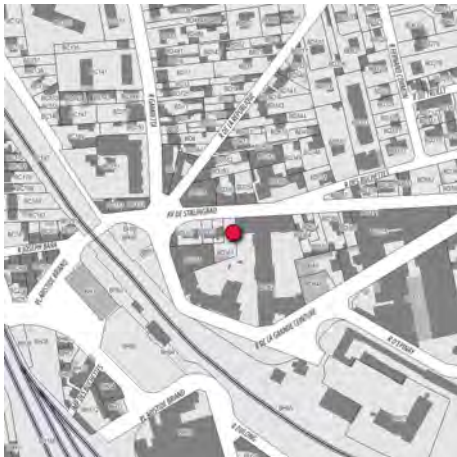
Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

La façade sur rue ne peut faire l'objet d'une extension.

Pavillon

Date de construction :
Type : Maisons et pavillons
Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD361



Maison enduit ton oranger / chainage pierre + déco
Jardin devant
Mur bahut et bareaudage vertical avec brise vue.

Prescriptions :

Ne pas démolir.
Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).
Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)
Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.
Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.
La façade sur rue ne peut faire l'objet d'une extension.

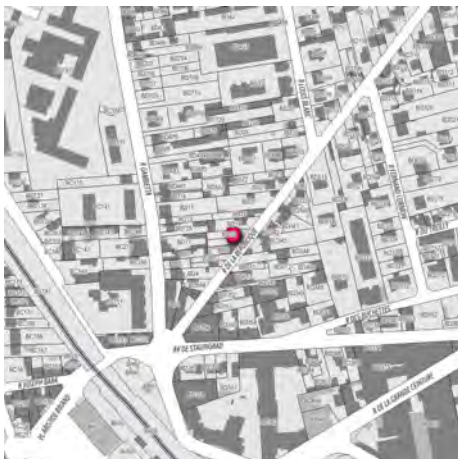
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD10



Maison en moellons de pierres de meulière, partie en brique, décors pierre brique ornementation, en retrait mur bahut et bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Villas

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD15



Maisons en moellons de pierres de meulière + décors pierre brique ornementation + en retrait mur bahut et bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

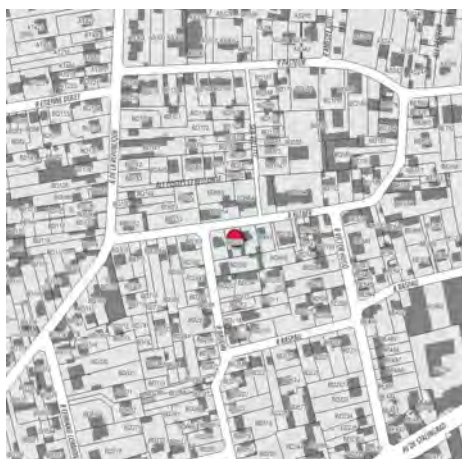
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD200



Maisons en moellons de pierres de meulière + décors pierre brique ornementation + en retrait mur bahut et bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Conserver le mur et l'implantation

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD199



Maisons en moellons de pierres de meulière + décors pierre brique ornementation + en retrait mur bahut et bareaudage vertical.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Conserver le mur et l'implantation.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD608



Maisons en moellons de pierres de meulière. Décors, pierre, brique, ornementation. En retrait mur bahut et bareaudage vertical. Construction masquée par mur végétal.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Conserver le mur et l'implantation / tailler ou supprimer haie (remplace par haie plurispécifique)

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI26



Demeure composé de 2 étages droits sous combles. Ornementations de façades constituées d'un bandeau et d'une corniche. Entrée précédée d'un perron.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Préserver l'implantation.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI25



Pavillon de style Régionaliste. Se distingue par ses éléments de charpente et ses garde-corps.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Préserver l'implantation.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI24



Construction disposant de chainages d'angles et d'encadrements de baies en pierre de taille surmontés de frontons.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Préserver l'implantation.

Date de construction : 1880
Type : Maisons et pavillons
Motif de protection : Intérêt architectural, urbain et historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK131



Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtre en fer forgé et d'encadrement mouluré en pierre de taille. Les façades sont marquées par des bandeaux, des corniches et des chaînes d'angles en pierre de taille qui rythment la façade extérieure et soulignent les étages.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

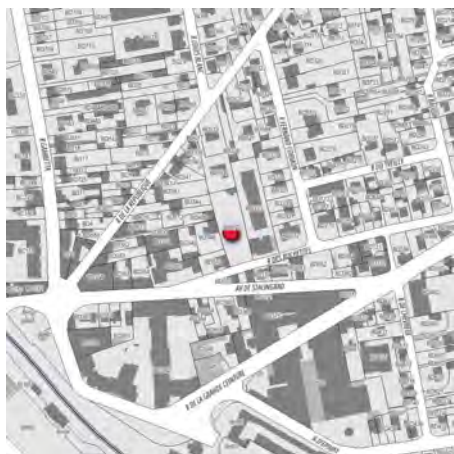
Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural, urbain et historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD570



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet de bénéficier d'un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé avec brise vue.

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles.

L'ensemble est couvert par un toit en tuile à la mansarde.

Les façades sont composées en symétrie, les parements sont marqués par la couleur naturelle de la brique et de la pierre calcaire.

La façade est animée par la mise en œuvre des matériaux. L'entrée est marquée par un perron et une marquise en fer forgé.

Les ouvertures sont rectangulaires et dotées d'appui de fenêtre en fer forgé et d'encadrement mouluré en pierre de taille. Les façades sont marquées par des bandeaux, des corniches et des chaines d'angles en pierre de taille qui rythment la façade extérieure et soulignent les étages.

Prescriptions :

Ne pas démolir.

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades.

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural, urbain et historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD375



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé.

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles aménagés. L'ensemble est couvert par un toit en tuile avec des débords de toiture prononcés.

La façade sur rue est composée en symétrie et les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière.

Les ouvertures sont rectangulaires dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement en brique.

Le bandeau du dernier étage est particulièrement ouvragé.

Prescriptions :

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades

Villa

Date de construction :

Type : Maisons et pavillons

Motif de protection : Intérêt architectural, urbain et historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : BD375



La maison est implantée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, cette implantation permet d'aménager un espace extérieur (jardin privé) délimité par une clôture avec un mur bahut surmonté d'une grille en fer forgé.

La maison, avec son plan rectangulaire, est constituée d'un rez-de-chaussée surélevé, ce niveau dessert un seul étage et des combles aménagés. L'ensemble est couvert par un toit en tuile avec des débords de toiture prononcés.

La façade sur rue est composée en symétrie et les parements sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière.

Les ouvertures sont rectangulaires dotées d'appui de fenêtres en fer forgé et d'encadrement en brique.

Le bandeau du dernier étage est particulièrement ouvragé.

Prescriptions :

Conserver la composition architecturale du bâtiment, la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, espace extérieur.).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés.)

Conserver la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration.

Conserver ou restituer les ouvertures et percements, ainsi que les éléments des façades

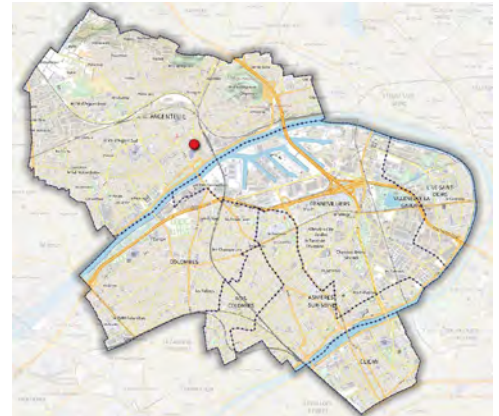
Equipement financier / ancienne banque

Date de construction : Fin XIXe siècle

Type : Patrimoine industriel et tertiaire

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BK118



Equipement financier de la fin du 19e siècle. Batiment d'angle d'un étage à l'alignement entre la rue Defresne Bast et la rue Paul Vaillant Couturier. Il dégage une placette. Maçonnerie imposante en pierre avec colonne, pilier, fronton, de grande ouverture rythment la façade principale. Toit en ardoise.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

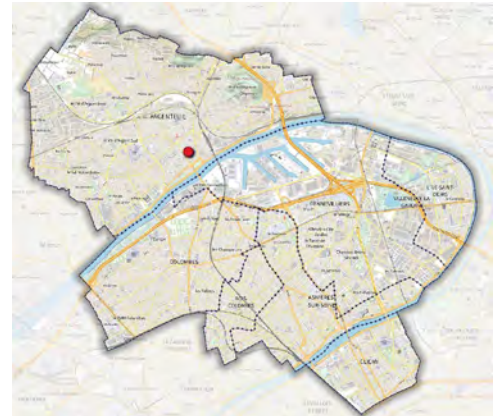
Immeuble

Date de construction :

Type : Patrimoine industriel et tertiaire

Motif de protection : Intérêt architectural et urbain

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI394



Ancien immeuble industriel. Structure acier fer avec grandes fenêtres, angle de rue, toit zinc.

Prescriptions :

Ne pas démolir

Conserver l'implantation par rapport à la rue

Respecter la composition architecturale du bâtiment

Conserver la volumétrie et ses caractéristiques (forme, pentes, clôtures, toiture, espace extérieur).

Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments architecturaux (alignement, parement, encadrements, balcons, matériaux, éléments sculptés), la diversité des matériaux de façade dans leur texture et leur coloration, les ouvertures et percements, ainsi que les éléments décoratifs présents dans les façades dans leurs proportions d'origine.

Plaque murale

Date de construction :

Type : Petit patrimoine et éléments architecturaux remarquables

Motif de protection : Intérêt historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : BI34



La mosaïque de l'imprimerie Coulomma est une ancienne enseigne sur rue. Elle est composée de tesselles (fragments de céramiques) de différentes tailles et couleurs, assemblés à l'aide d'enduit pour former l'enseigne de l'imprimerie.

Prescriptions :

Ne pas démolir le mur support de la plaque.

L'entretien régulier de la mosaïque devra être respectée afin d'éviter la détérioration des tesselles (intempéries, exposition au soleil.).

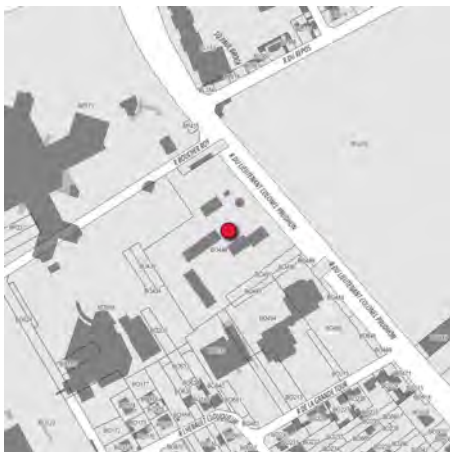
Moulin dit "La Tour Billy"

Date de construction : Divers à partir du 13ème siècle

Type : Divers

Motif de protection : Intérêt historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : BO448



Il s'agit d'une ancienne tour de guet de l'enceinte médiévale de la ville qui a été transformée en moulin.

Le bâtiment développe la forme d'une tour circulaire couverte par un toit pyramidal.

Les parements du moulin sont marqués par la couleur naturelle du moellon de meulière en état dégradé. La façade est dotée par quelques ouvertures rectangulaires de petite taille.

Prescriptions :

Ne pas démolir

La singularité de la forme architecturale du moulin devra être protégée et restaurée, la volumétrie et ses caractéristiques (matériaux, toitures, ouvertures.) sont à conserver.

Moulin dit "d'Orgemont"

Date de construction : 12ème siècle / 19ème dans sa forme actuelle

Type : Divers

Motif de protection : Intérêt architectural et historique

Parcelle(s) cadastrale(s) : AS455



Le bâtiment développe la forme d'une tour circulaire couverte par un toit pyramidal.

Les parements du moulin ont été rénovés par un revêtement récent. La façade est dotée par quelques ouvertures circulaires et rectangulaires de petite taille.

Prescriptions :

La singularité de la forme architecturale du moulin devra être protégée, la volumétrie et ses caractéristiques (matériaux, toitures, ouvertures.) sont à conserver.



4.4.1 Livret du patrimoine Argenteuil

Annexe 1

Evolution du bâti des cités-jardins d'Orgemont



Cité-jardins d'Orgemont

MAISONS JUMELLEES EN RDC
avec imbrication de toits

ZI



Cette typologie de maisons jumelées en rez-de-chaussée se caractérise par un volume bas associé à l'imbrication de deux toits en pentes de terre cuite.

L'implantation de ces maisons est soit proche de la rue ou en retrait.

La façade sur rue se compose d'un soubassement de briques avec partie haute en enduit. Les grandes fenêtres sont habillées de volets en bois. La façade d'origine sur jardin ne possède pas de percements, contrairement aux pignons.

L'entrée de chaque logement se trouve en retrait de la façade sur rue. Elle dessert sur les plans d'origine une pièce de vie attenante à une cuisine et W.-C., deux chambres et une cave.

Avec ses 627 logements individuels et 418 logements collectifs, autour de l'église Saint Ferdinand, la cité-jardin d'Orgemont a été édifiée de 1921 à 1933 pour la société anonyme des cités-jardins de la Région Parisienne et avec le concours des architectes Georges Vaudoyer, Jean Philpott, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Louis-

Clovis Heckly et Georges Appia.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

La façade d'origine est à conserver. Les extensions seront à privilégier côté jardin, et, lorsque cela n'est pas possible ou lorsque les dimensions de la parcelle le permettent, le volume supplémentaire pourra trouver place sur le côté de la maison mitoyenne.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

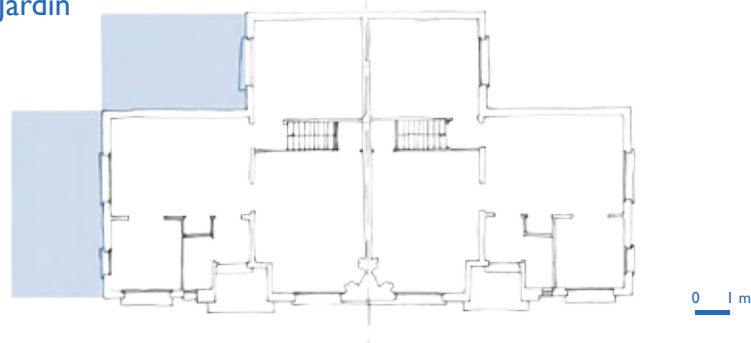
Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

La façade sur le jardin, entièrement aveugle sur les plans d'origine pourra être percée de fenêtres ou de porte en veillant à reprendre la symétrie de la façade sur rue.

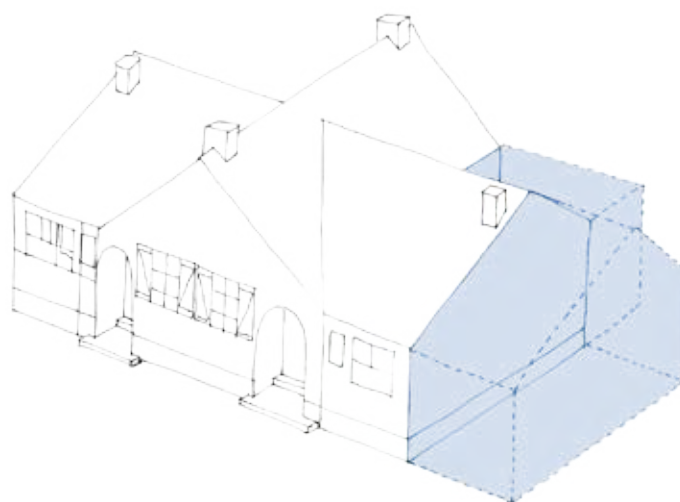
Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009b-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Jardin



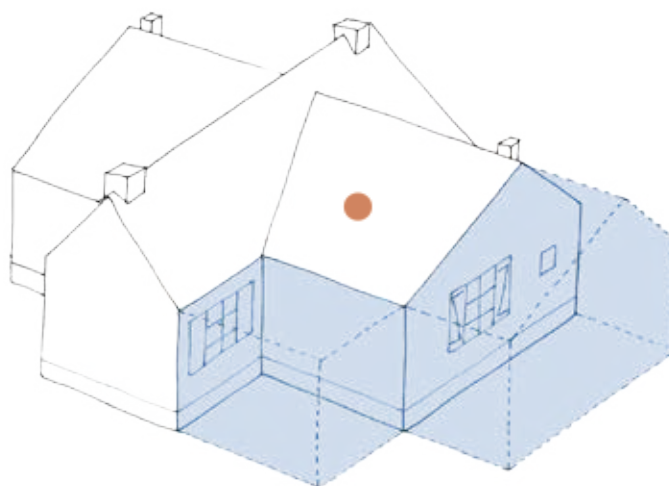
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne)



Façade Jardin



Cité-jardins d'Orgemont

MAISONS JUMELLEES EN RDC
avec toit-terrasse



Cette typologie de maisons jumelées en rez-de-chaussée se caractérise par un volume bas et allongé avec une toiture terrasse.

L'implantation de ces maisons est soit proche de la rue ou en retrait. La façade sur rue se compose d'un soubassement enduit avec partie haute en enduit. Les grandes fenêtres sont habillées de volets en bois. Les murs pignons et façade arrière possèdent des percements. L'entrée de chaque logement se trouve sur rue.

Avec ses 627 logements individuels et 418 logements collectifs, autour de l'église Saint Ferdinand, la cité-jardin d'Orgemont a été édifiée de 1921 à 1933 pour la société anonyme des cités-jardins de la Région Parisienne et avec le concours des architectes Georges Vaudoyer, Jean Philpott, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Louis-Clovis Heckly et Georges Appia.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

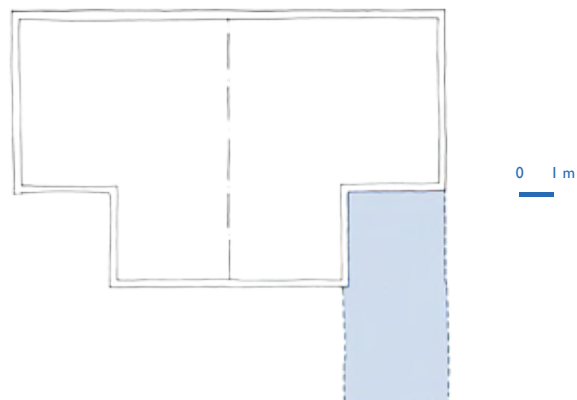
La façade d'origine est à conserver. Les extensions seront à privilégier côté jardin.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions seront réalisées avec des toit-terrasse. Ces derniers pourront être végétalisés.

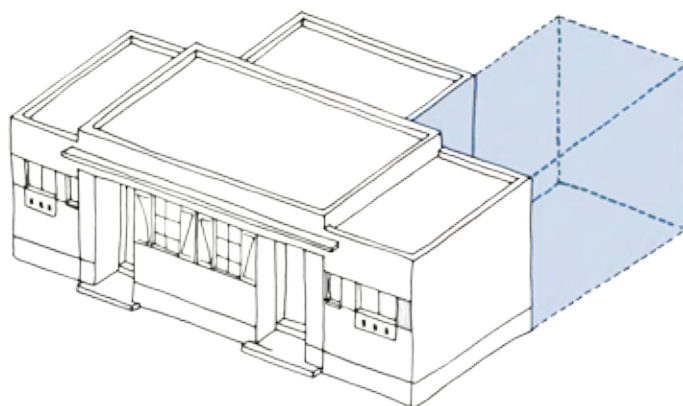
Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009b-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

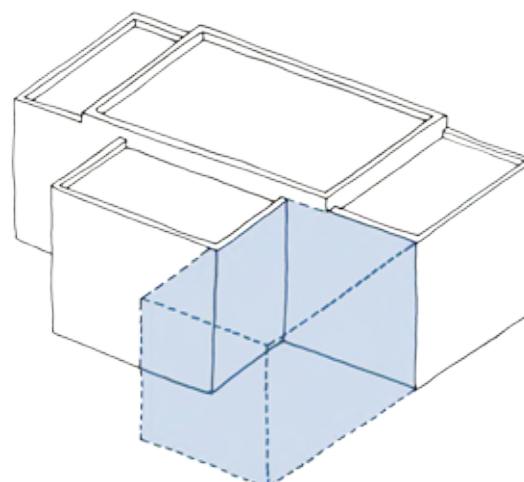
Jardin



Rue



Façade rue



Façade Jardin



Cité-jardins d'Orgemont

MAISONS JUMELLEES EN RDC
avec imbrication de toits

Z2A



Cette typologie de maisons jumelées en rez-de-chaussée se caractérise par un volume bas et étiré sur rue à un volume bas et profond sur jardin. Les deux toits en pentes de terre cuite se rejoignent pour former une pointe de diamant.

L'implantation de ces maisons est soit proche de la rue ou en retrait. La façade sur rue se compose d'un soubassement de briques avec partie haute en enduit. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement se trouve sur le côté jardin. Elle dessert sur les plans d'origine une cuisine familiale et un W.-C., deux chambres et une cave.

Avec ses 627 logements individuels et 418 logements collectifs, autour de l'église Saint Ferdinand, la cité-jardin d'Orgemont a été édifiée de 1921 à 1933 pour la société anonyme des cités-jardins de la Région Parisienne et avec le concours des architectes Georges Vaudoyer, Jean Philpott, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Louis-Clovis Heckly et Georges Appia.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin, sur la façade opposée à la rue ou sur le côté de la maison mitoyenne.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

Les châssis de toit ne sont pas autorisés.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

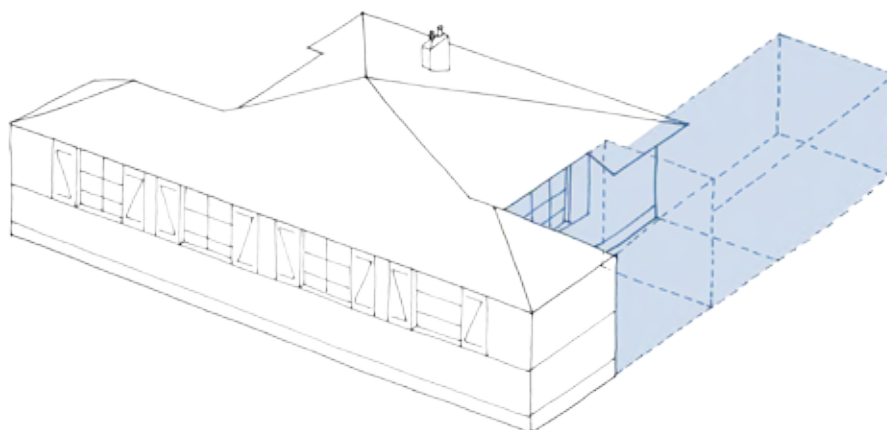
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009b-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Jardin



0 1 m

Rue



Façade rue



Façade Jardin



Cité-jardins d'Orgemont

MAISONS JUMELLEES EN RDC A REDAN

Z3



Cette typologie de maisons jumelées en rez-de-chaussée se caractérise par un volume bas et étiré sur rue avec un redan au milieu. L'implantation de ces maisons est soit proche de la rue ou en retrait. La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit avec une partie supérieure en enduit ou en briques. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement est accessible depuis la rue. Elle dessert sur les plans d'origine une cuisine familiale et un W.-C., deux chambres et une cave.

Avec ses 627 logements individuels et 418 logements collectifs, autour de l'église Saint Ferdinand, la cité-jardin d'Orgemont a été édifiée de 1921 à 1933 pour la société anonyme des cités-jardins de la Région Parisienne et avec le concours des architectes Georges Vaudoyer, Jean Philpott, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Louis-Clovis Heckly et Georges Appia.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin. Des vérandas peuvent être installées côté rue.

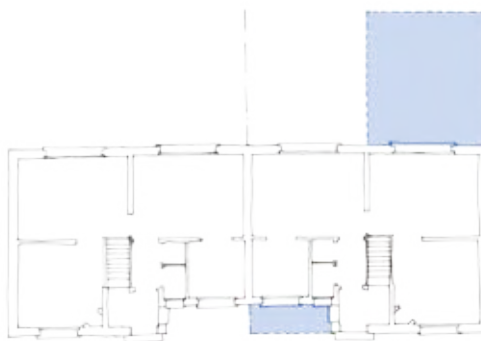
Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

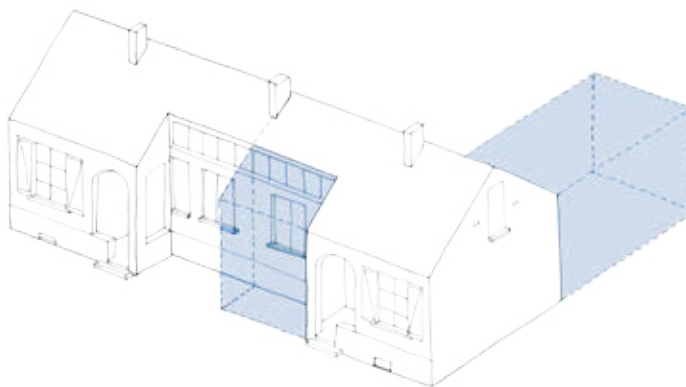
Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009b-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Jardin



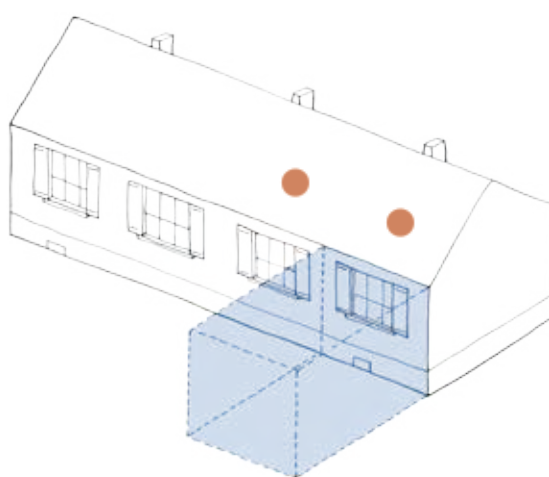
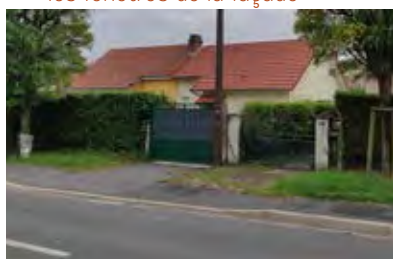
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins d'Orgemont

MAISONS JUMELLEES EN ETAGE
avec toit à deux pentes

Z4



Cette typologie de maisons jumelées à étage se caractérise par un grand volume à deux pentes de terre cuite. L'implantation de ces maisons est soit proche de la rue ou en retrait.

La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit et d'une partie haute en brique et enduit. Les grandes fenêtres sont habillées de volets en bois.

L'entrée de chaque logement s'effectue directement sur rue. Elle dessert au rez-de-chaussée sur les plans d'origine une cuisine familiale et W.-C., une chambre, une cave au sous-sol et deux chambres à l'étage.

Avec ses 627 logements individuels et 418 logements collectifs, autour de l'église Saint Ferdinand, la cité-jardin d'Orgemont a été édifiée de 1921 à 1933 pour la société anonyme des cités-jardins de la Région Parisienne et avec le concours des architectes Georges Vaudoyer, Jean Philpott, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Louis-

Clovis Heckly et Georges Appia.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin, et sur le côté de la maison mitoyenne dans l'alignement du bâti d'origine.

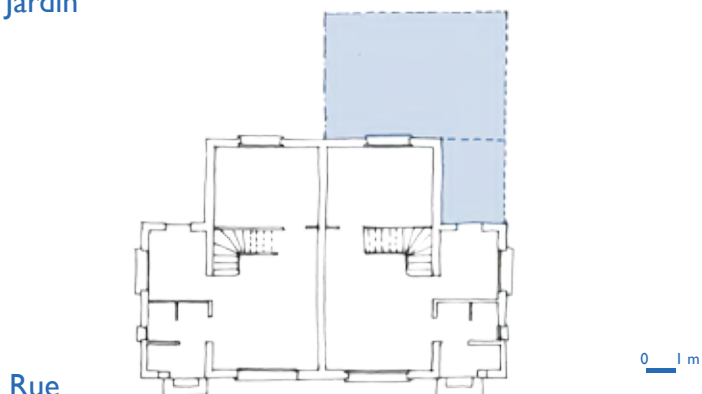
Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

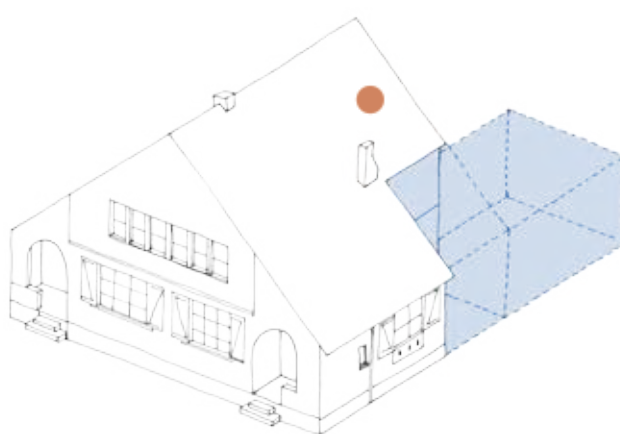
Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009b-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Jardin



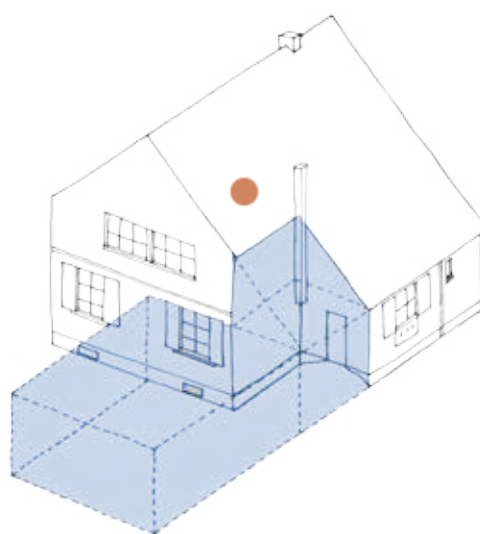
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne)



Façade Jardin



Cité-jardins d'Orgemont

MAISONS JUMELLEES EN ETAGE
avec toit à deux pentes

Z5



Cette typologie de maisons jumelées à étage se caractérise par un grand volume à deux pentes de terre cuite. L'implantation de ces maisons est soit proche de la rue ou en retrait.

La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit et d'une partie haute en brique et enduit. Les grandes fenêtres sont habillées de volets en bois.

L'entrée de chaque logement s'effectue directement sur rue. Elle dessert au rez-de-chaussée sur les plans d'origine une cuisine familiale et W.-C., une chambre, une cave au sous-sol et deux chambres à l'étage.

Avec ses 627 logements individuels et 418 logements collectifs, autour de l'église Saint Ferdinand, la cité-jardin d'Orgemont a été édifiée de 1921 à 1933 pour la société anonyme des cités-jardins de la Région Parisienne et avec le concours des architectes Georges Vaudoyer, Jean Philpott, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Louis-Clovis Heckly et Georges Appia.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin, et sur le côté de la maison mitoyenne dans l'alignement du bâti d'origine.

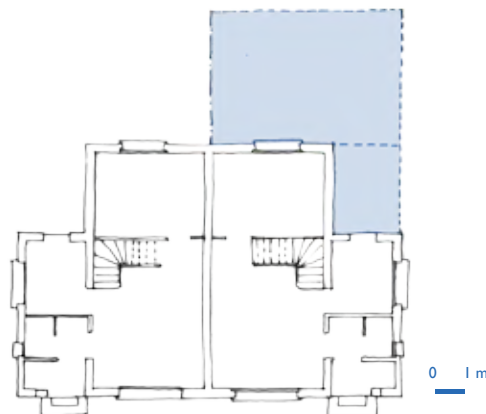
Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

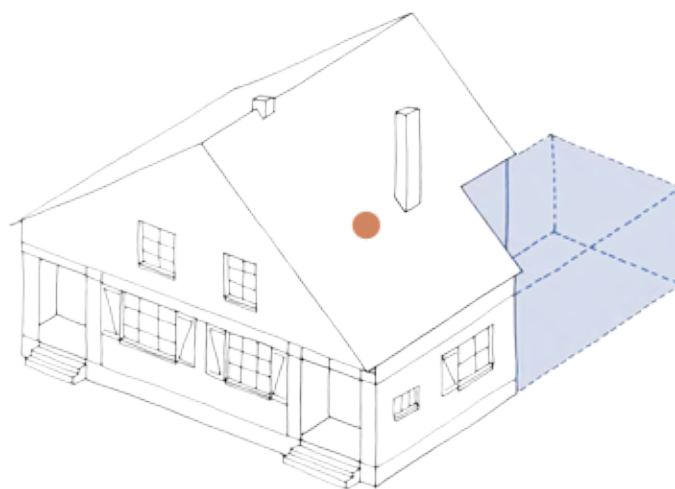
Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009b-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Jardin



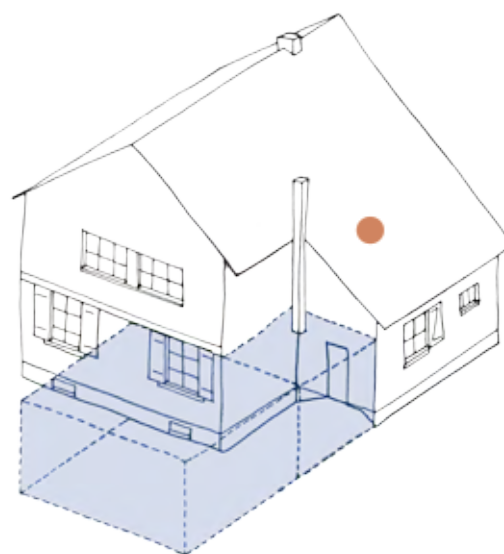
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne)



Façade Jardin



Cité-jardins d'Orgemont

MAISONS JUMELLEES A ETAGE
avec imbrication de deux pentes de toits

Z6



Cette typologie de maisons jumelées à étage se caractérise par un volume pentu généralement sur rue avec un autre volume imbriqué côté jardin avec des toits en pentes de terre cuite.

L'implantation de ces maisons est soit proche de la rue ou en retrait. La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit et de parties hautes brique et enduit. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement se trouve sur le côté. Elle dessert au rez-de-chaussée sur les plans d'origine une cuisine familiale et un W.-C., une chambre et deux chambres à l'étage.

Avec ses 627 logements individuels et 418 logements collectifs, autour de l'église Saint Ferdinand, la cité-jardin d'Orgemont a été édifiée de 1921 à 1933 pour la société anonyme des cités-jardins de la Région Parisienne et avec le concours des architectes Georges Vaudoyer, Jean Philpott, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Louis-Clovis Heckly et Georges Appia.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

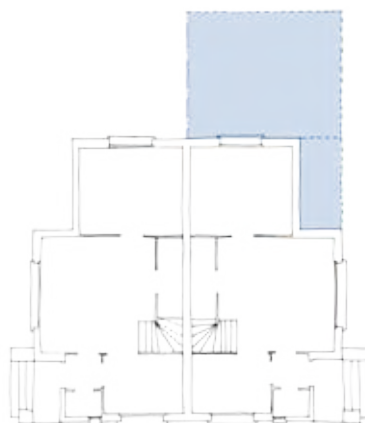
La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin, et, lorsque cela n'est pas possible ou lorsque les dimensions de la parcelle le permettent, le volume supplémentaire pourra trouver place sur le côté de la maison mitoyenne dans le prolongement du bâti.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

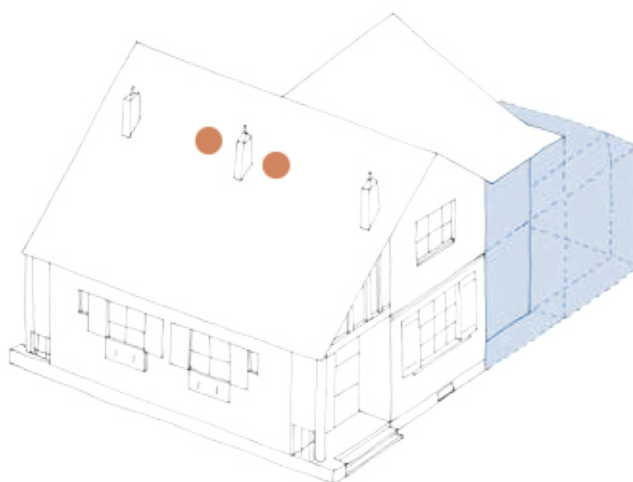
Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Jardin



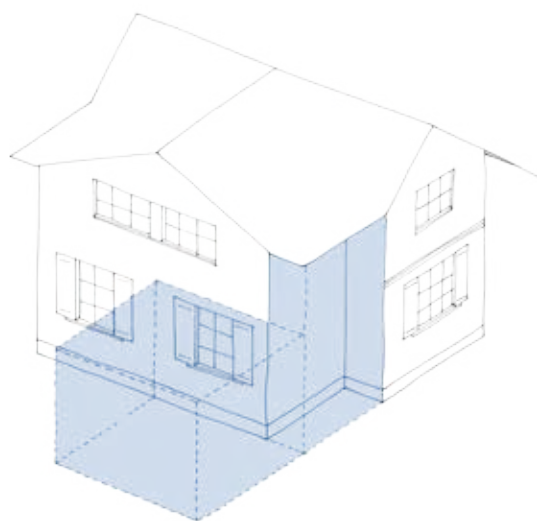
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins d'Orgemont

MAISONS JUMELLEES A ETAGE
avec toit terrasse

Z6 b



Cette typologie de maisons jumelées à étage se caractérise par un volume plutôt carré avec un toit-terrasse. L'implantation de ces maisons est soit proche de la rue ou en retrait.

La façade sur rue se compose d'un soubassement et d'une partie haute en enduit. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement se trouve sur le côté jardin. Elle dessert au rez-de-chaussée sur les plans d'origine une cuisine familiale et un W.-C., une chambre, et deux chambres à l'étage.

Avec ses 627 logements individuels et 418 logements collectifs, autour de l'église Saint Ferdinand, la cité-jardin d'Orgemont a été édifiée de 1921 à 1933 pour la société anonyme des cités-jardins de la Région Parisienne et avec le concours des architectes Georges Vaudoyer, Jean Philpott, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Louis-Clovis Heckly et Georges Appia.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

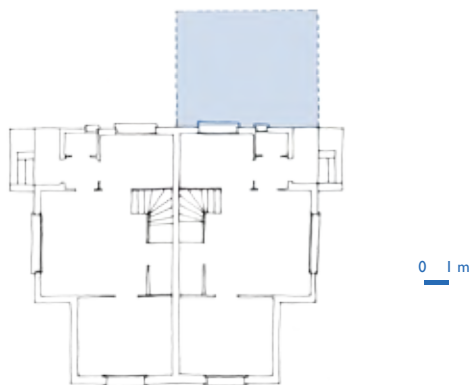
La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

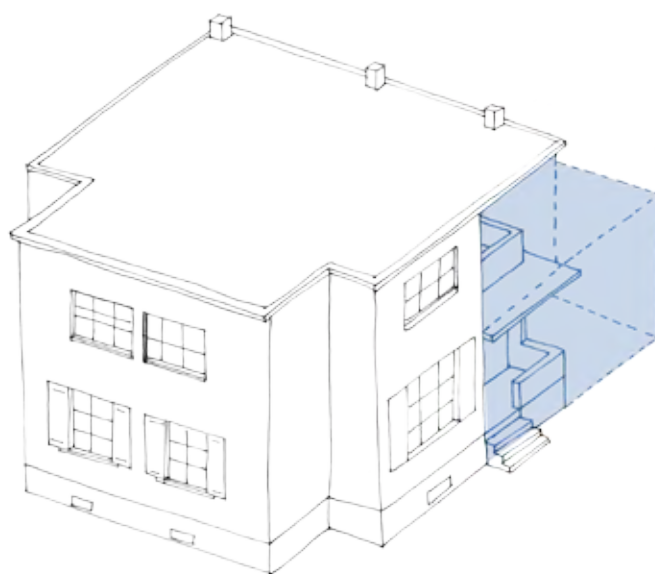
Le balcon pourra être rendu accessible (structure à vérifier) ou végétalisé.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Jardin



Rue



Façade rue



Façade Jardin



Cité-jardins d'Orgemont

MAISONS JUMELLEES A ETAGE
avec pignon en escalier sur rue

Z7



Cette typologie de maisons jumelées à étage se caractérise par un volume à deux pentes de terre cuite et deux volumes latéraux en toit terrasse. L'implantation de ces maisons est soit proche de la rue ou en retrait.

La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit et d'une partie haute en brique et enduit. Les grandes fenêtres sont habillées de volets en bois.

L'entrée de chaque logement s'effectue directement sur rue. Elle dessert au rez-de-chaussée sur les plans d'origine une cuisine familiale et W.-C., deux chambres, une cave au sous-sol et deux chambres à l'étage dont une avec terrasse accessible.

Avec ses 627 logements individuels et 418 logements collectifs, autour de l'église Saint Ferdinand, la cité-jardin d'Orgemont a été édifiée de 1921 à 1933 pour la société anonyme des cités-jardins de la Région Parisienne et avec le concours des architectes Georges Vaudoyer, Jean Philpott, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Louis-

Clovis Heckly et Georges Appia.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

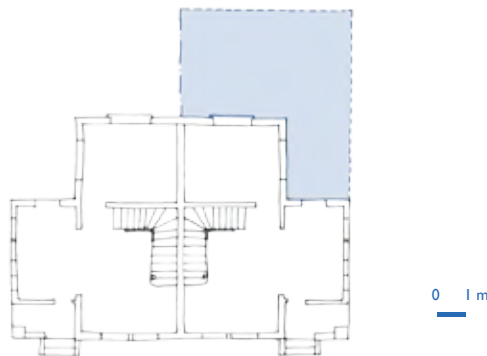
La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin, et, lorsque cela n'est pas possible ou lorsque les dimensions de la parcelle le permettent, le volume supplémentaire pourra trouver place sur le côté de la maison mitoyenne dans le prolongement du bâti.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

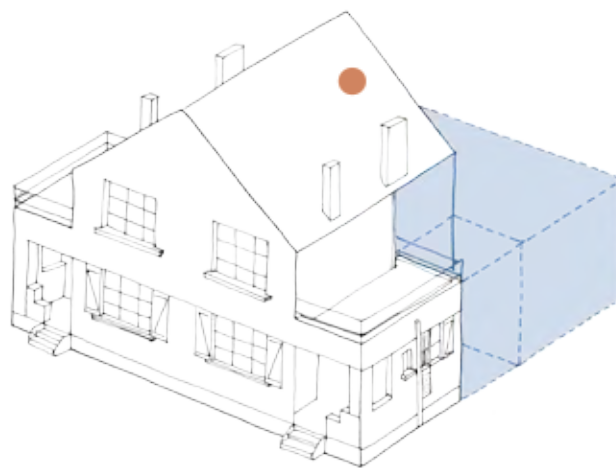
Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés sur la pente du toit.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Jardin



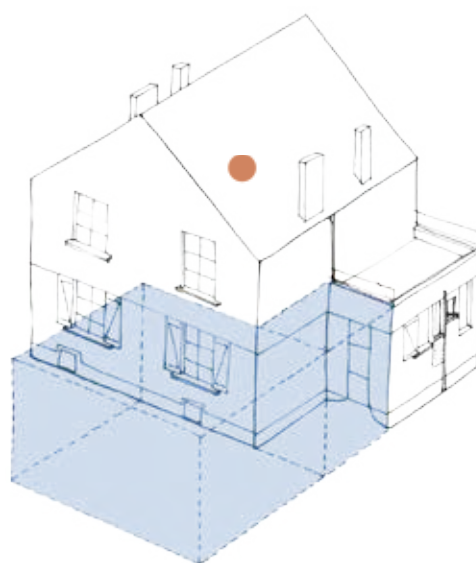
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins d'Orgemont

MAISONS JUMELLEES AVEC COMBLES HABITES
avec toit sur rue

Z8



Cette typologie de maisons jumelées à étage se caractérise par un volume étiré sur rue.

L'implantation de ces maisons est soit proche de la rue ou en retrait.

La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit avec une partie supérieure en enduit ou en briques. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement est accessible sur le côté. Elle dessert sur les plans d'origine à rez-de-chaussée : une cuisine familiale et un W.-C., une chambre, une cave au sous-sol et deux chambres à l'étage.

Avec ses 627 logements individuels et 418 logements collectifs, autour de l'église Saint Ferdinand, la cité-jardin d'Orgemont a été édifiée de 1921 à 1933 pour la société anonyme des cités-jardins de la Région Parisienne et avec le concours des architectes Georges Vaudoyer, Jean Philpott, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Louis-Clovis Heckly et Georges Appia.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

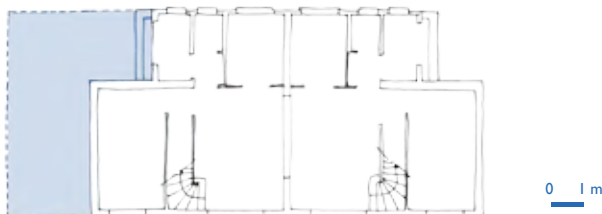
La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin, et, lorsque cela n'est pas possible ou lorsque les dimensions de la parcelle le permettent, le volume supplémentaire pourra trouver place sur le côté de la maison mitoyenne.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

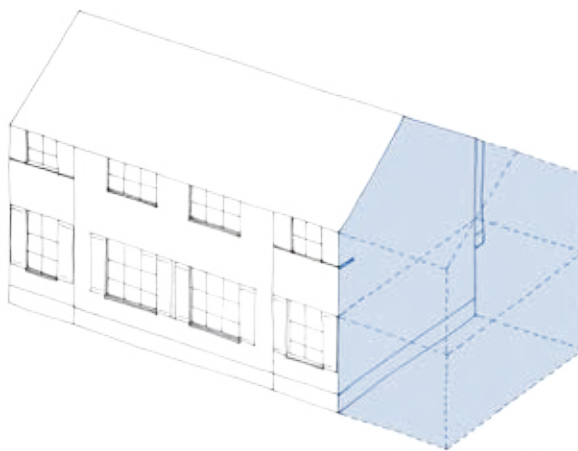
Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Jardin



Rue



Façade rue



- Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins d'Orgemont

MAISONS JUMELLEES AVEC COMBLES HABITES
avec toit sur rue

Z9



Cette typologie de maisons jumelées à étage se caractérise par un grand volume à deux pentes de terre cuite. L'implantation de ces maisons est soit proche de la rue ou en retrait.

La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit et d'une partie haute en brique et enduit. Les fenêtres sur rue sont de petites dimensions. L'entrée de chaque logement s'effectue sur le côté. Elle dessert au rez-de-chaussée sur les plans d'origine une cuisine familiale et W.-C., deux chambres, une cave au sous-sol et deux chambres à l'étage.

Avec ses 627 logements individuels et 418 logements collectifs, autour de l'église Saint Ferdinand, la cité-jardin d'Orgemont a été édifiée de 1921 à 1933 pour la société anonyme des cités-jardins de la Région Parisienne et avec le concours des architectes Georges Vaudoyer, Jean Philpott, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Louis-Clovis Heckly et Georges Appia.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin.

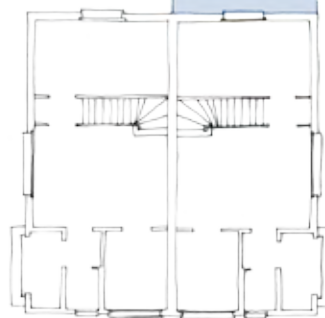
Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

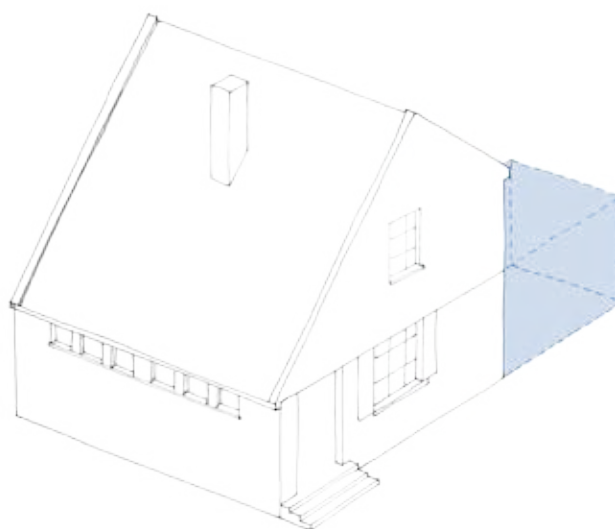
Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Jardin

Rue



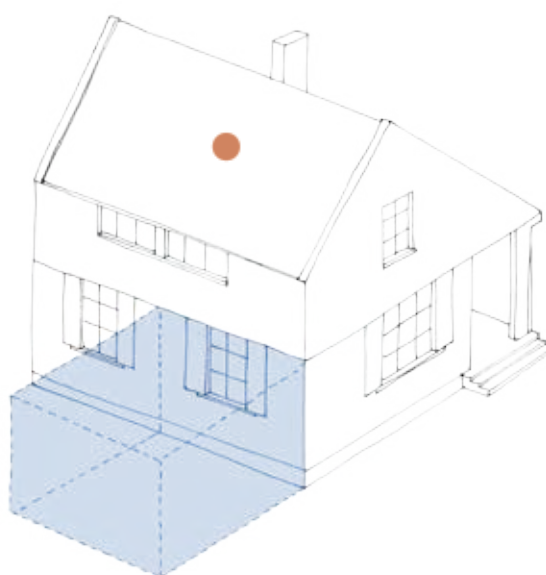
0 1 m



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins d'Orgemont

MAISONS JUMELLEES ETAGE
avec toit à deux pentes

Z10



Cette typologie de maisons jumelées à étage se caractérise par un grand volume à deux pentes de terre cuite. L'implantation de ces maisons est en retrait.

La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit et d'une partie haute en brique et enduit. Les fenêtres sur rue sont plutôt de formes carrées à l'étage. L'entrée de chaque logement s'effectue côté rue.

Avec ses 627 logements individuels et 418 logements collectifs, autour de l'église Saint Ferdinand, la cité-jardin d'Orgemont a été édifiée de 1921 à 1933 pour la société anonyme des cités-jardins de la Région Parisienne et avec le concours des architectes Georges Vaudoyer, Jean Philpott, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Louis-Clovis Heckly et Georges Appia.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

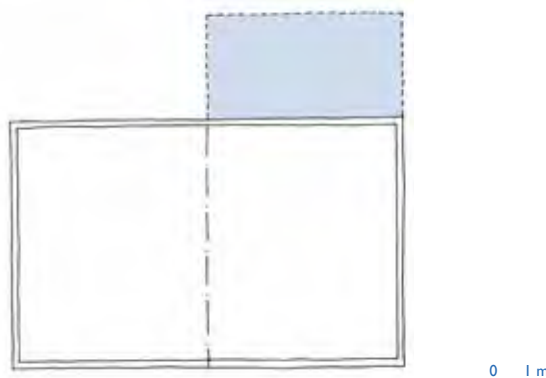
La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

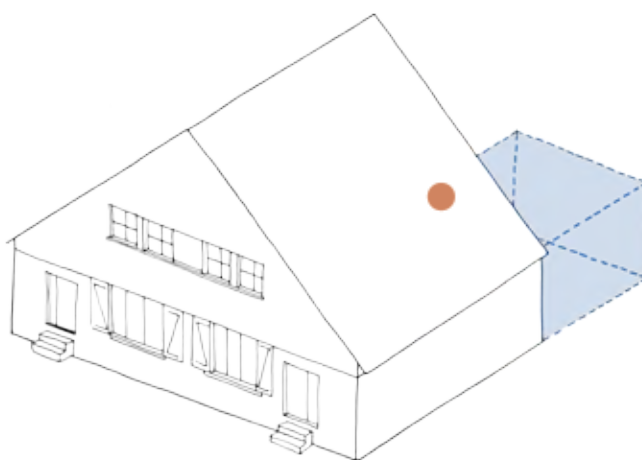
Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Jardin



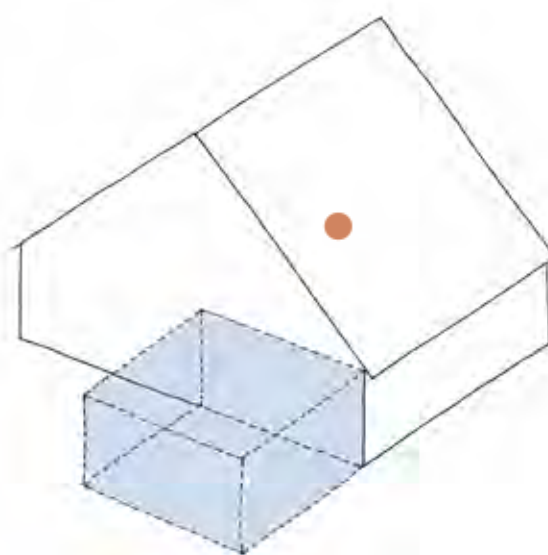
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins d'Orgemont

MAISONS ISOLEE EN ETAGE
avec imbrication de plusieurs toits



Cette typologie de maison isolée à étage se caractérise par un volume compact au sol et l'imbrication de plusieurs toitures à deux pentes de terre cuite. L'implantation de cette maison est relativement proche de la rue.

La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit et d'une partie haute en enduit. Deux murs pignons possèdent de petites fenêtres disposées en échelle. L'entrée du logement s'effectue sur le côté.

Avec ses 627 logements individuels et 418 logements collectifs, autour de l'église Saint Ferdinand, la cité-jardin d'Orgemont a été édifiée de 1921 à 1933 pour la société anonyme des cités-jardins de la Région Parisienne et avec le concours des architectes Georges Vaudoyer, Jean Philpott, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Louis-

Clovis Heckly et Georges Appia.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

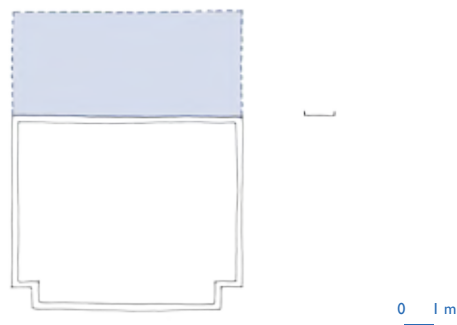
La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

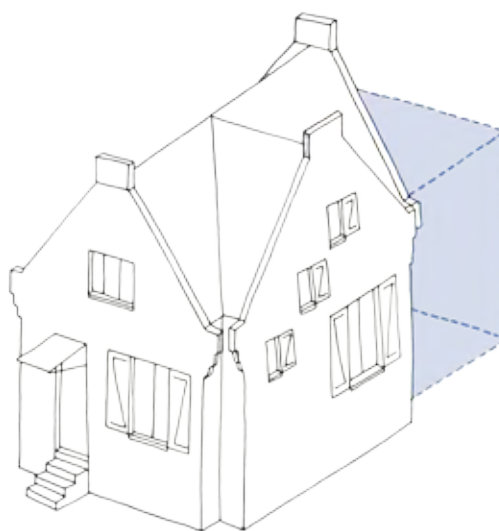
Les châssis de toit ne sont pas autorisés.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

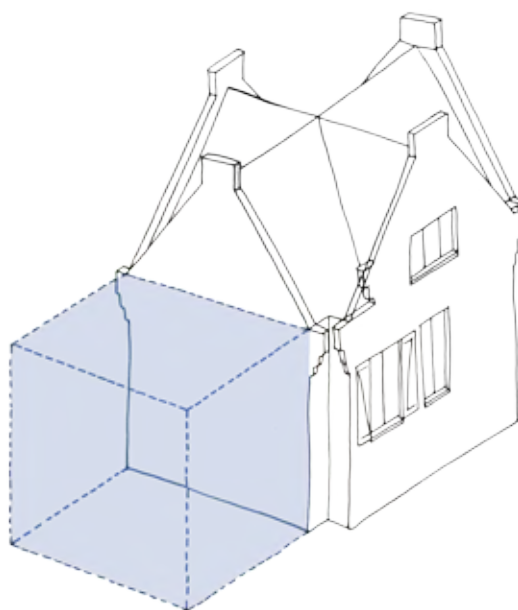
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009b-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Rue



Façade rue



Façade Jardin





Services de l'urbanisme de la ville d'Argenteuil
12-14 Bd Léon Feix
95100 Argenteuil

Tél. : 01 34 23 41 00
<https://www.argenteuil.fr/89-urbanisme-habitat-logement.htm>



4.4.1 Livret du patrimoine Argenteuil

Annexe 2

Evolution du bâti des cités-jardins Lorraine-Dietrich



Cité-jardins Lorraine-Dietrich

MAISONS EN BANDE A ETAGE avec toits à quatre pentes



Cette typologie de maisons en bande à étage se caractérise par un volume bas et étiré sur rue avec redans.

L'implantation de ces maisons est généralement en retrait de la rue. La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit avec une partie supérieure en pierre et briques. Les fenêtres sont habillées de volets métalliques. L'entrée de chaque logement est accessible depuis la rue. Elle dessert sur les plans d'origine une salle à manger, une cuisine un W.-C. au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage.

La cité-jardins de Lorraine Dietrich, boulevard du général Delambre, a édiée de 1913 et 1914 pour l'entreprise de Lorraine Dietrich. Les 140 logements, dont 60 maisons, ont été dessinés par les architectes André Cordonnier, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Jean Philippot et Joussigné.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

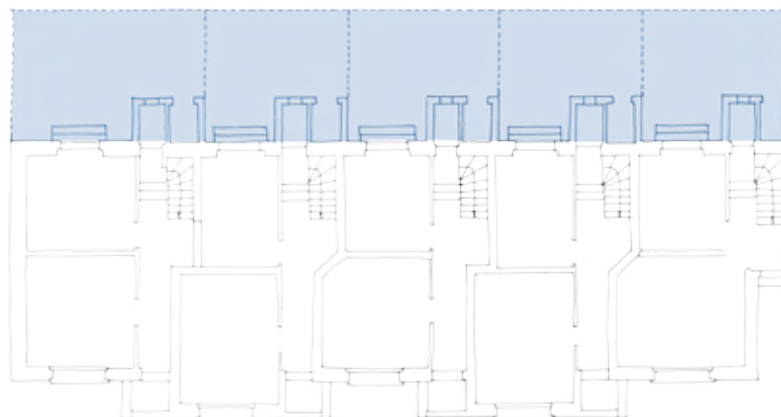
La façade d'origine est à conserver. Les extensions seront à privilégier côté jardin.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions pourront développer un volume à rez-de-chaussée avec une faible pente ou s'inscriront dans un toit terrasse.

Les châssis de toit ne sont pas autorisés côté rue. Seul un soulèvement de toit au droit d'une fenêtre peut être envisagé en s'harmonisant avec ceux existants. Les châssis de toit compris lucarne à une pente sont autorisés côté jardin.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine, notamment le rouge terre cuite en toiture. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine.

Jardin



0 1 m

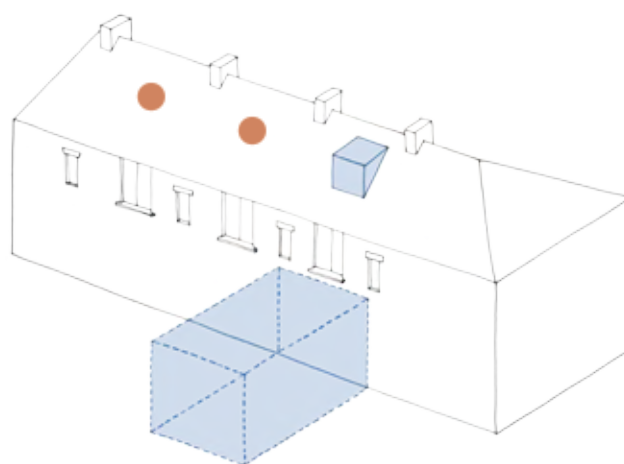
Rue



Façade rue



- Implantation possible de châssis de toit compris lucarne à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins Lorraine-Dietrich

MAISONS JUMELLEES A ETAGE avec toit à six pentes et pans coupés



Cette typologie de maisons jumelées à étage se caractérise par un volume haut avec redan et trois imbrications de toiture à pans coupés. L'implantation de ces maisons est généralement perpendiculaire à la rue et en retrait.

La façade sur rue se compose d'un soubassement et de murs en pierre meulière flanqué d'un volume en saillie en briques. Deux garages à rez-de-chaussée se trouvent en limite sur rue. Les fenêtres sont habillées de volets métalliques. L'entrée de chaque logement est accessible depuis la rue. Elle dessert sur les plans d'origine une salle commune, un W.-C., une chambre au rez-de-chaussée, deux chambres à l'étage et un sous-sol avec cave.

La cité-jardins de Lorraine Dietrich, boulevard du général Delambre, a édiée de 1913 et 1914 pour l'entreprise de Lorraine Dietrich. Les 140 logements, dont 60 maisons, ont été dessinés par les architectes André Cordonnier, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Jean Philpott et Joussigné.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

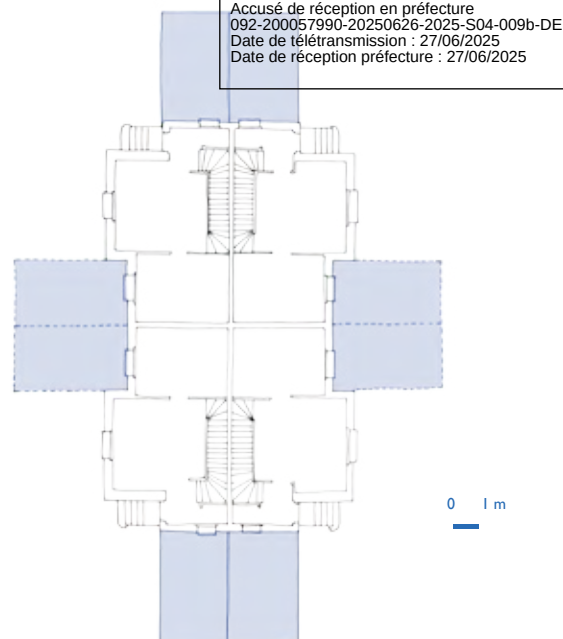
La façade d'origine est à conserver. Les extensions seront à privilégier en pignon ou dans le creux du bâtiment.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions pourront développer un volume à rez-de-chaussée avec une faible pente ou s'inscriront dans un toit terrasse.

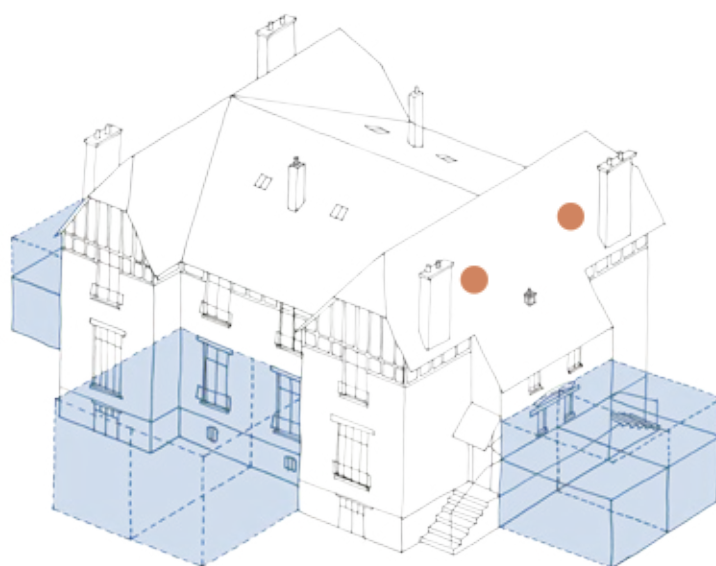
Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine, notamment le rouge terre cuite en toiture. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine.

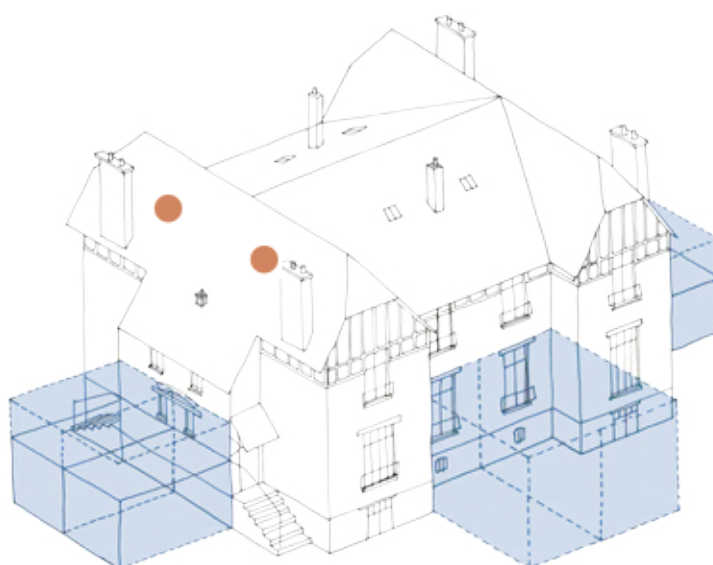
Jardin



Rue

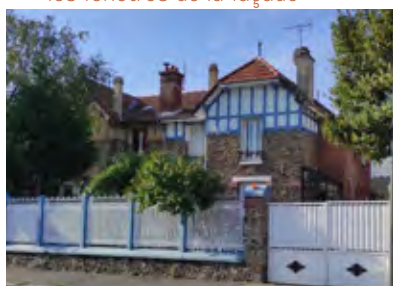


Façade rue



Façade Jardin

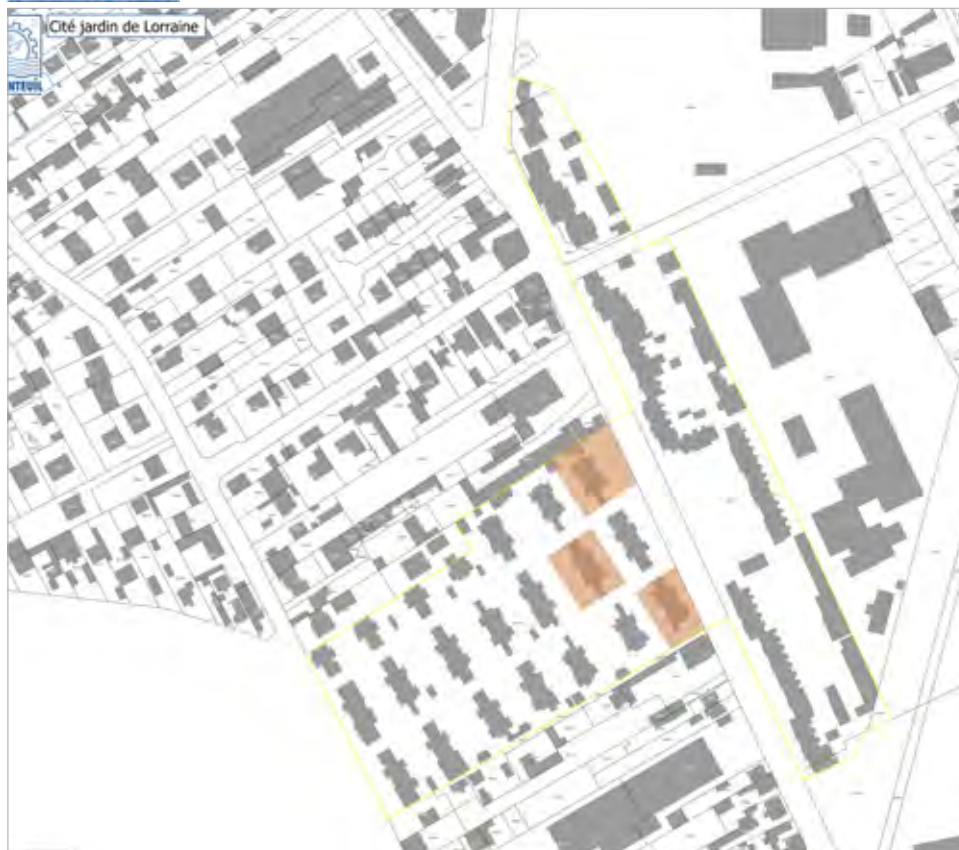
● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade





Cité-jardins Lorraine-Dietrich

MAISONS JUMELLEES A ETAGE
avec toit à six pentes



Cette typologie de maisons jumelées à étage se caractérise par un volume haut avec redan et trois imbrications de toiture. L'implantation de ces maisons est généralement perpendiculaire à la rue et en retrait.

La façade sur rue se compose d'un soubassement et de murs en pierre meulière flanqué d'un volume en saillie en briques. Deux garages à rez-de-chaussée se trouvent en limite sur rue. Les fenêtres sont habillées de volets métalliques. L'entrée de chaque logement est accessible depuis la rue. Elle dessert sur les plans d'origine une salle commune, un W.-C., une chambre au rez-de-chaussée, deux chambres à l'étage et un sous-sol avec cave.

La cité-jardins de Lorraine Dietrich, boulevard du général Delambre, a été édifiée de 1913 et 1914 pour l'entreprise de Lorraine Dietrich. Les 140 logements, dont 60 maisons, ont été dessinés par les architectes André Cordonnier, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Jean Philpott et Joussigné.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

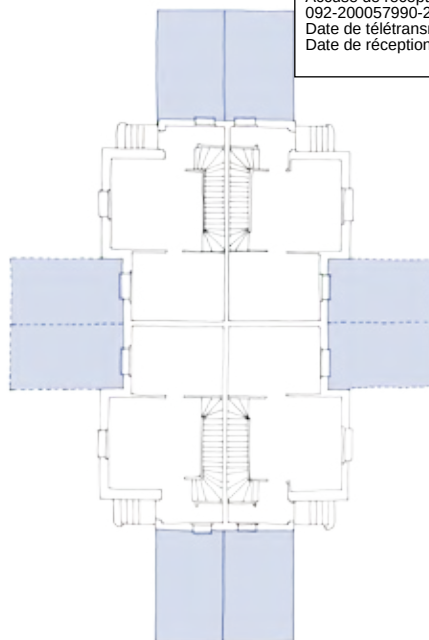
La façade d'origine est à conserver. Les extensions seront à privilégier en pignon ou dans le creux du bâtiment.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions pourront développer un volume à rez-de-chaussée avec une faible pente ou s'inscriront dans un toit terrasse.

Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés.

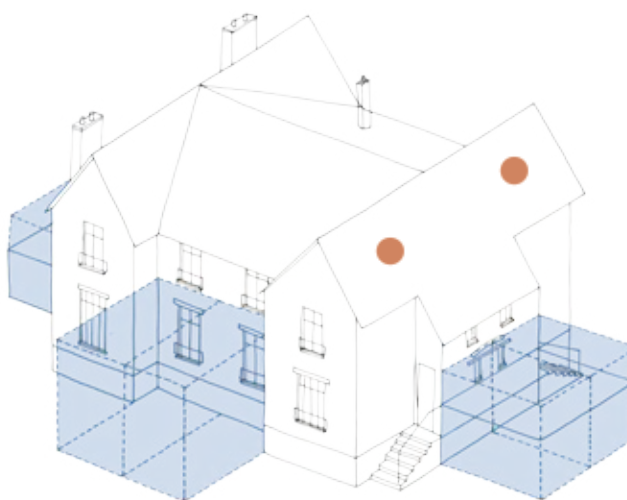
Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine, notamment le rouge terre cuite en toiture. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine.

Jardin



0 1 m

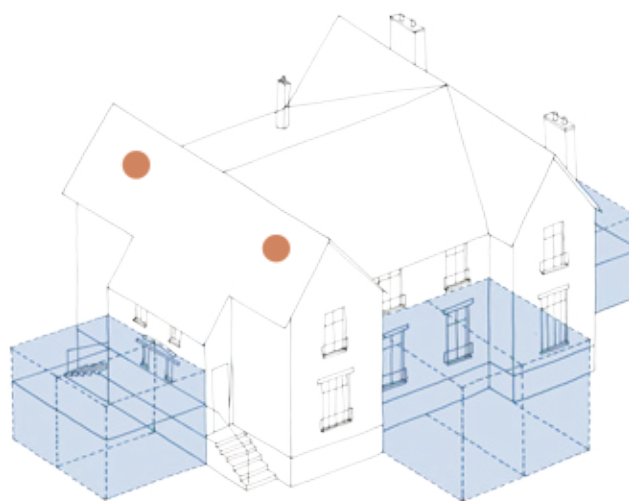
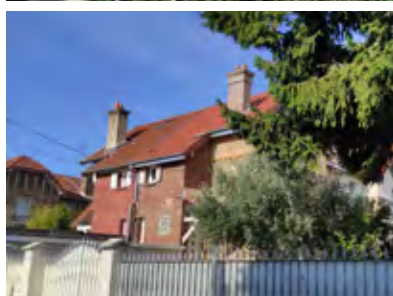
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins Lorraine-Dietrich

MAISONS JUMELLEES A ETAGE
avec toit à deux pentes



Cette typologie de maisons jumelées à étage se caractérise par un volume haut avec redan et un toit à deux pentes. L'implantation de ces maisons est généralement perpendiculaire à la rue et en retrait. La façade sur rue se compose d'un soubassement et de murs en pierre meulière flanqué d'un volume en saillie en briques. Deux garages à rez-de-chaussée se trouvent en limite sur rue. Les fenêtres sont habillées de volets métalliques. L'entrée de chaque logement est accessible depuis la rue. Elle dessert sur les plans d'origine une salle commune, un W-C, une chambre au rez-de-chaussée, deux chambres à l'étage et un sous-sol avec cave.

La cité-jardins de Lorraine Dietrich, boulevard du général Delambre, a été édifiée de 1913 et 1914 pour l'entreprise de Lorraine Dietrich. Les 140 logements, dont 60 maisons, ont été dessinés par les architectes André Cordonnier, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Jean Philpott et Joussigné.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

La façade d'origine est à conserver. Les extensions seront à privilégier en pignon ou dans le creux du bâtiment.

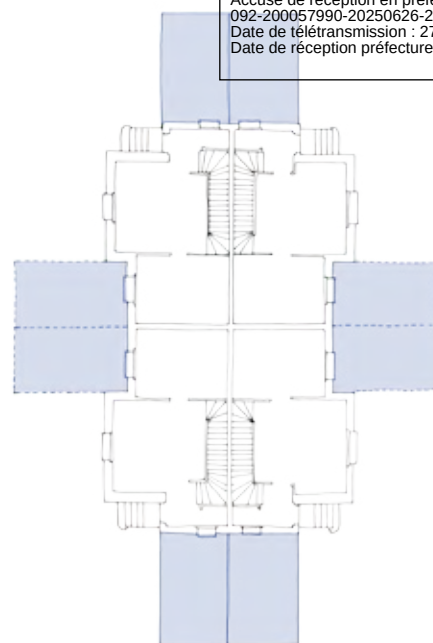
Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions pourront développer un volume à rez-de-chaussée avec une faible pente ou s'inscriront dans un toit terrasse.

Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés dans l'axe des fenêtres de façade.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine, notamment le rouge terre cuite en toiture. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine.

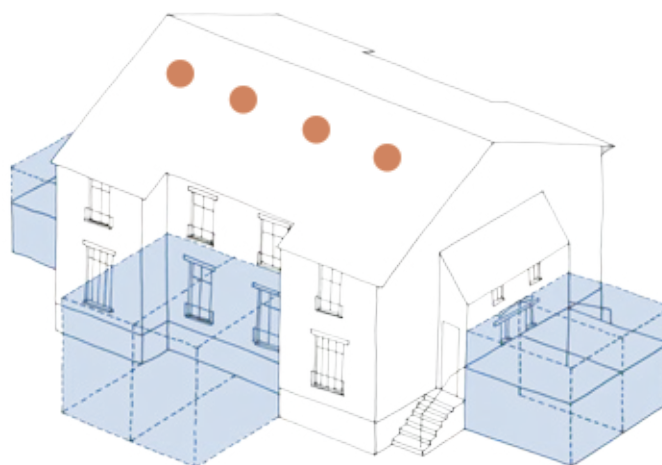
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009b-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Jardin



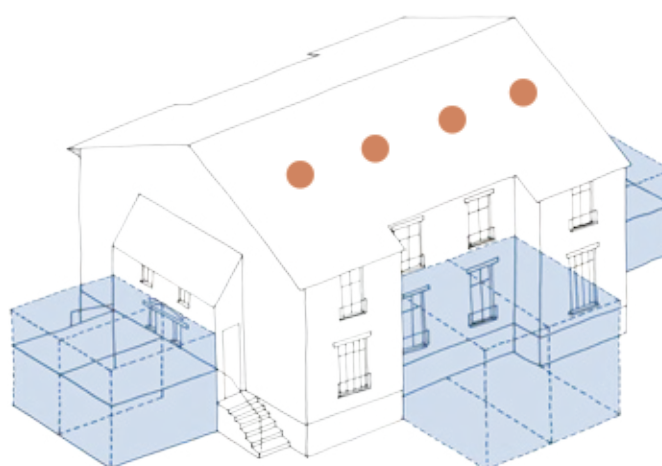
0 1 m

Rue



Façade rue

● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade

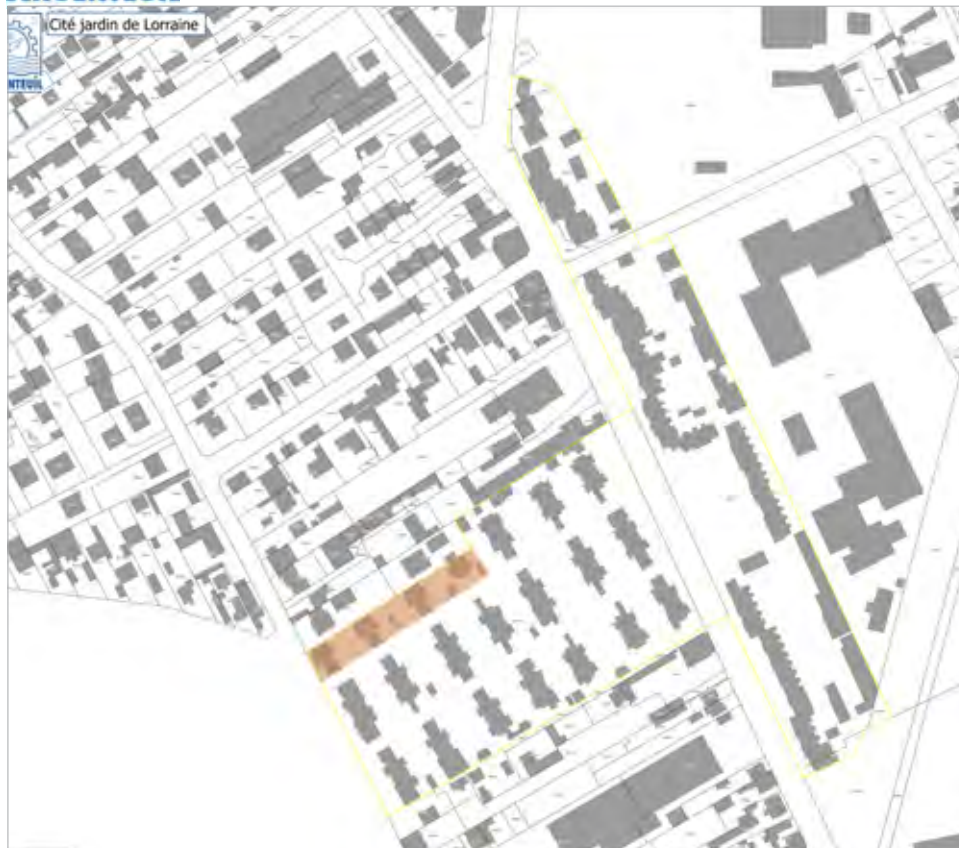


Façade Jardin



Cité-jardins Lorraine-Dietrich

MAISON A ETAGE avec toit à deux pentes



Cette typologie de maisons à étage se caractérise par un volume compact et un toit à deux pentes. L'implantation de ces maisons est généralement perpendiculaire à la rue et en retrait.

La façade sur rue se compose d'un soubassement et de murs en pierre meulière flanqué d'un volume en saillie en briques. Deux garages à rez-de-chaussée se trouvent en limite sur rue. Les fenêtres sont habillées de volets métalliques. L'entrée de chaque logement est accessible depuis la rue. Elle dessert une salle commune, un W.-C., une chambre au rez-de-chaussée, deux chambres à l'étage.

La cité-jardins de Lorraine Dietrich, boulevard du général Delambre, a été édifiée de 1913 et 1914 pour l'entreprise de Lorraine Dietrich. Les 140 logements, dont 60 maisons, ont été dessinés par les architectes André Cordonnier, Henri Pacon, Jacques Duvaux, Jean Philpott et Joussigné.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

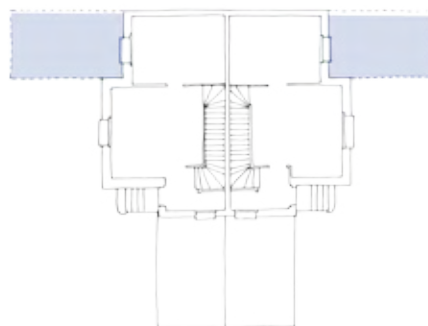
La façade d'origine est à conserver (celle perpendiculaire aux garages). Les extensions seront à privilégier en pignon ou à rez-de-chaussée.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions pourront reprendre un toit à deux pentes, à faible pente ou s'inscriront dans un toit terrasse.

Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés.

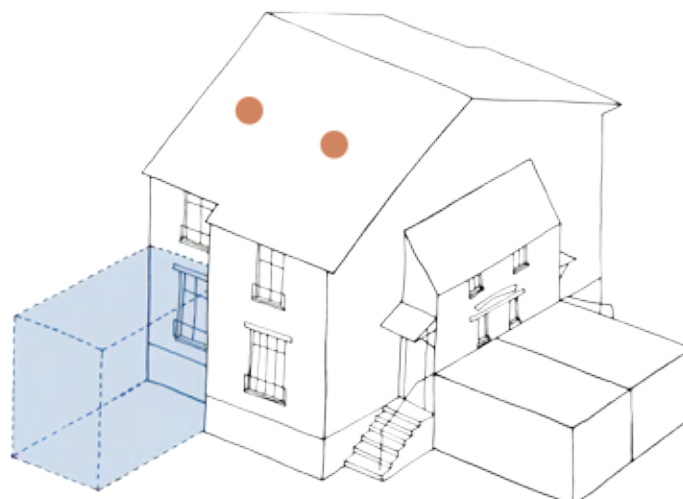
Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine, notamment le rouge terre cuite en toiture. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine.

Jardin



0 1 m

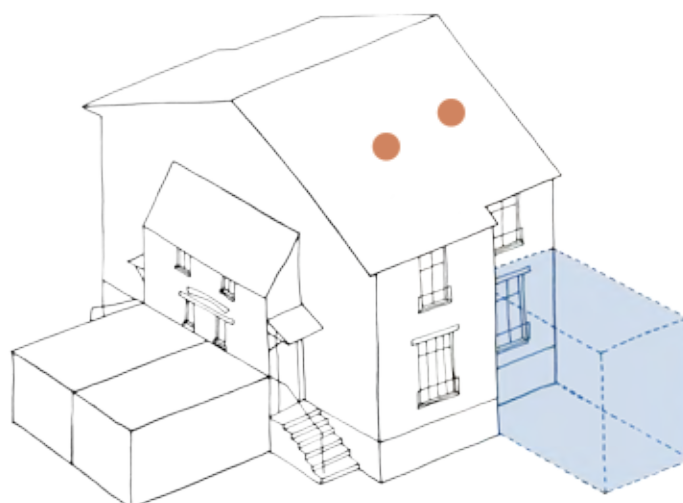
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Services de l'urbanisme de la ville d'Argenteuil
12-14 Bd Léon Feix
95100 Argenteuil

Tél. : 01 34 23 41 00
<https://www.argenteuil.fr/89-urbanisme-habitat-logement.htm>



4.4.1 Livret du patrimoine Argenteuil

Annexe 3

Evolution du bâti des cités-jardins du Marais



Cité-jardins du Marais

2 MAISONS JUMELLEES EN ETAGE / Type G
avec toit à quatre pentes



Cette typologie de deux maisons jumellées en étage se caractérise par un volume bas et étiré sous un grand pan de toiture sur rue flanqué de deux bâtiments à étage avec toits à deux pentes perpendiculaires au volume bas. L'implantation de ces maisons est en retrait de la rue. La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit avec une partie supérieure en appareillage de pierre et de l'enduit. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée s'effectue depuis la rue et sur les côtés. Les logements desservent sur les plans d'origine une salle, une chambre, une cuisine, un W.-C., une salle d'eau deux chambres et une cave.

La cité-jardin du Marais, rue du colonel Fabien et place Malherbe, avec ses 101 maisons, a été édifiée entre 1923 et 1925 pour l'OPHBM de la Seine et Oise grâce à l'architecte Hector Caignard de Mailly. Les plans se basent sur ceux édifiés en 1947 par A. et

J. Cordonnier.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

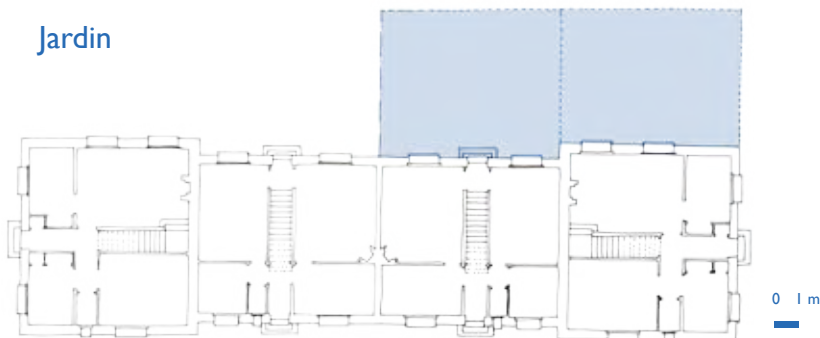
La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

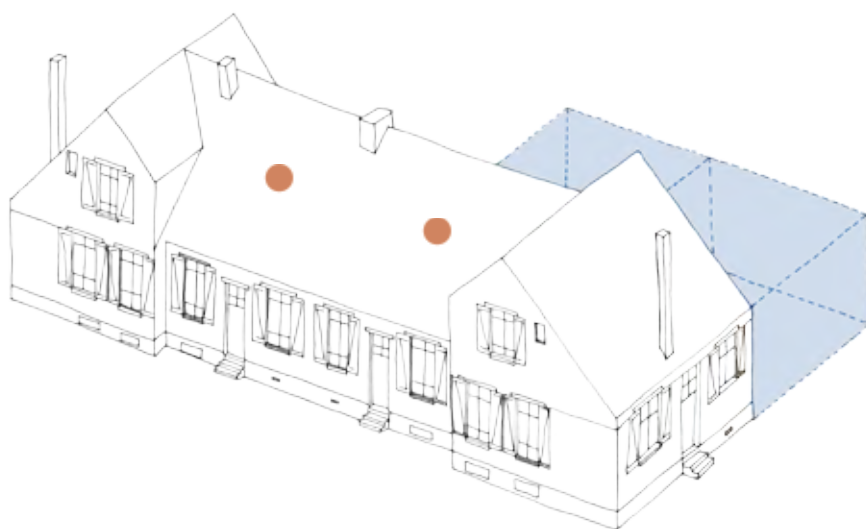
Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté rue.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Jardin



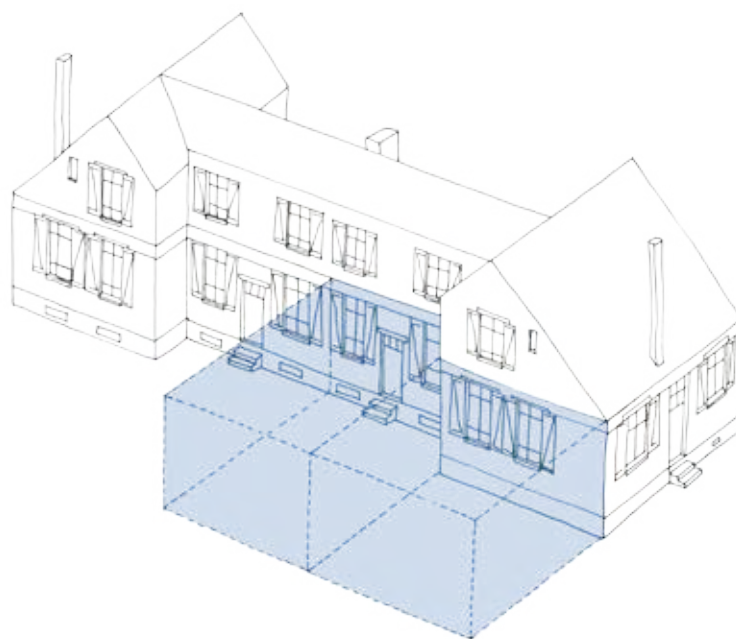
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins du Marais

3 MAISONS GROUPEES EN ETAGE / Type H
avec toit à quatre pentes



Cette typologie de maisons jumelées en rez-de-chaussée et étage se caractérise par un volume bas sur rue flanqué de deux volumes en étage avec pentes de toits inversées.

L'implantation de ces maisons s'effectue à l'alignement de la rue.

La façade sur rue se compose d'un premier niveau en pierre meulière surmonté d'un enduit. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement est accessible depuis la rue. Elle dessert sur les plans d'origine une cuisine, une salle, une chambre et un W.-C., deux chambres à l'étage et une cave.

La cité-jardin du Marais, rue du colonel Fabien et place Malherbe, avec ses 101 maisons, a été édifiée entre 1923 et 1925 pour l'OPHBM de la Seine et Oise grâce à l'architecte Hector Caignard de Mailly. Les plans se basent sur ceux édifiés en 1947 par A. et

J. Cordonnier.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

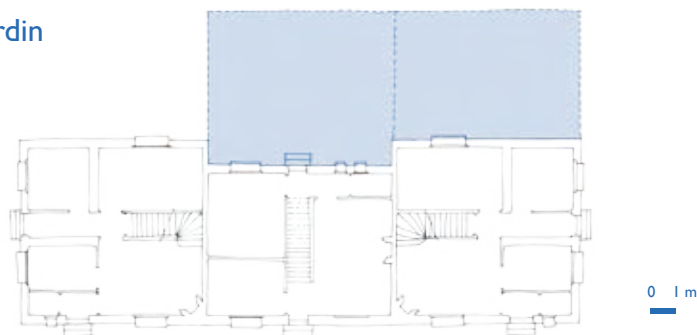
Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

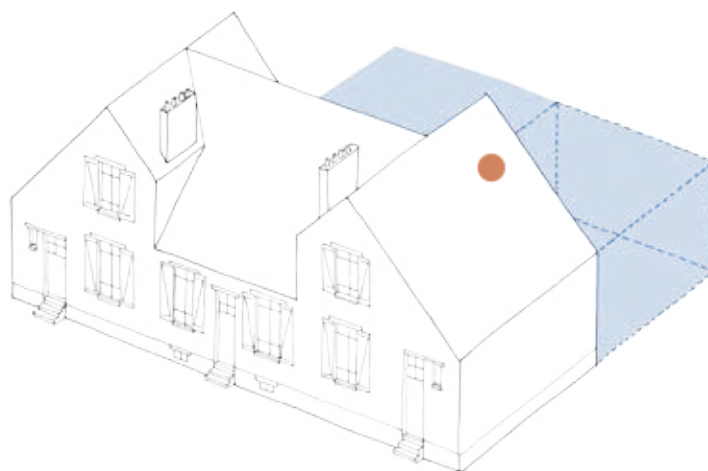
Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009b-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Document et visuels établis par LDRP architecture et design www.lrdparchitecture.com

Jardin

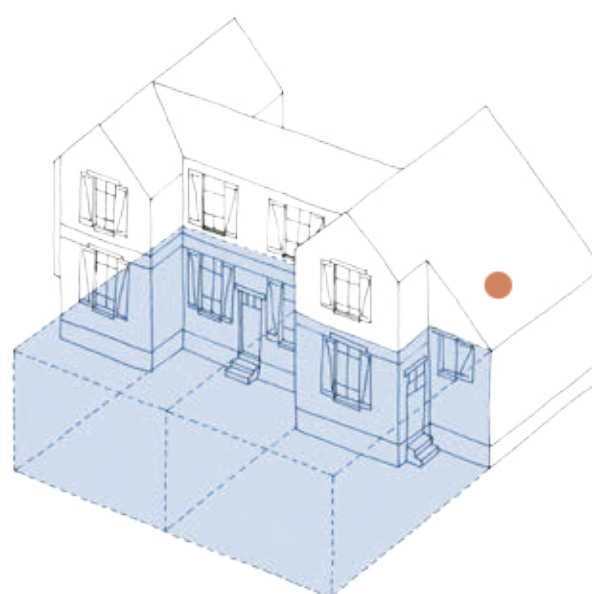


Rue



Façade rue

● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins du Marais

MAISONS JUMELLEES EN ETAGE / Type E avec toit à deux pentes



Cette typologie de maisons jumelées en en étage se caractérise par un large volume sous une toiture à deux pentes.

L'implantation de ces maisons est soit proche de la rue ou en retrait. La façade sur rue se compose d'un d'un niveau principale en pierre meulière et d'un niveau haut enduit. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement est accessible depuis la rue mais aussi sur le côté. Elle dessert sur les plans d'origine salle, une cuisine et un W.-C., une salle d'eau et une chambre au rez-de-chaussé, deux chambres à l'étage et une cave. aus sous-sol.

La cité-jardin du Marais, rue du colonel Fabien et place Malherbe, avec ses 101 maisons, a été édifée entre 1923 et 1925 pour l'OPHBM de la Seine et Oise grâce à l'architecte Hector Caignard de Mailly. Les plans se basent sur ceux édifés en 1947 par A. et

J. Cordonnier.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

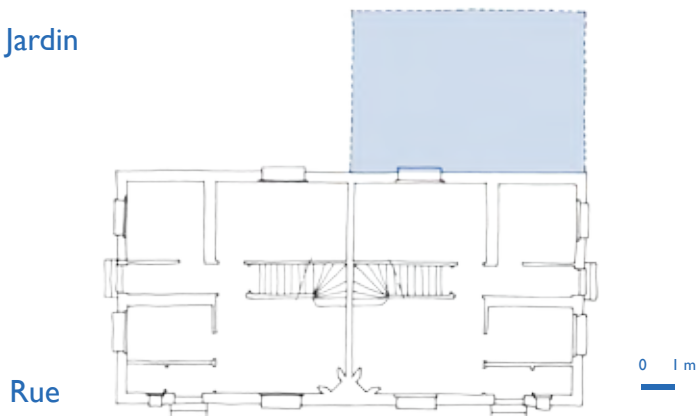
La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin. Des vérandas peuvent être installées côté rue.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

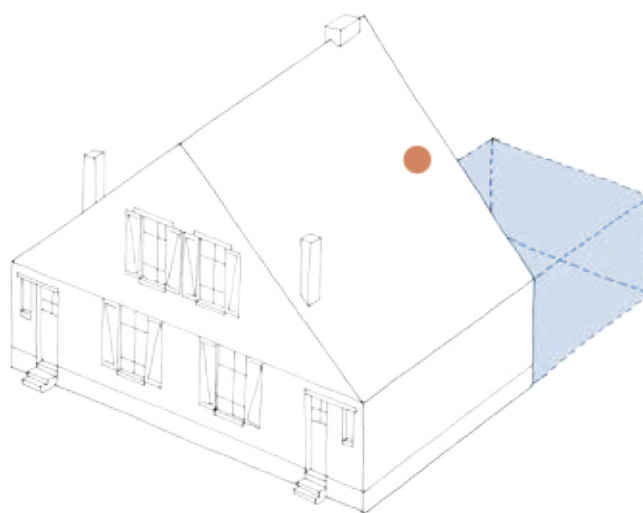
Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Jardin



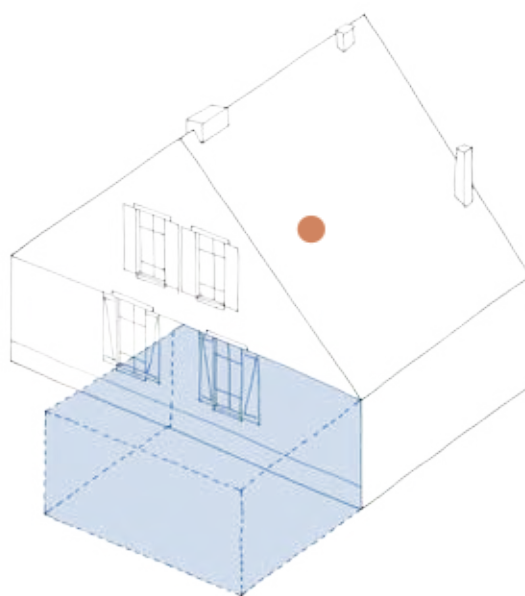
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins du Marais

MAISONS JUMELLEES EN ETAGE / Type F avec toit à deux pentes



Cette typologie de maisons jumelées en étage se caractérise par un grand volume sous un toit à deux pentes.

L'implantation de ces maisons se trouve à l'alignement de la rue.

La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit avec une partie supérieure en appareillage de pierre puis d'une partie haute enduite. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement est accessible depuis le côté.

La cité-jardin du Marais, rue du colonel Fabien et place Malherbe, avec ses 101 maisons, a été édifiée entre 1923 et 1925 pour l'OPHBM de la Seine et Oise grâce à l'architecte Hector Caignard de Mailly. Les plans se basent sur ceux édifiés en 1947 par A. et

J. Cordonnier.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

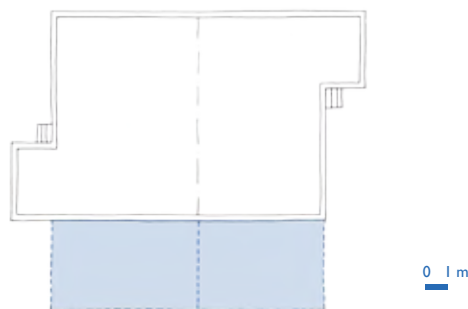
La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin. Des vérandas peuvent être installées côté rue.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

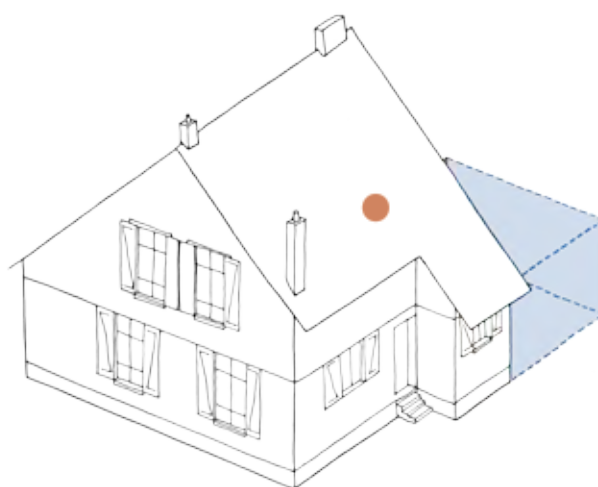
Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Jardin



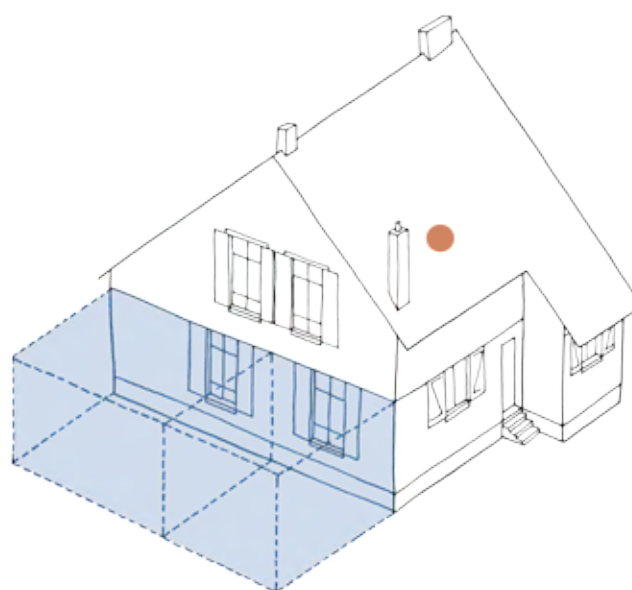
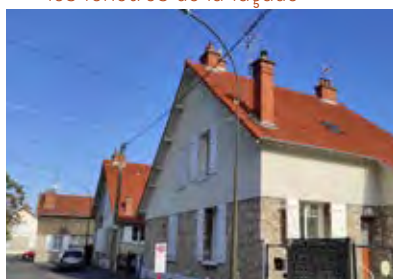
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins du Marais

MAISONS JUMELLEES EN ETAGE / Type C avec toit à deux pentes



Cette typologie de maisons jumelées à étage se caractérise par un volume massif dissymétrique par sa toiture à deux pentes et de petits volumes bas à pentes inversées. L'implantation de ces maisons est soit à l'alignement de la rue ou en retrait.

La façade sur rue se compose d'un premier niveau en pierre meulière et d'un second niveau en enduit. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement se trouve pour l'un sur la rue, pour l'autre sur le côté.

La cité-jardin du Marais, rue du colonel Fabien et place Malherbe, avec ses 101 maisons, a été édifiée entre 1923 et 1925 pour l'OPHBM de la Seine et Oise grâce à l'architecte Hector Caignard de Mailly. Les plans se basent sur ceux édifiés en 1947 par A. et J. Cordonnier.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin.

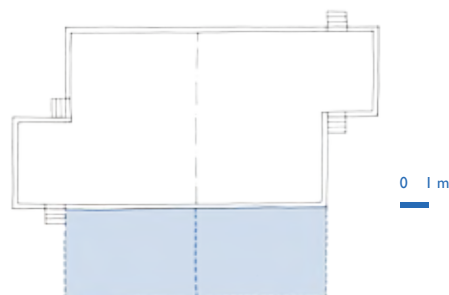
Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

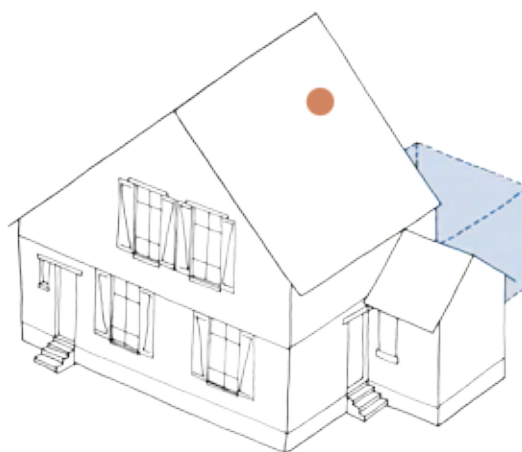
Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009b-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

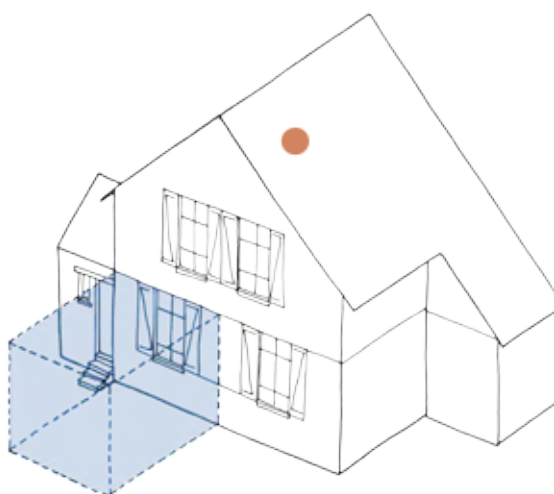
Jardin



Rue



Façade rue



Façade Jardin



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade





Cité-jardins du Marais

MAISONS JUMELLEES EN ETAGE / Type B avec toits à deux pentes



Cette typologie de maisons jumelées en étage se caractérise par un volume haut central à deux pentes flanqué de deux petits volumes à rez-de-chaussée avec toiture à deux pentes parallèles à la rue. L'implantation de ces maisons est soit à l'alignement de la rue ou en retrait.

La façade sur rue se compose de pierre meulière sur le premier niveau et d'enduit sur le deuxième niveau. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement s'effectue depuis la rue.

La cité-jardin du Marais, rue du colonel Fabien et place Malherbe, avec ses 101 maisons, a été édifiée entre 1923 et 1925 pour l'OPHBM de la Seine et Oise grâce à l'architecte Hector Caignard de Mailly. Les plans se basent sur ceux édifiés en 1947 par A. et

J. Cordonnier.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin, sur la façade opposée à la rue ou sur le côté de la maison mitoyenne.

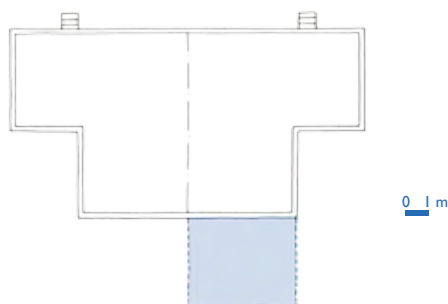
Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

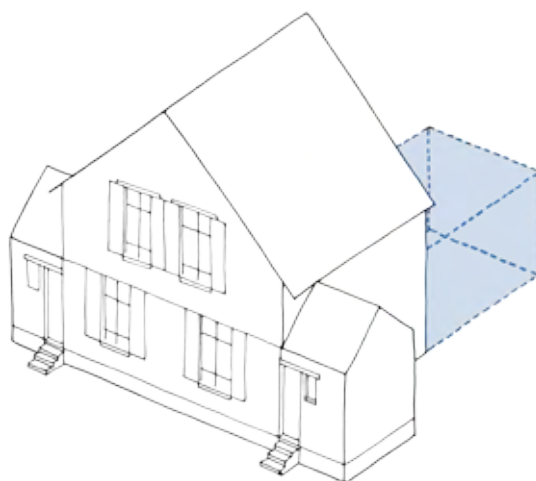
Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009b-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

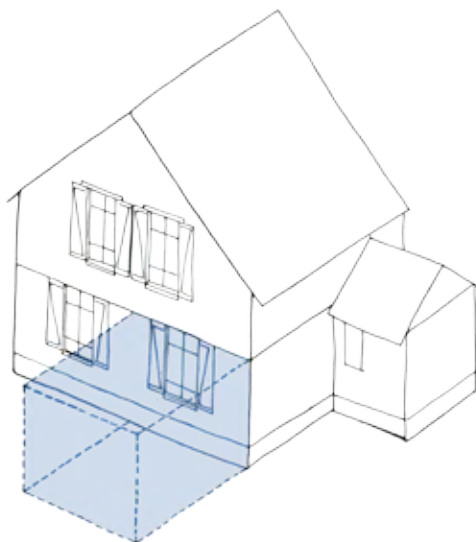
Jardin



Rue



Façade rue



Façade Jardin





Cité-jardins du Marais

MAISONS JUMELLEES EN ETAGE / Type D avec toit à deux pentes



Cette typologie de maisons jumelées en étage se caractérise par un grand volume sous deux pentes. L'implantation de ces maisons est soit à l'alignement de la rue ou en retrait.

La façade sur rue se compose d'un niveau bas en pierre appareillée et d'un niveau haut enduit. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement est accessible sur le côté. Elle dessert sur les plans d'origine une cuisine familiale et un W.-C., une salle d'eau et une chambre à rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage ainsi qu'une cave, au sous-sol.

La cité-jardin du Marais, rue du colonel Fabien et place Malherbe, avec ses 101 maisons, a été édifiée entre 1923 et 1925 pour l'OPHBM de la Seine et Oise grâce à l'architecte Hector Caignard de Mailly. Les plans se basent sur ceux édifiés en 1947 par A. et

J. Cordonnier.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin ou sur le côté.

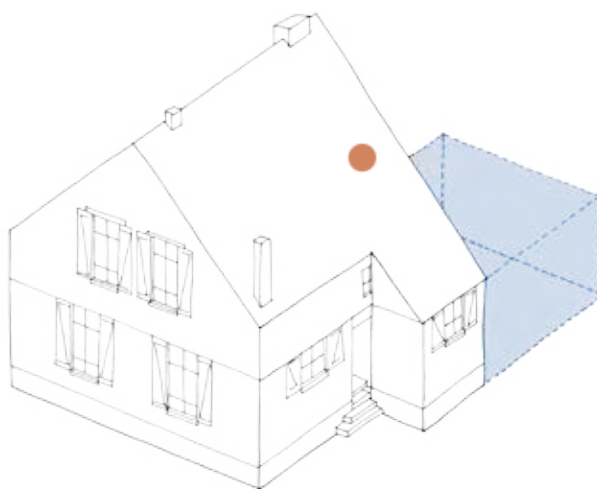
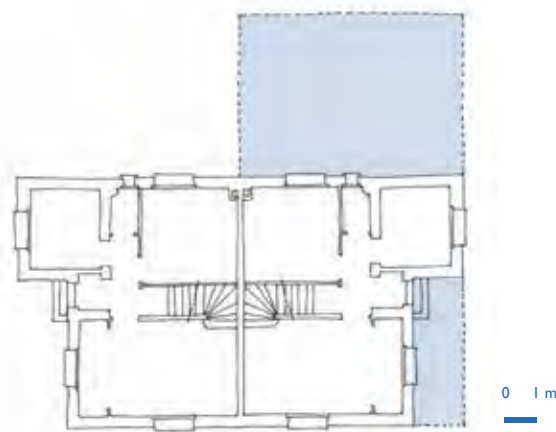
Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Jardin

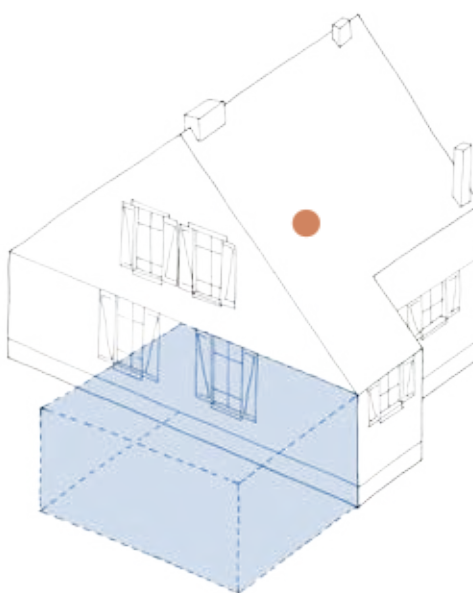
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins du Marais

MAISONS JUMELLEES EN ETAGE / Type A avec toits à deux pentes



Cette typologie de maisons jumelées à étage se caractérise par un volume haut avec un toit à double pente dont les murs gouttereaux se trouvent sur les côtés. L'implantation de ces maisons est à l'alignement de la rue.

La façade sur rue se compose d'un soubassement et d'une partie haute en pierre meulière. Les fenêtres sont habillées de volets en bois.

La cité-jardin du Marais, rue du colonel Fabien et place Malherbe, avec ses 101 maisons, a été édifiée entre 1923 et 1925 pour l'OPHBM de la Seine et Oise grâce à l'architecte Hector Caignard de Mailly. Les plans se basent sur ceux édifiés en 1947 par A. et J. Cordonnier.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

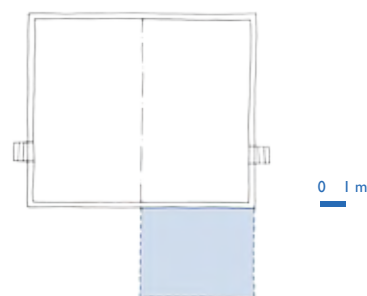
La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin, et, lorsque cela n'est pas possible ou lorsque les dimensions de la parcelle le permettent, le volume supplémentaire pourra trouver place sur le côté de la maison mitoyenne.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

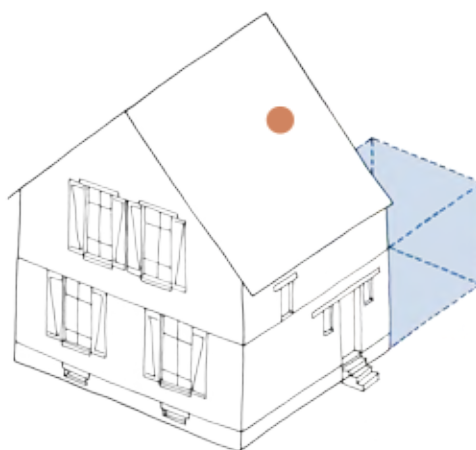
Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des

Jardin



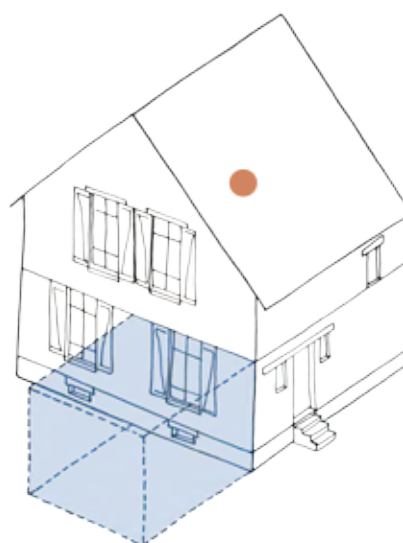
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne)



Façade Jardin



Cité-jardins du Marais

MAISONS EN ETAGE / Type K
avec toit à deux pentes



Cette typologie de maison en étage se caractérise par un volume étroit et haut sur rue.

L'implantation de ces maisons se trouve à l'alignement de la rue ou en retrait.

La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit avec un niveau en pierre appareillée surmonté d'un liseret en brique et d'un enduit. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement est accessible sur le côté.

La cité-jardin du Marais, rue du colonel Fabien et place Malherbe, avec ses 101 maisons, a été édifiée entre 1923 et 1925 pour l'OPHBM de la Seine et Oise grâce à l'architecte Hector Caignard de Mailly. Les plans se basent sur ceux édifiés en 1947 par A. et

J. Cordonnier.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

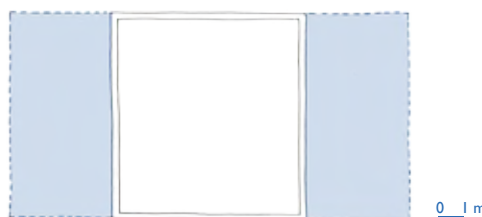
La façade d'origine est à conserver. Les extensions seront à privilégier sur les côtés avec un volume bas.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

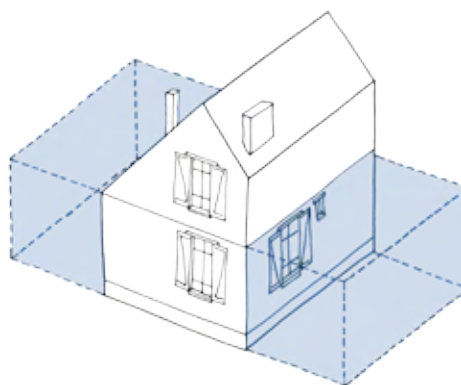
Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Jardin



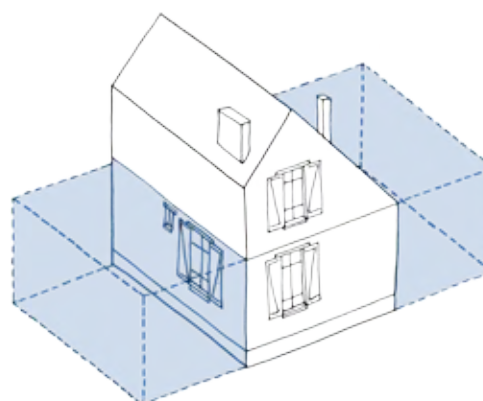
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins du Marais

MAISONS JUMEELES A RDC / Type I
avec toit à deux pentes



Cette typologie de maisons jumelées en rez-de-chaussée se caractérise par un volume bas et étiré sur rue.

L'implantation de ces maisons est soit à l'alignement de la rue ou légèrement en retrait.

La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit avec une partie supérieure en pierres. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement est accessible sur le pignon.

La cité-jardin du Marais, rue du colonel Fabien et place Malherbe, avec ses 101 maisons, a été édifiée entre 1923 et 1925 pour l'OPHBM de la Seine et Oise grâce à l'architecte Hector Caignard de Mailly. Les plans se basent sur ceux édifiés en 1947 par A. et

J. Cordonnier.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin. Des extensions peuvent trouver place sur les côtés en reprenant le volume de la maison.

Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

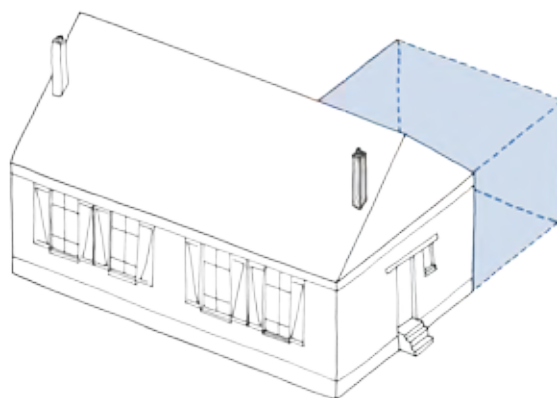
Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Jardin



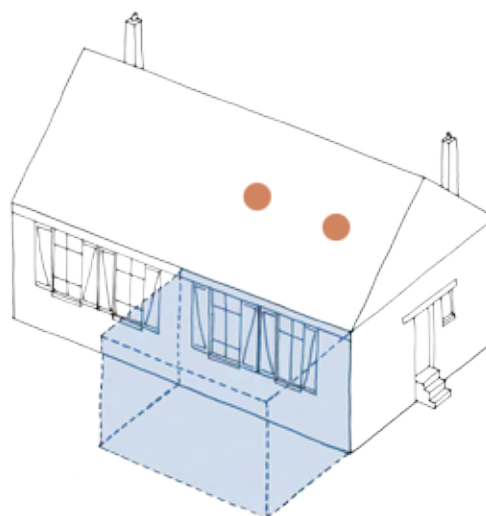
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins du Marais

MAISONS JUMEELES A RDC / Type J
avec toit à quatre pentes



Cette typologie de maisons jumelées en rez-de-chaussée se caractérise par un volume bas et étiré sur rue.

L'implantation de ces maisons est à l'alignement de la rue ou en retrait. La façade sur rue se compose d'un soubassement en enduit avec une partie supérieure en pierre appareillée. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement est accessible latéralement. Elle dessert sur les plans d'origine un W.-C., une salle d'eau, une cuisine, une salle et deux chambres.

La cité-jardin du Marais, rue du colonel Fabien et place Malherbe, avec ses 101 maisons, a été édifiée entre 1923 et 1925 pour l'OPHBM de la Seine et Oise grâce à l'architecte Hector Caignard de Mailly. Les plans se basent sur ceux édifiés en 1947 par A. et

J. Cordonnier.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin.

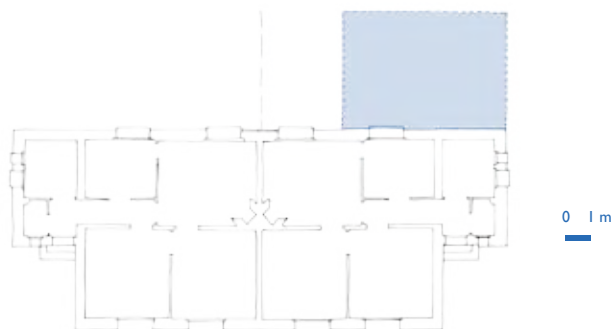
Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

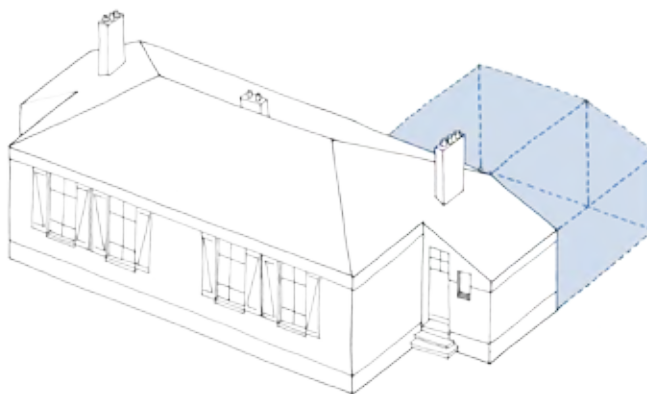
Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009b-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Jardin



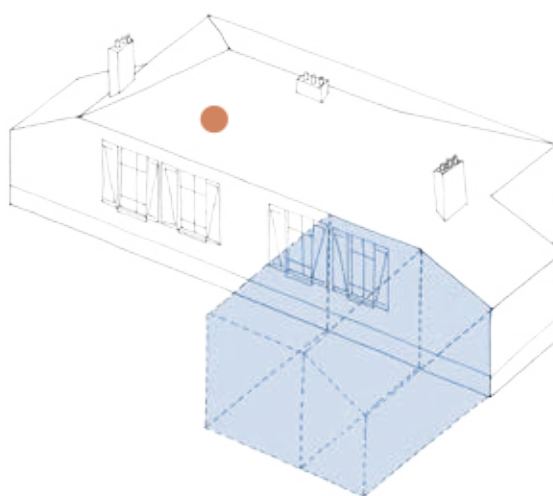
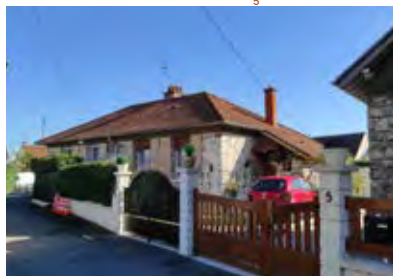
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Cité-jardins du Marais

MAISONS A REZ-DE-CHAUSSEE / Type L
avec toit à deux pentes



Cette typologie de maisons en rez-de-chaussée se caractérise par un volume bas sur rue avec toit à deux pentes.

L'implantation de ces maisons s'effectue en alignement de la rue.

La façade sur rue se compose d'un soubassement surmonté d'un niveau haut en pierre meulière souligné par des briques. Les fenêtres sont habillées de volets en bois. L'entrée de chaque logement est accessible sur le côté.

La cité-jardin du Marais, rue du colonel Fabien et place Malherbe, avec ses 101 maisons, a été édifiée entre 1923 et 1925 pour l'OPHBM de la Seine et Oise grâce à l'architecte Hector Caignard de Mailly. Les plans se basent sur ceux édifiés en 1947 par A. et

J. Cordonnier.

RECOMMANDATIONS DE MODIFICATIONS

La façade d'origine est à conserver. Les extensions possibles seront à privilégier côté jardin ou sur le côté.

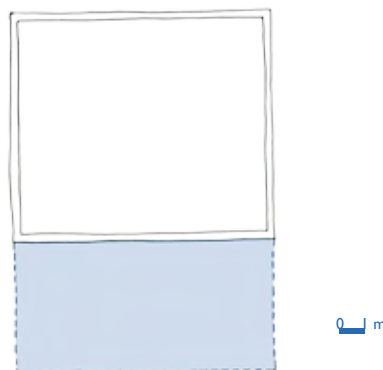
Pour préserver la lisibilité du volume d'origine, les extensions prendront place à rez-de-chaussée avec une toiture à faible pente. Des toits terrasses accessibles ou végétalisés pourront être réalisés.

Les châssis de toit (hors lucarne) sont autorisés côté jardin.

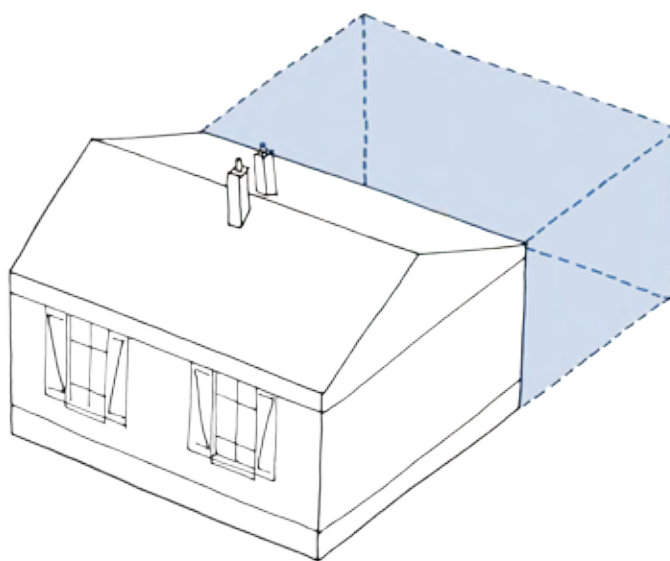
Les matériaux de façades reprendront de préférence ceux d'origine. Des matériaux plus contemporains pourront être utilisés, en cohérence avec ceux d'origine. Les toitures des maisons devront conserver un aspect en terre cuite.

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009b-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Jardin



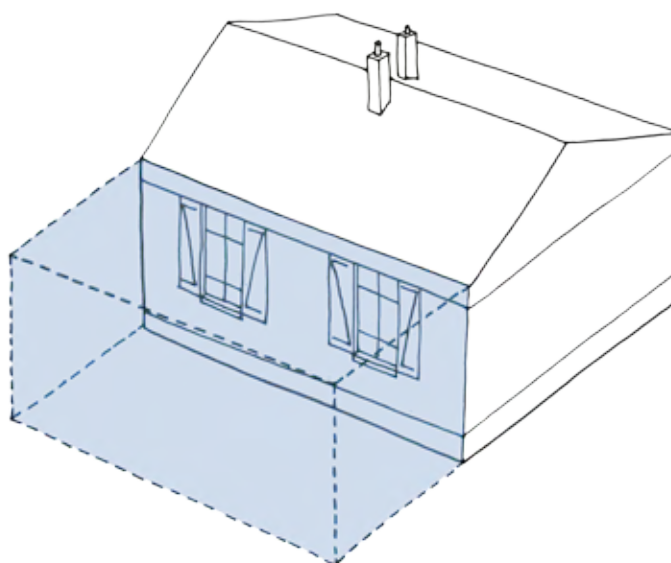
Rue



Façade rue



● Implantation possible de châssis de toit (hors lucarne) à axer avec les fenêtres de la façade



Façade Jardin



Services de l'urbanisme de la ville d'Argenteuil
12-14 Bd Léon Feix
95100 Argenteuil

Tél. : 01 34 23 41 00
<https://www.argenteuil.fr/89-urbanisme-habitat-logement.htm>



Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine

1 bis rue de la Paix 92 230 Gennevilliers

plui@bouclenorddeSeine.fr

www.bouclenorddeSeine.fr/plui

